

INEP

**LES
CAHIERS
DE
L'ANIMATION**

13

Le Département des Etudes, de la Recherche et de la Documentation de l'Institut National d'Education Populaire a été créé en 1971 pour contribuer à la qualification des activités socio-éducatives par la diffusion d'études et de recherches théoriques et appliquées sur la formation à l'animation et sur l'animation.

L'Institut National d'Education Populaire est un établissement public qui dépend de la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-Educatives du Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la Vie chargé de la Jeunesse et des Sports. Il contribue au perfectionnement de ceux qui, à titre bénévole ou professionnel, exercent des fonctions importantes dans l'animation. Il organise des stages de formation et de perfectionnement, des journées d'études, des colloques nationaux et internationaux sur les problèmes de Jeunesse, d'Education permanente, de Loisirs et d'Animation (s'adresser pour le calendrier des Activités à Monsieur le Directeur de l'I.N.E.P.-Département de la Formation et des Stages). Il édite, outre les "Cahiers de l'Animation", des brochures présentant des études, des recherches, des analyses d'expériences. Son service de documentation est ouvert aux chercheurs, formateurs, experts, animateurs, tous les jours de 9 h. à 18 h. (sauf samedi, de 9 h. à 12 h.).

Les "Cahiers de l'Animation" paraissant 4 fois par an ont pour but de développer une réflexion approfondie sur les problèmes d'animation et de formation à l'Animation par la diffusion de recherches, d'études, et d'analyses d'expériences.

Ils sont un instrument d'échanges et de liaison entre chercheurs, experts, formateurs et créateurs socio-culturels.

Directeur de la publication : Y.P. Boulongne

Rédacteur en chef : R. Labourie

Secrétaire de rédaction : C.G. Krishnan

Rédaction : P. Besnard, M. Boulanger, J.F. Chosson, A. Dozol, R. Dujardin, P. Gallaud, M. Gautrat, J. Gelin, C. Guérin, C. Huet, R. Labourie, R. Lachat, J. Le Veugle, I. Lochard, C.G. Krishnan, G. Poujol, M. Simonot, N. des Ylouses.

Maquette de la couverture : M. Violette.

Sommaire

Gérard COURTAL :

Les animateurs socio-éducatifs départementaux, un remède à l'effritement de la vie associative? 1

Patrick GALLAUD :

Associations, animateurs, loisirs et programmes d'action prioritaires 17

Bertrand SACHS :

L'information des jeunes : des modalités diverses 27

Geneviève POUJOL :

Le Prix Jeunesse International 1976. 33

J.-C. GUEZENEC, P. GURGAND, C. DENIS, G. BRUNET :

Rencontre du jeune cinéma non professionnel 39

INFORMATIONS

- Animation et Vie locale (l'Aventure reste l'Aventure, Deux ouvrages sur les terrains d'aventure), **par Rémi DUJARDIN** 45
- Vidéo, Câble et Animation, **par Rémi DUJARDIN** 49
- Formation, Profession (Statuts, animateurs départementaux, animateurs municipaux), **par Chantal GUERIN**. 56
- Vie des Associations, **par Patrick GALLAUD** 62
- Notes documentaires (Analyses de revues, Analyses d'ouvrages, Analyse de thèse...), **par Isabelle LOCHARD** 68

*En cas d'utilisation des articles publiés dans cette Revue,
prière d'informer le DÉR-D-INEP, 78160 Marly-le-Roi.*

ABONNEMENT 1977 A LA REVUE "LES CAHIERS DE L'ANIMATION"

Tout abonnement part du 1er janvier de l'année de règlement.

Le montant est de 45,00 F (quatre numéros) pour la France
et de 55,00 F pour l'étranger.

Prix du numéro : 15,00 F

Pour vous abonner, remplir le bulletin ci-dessous et **le joindre** à votre chèque postal (3 volets) ou chèque bancaire à l'ordre de :

— M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

Si vous désirez auparavant une facture en plusieurs exemplaires, l'abonnement n'aura effet **qu'à partir de la réception du règlement.**

Ne manquez pas de rappeler l'objet du règlement, le nom et l'adresse de la (ou des) personne (s), abonnée (s), **lors de ce règlement.**



BULLETIN D'ABONNEMENT AUX "CAHIERS DE L'ANIMATION"
(à retourner à : Service des Publications - I.N.E.P. — 78160 Marly-le-Roi)

Adresse du destinataire :

Envoi de la facture en exemplaires à :

Nom : M.Mme.Mlle

Nom :

Profession :

Profession :

N° : Rue :

N° : Rue :

Code postal :

Code postal :

Ville :

Ville :

Pour la France :

Chèque ou virement postal (3 volets) à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

Nombre d'abonnement(s) souscrit(s)

N'envoyez pas votre chèque à votre C.C.P. mais joignez-le à ce bulletin. Merci.

Pour l'étranger :

Chèque en francs français à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

N.B. Les mandats internationaux ne sont pas acceptés. **Joindre dans tous les cas le chèque au bulletin.** Pour les règlements sur facture, rappeler l'objet de l'abonnement, le nom, l'adresse de la (ou des) personne (s) abonnée (s) au moment du règlement, le nombre d'exemplaires à envoyer.



ABONNEMENT 1971 A LA REVUE "LES CARNETS DE L'ANIMATION"

Tout abonnement est dû au jour de l'échéance de règlement.
Le montant est de 45,00 F (quatre-vingt-cinq francs) par an.
et de 25,00 F pour l'étranger.
Prix du numéro 12,00 F

Je vous adresse, par ce bulletin, le montant de mon abonnement et je joins à votre chèque
les 12 numéros de cette revue à l'ordre de :

Si vous désirez également une notice sur certains exemplaires, l'indiquer
à l'ordre de votre banque. Le montant de l'abonnement sera réglé par chèque
à l'ordre de votre banque (à compléter par le jour de l'échéance).



BULLETIN D'ABONNEMENT AUX "CARNETS DE L'ANIMATION"

Adresse de destination : _____
Nom : _____
Prénoms : _____
Profession : _____
Rue : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Pays de France : _____

C. R. ou votre carte de paiement à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.
N'envoyez pas votre chèque à votre C. R. mais joignez-le à ce bulletin, avec
pour l'étranger : _____
 C. R. en francs français à l'ordre de M. l'Intendant de l'I.N.E.P.

Les adresses indiquées sur ce bulletin sont destinées à servir de base à la diffusion de la revue.
Pour toute modification de votre adresse, veuillez nous en aviser par lettre ou par chèque.
Nous vous remercions de votre intérêt et vous souhaitons une agréable lecture de la revue.

SERIE ETUDES ET RECHERCHES

- I DROUARD (H.), LABOURIE (R.), OBERTI (A.), POUJOL (G.).—
Le public d'une institution de formation socio-éducative. Profils so-
ciologiques, attitudes à l'égard de la formation, opinion à l'égard du
secteur socio-éducatif (Enquête de l'I.N.E.P. 15/10-71).— 1973
108 p. 15 F.
- IV TITMUS (C.).— Les problèmes de l'éducation permanente en France
et en Grande-Bretagne.— 1972 8 p. 5 F.
- VI POUJOL (G.), LESTAVEL (J.).— Les centres de formation profes-
sionnelle d'animateurs. La formation des agents du secteur socio-
éducatif et socio-culturel.— 1973 80 p. 15 F.
- VII Clarifier les objectifs, évaluer les résultats pour animer. Actes du
Colloque I.N.E.P.-I.N.P.S.A., 24, 25, 26 mai 1973.— 1974
144 p. 15 F.
- IX GELIN (J.).— Evaluation d'une formation : Représentations et atti-
tudes chez des animateurs professionnels en formation longue.— 1973
53 p. 15 F.
- XIII GELIN (J.), VAN DEN BUSSCHE (C.).— Une certaine pratique de la
photographie dans l'animation. Profils et aspirations des photographes
animateurs. Le photographe et son modèle. A propos de la forme en
photographie.— 1975.
71 p. 15 F.
- XV GUERIN (C.).— Etudes sur le C.A.P.A.S.E.— 1975
97 p. 15 F.
- XVII OBERTI (A.), GELIN (J.), DROUARD (H.).— Quelques animateurs
municipaux et leur municipalité.— 1975
68 p. 15 F.
- XIX POUJOL (G.), ROMER (M.).— Les stagiaires des centres de formation
professionnelle d'animateurs.— 1976.
50 p. 15 F.
- XXI Eléments pour l'histoire de l'Education populaire. Actes du colloque
I.N.E.P. d'avril 1975. — 1976, 140 p. 20 F.

SERIE DOCUMENTATION

- VIII GUIRONNET (R.).— Matériaux audio-visuels pour la formation socio-
éducative (tome I).— 2e édition 1976 20 F.
- XXII GUIRONNET (R.).— Matériaux audio-visuels pour la formation socio-
éducative (tome II).— 1976 20 F.
- XVI POUJOL (G.), DOZOL (A.).— La formation aux carrières socio-
éducatives. Les établissements de formation professionnelle d'animateurs.
4e édition.— 1975 15 F.

Les prix sont indiqués T.V.A. comprise

Frais :

3 F.

ELEMENTS POUR L'HISTOIRE DE L'EDUCATION POPULAIRE**Actes du colloque I.N.E.P. d'avril 1975****Document de l'I.N.E.P. N° XXI, réalisé par G. POUJOL - 1976**

Ce document de 140 pages, publié dans la série Etudes et Recherches, reproduit les principales interventions faites lors des journées d'Etudes sur l'Histoire de l'Education Populaire, qui se sont tenues à l'Institut National d'Education Populaire en avril 1975.

Il s'adresse à ceux qui s'interrogent sur la signification et le développement de l'Animation. Il est constitué par les témoignages et évocations d'acteurs qui sont encore profondément engagés dans la vie des associations et des institutions actuelles.

On y trouvera les textes des exposés de :

- Gérard MULLER : les premières colonies de vacances - les débuts de l'U.F.C.V.
- Gisèle de FAILLY : La création des C.E.M.E.A.
- Benigno CACERES : Histoire de l'Education Populaire (1936-1948)
- Paul JANSEN : La Naissance des M.J.C.
- Jean LE VEUGLE : Les Marquisats
- Jean LESTAVEL : D'un mouvement de jeunes à un mouvement d'adultes. De la Route à la Vie Nouvelle.
- Thérèse DONEAUD : 50 ans de la vie d'un mouvement de femmes : l'U.F.C.S.
- Yves-Pierre BOULONGNE : Pierre de Fredey, Baron de COUBERTIN
- Jean JOUSSELIN : Les mouvements et les fins (finalités ou disparitions) des Associations de Jeunesse
- Arlette BOULOGNE : Les sources documentaires de l'Education Populaire.

LES ANIMATEURS SOCIO-EDUCATIFS DEPARTEMENTAUX, UN REMEDE A L'EFFRITEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ?

UN PEU D'HISTOIRE

Notre société a perdu le sens de la collectivité. On la supporte dans le monde du travail, mais on tend à s'en écarter dans le monde des loisirs, ce qui ne laisse pas de freiner le développement des domaines sportifs et socio-éducatifs. Certes, le Français actif a peu de temps disponible : un peu plus de 40 heures par semaine si l'on extrait les heures de travail, de sommeil, de trajet et de repas, sans prendre en compte, encore, les travaux domestiques ou non déclarés. Le fait que les Français regardent, en moyenne, la télévision 16 heures par semaine, vient sérieusement entamer les possibilités de vie collective.

Prenons un autre exemple : 33 % des Français pratiquent un sport individuel ou collectif, soit, mais dans les régions rurales, ce pourcentage n'est plus que de 10 % et, à partir de cet élément, il devient aisé d'appréhender les problèmes d'animation qui se posent au niveau des départements à vocation largement rurale, comme c'est le cas de la Somme. Cependant, si pour ce département la situation est encore passable au niveau sportif avec 10,45 % de la population licenciée, elle devient beaucoup plus critique dans le domaine socio-éducatif, et il est apparu particulièrement opportun aux autorités politiques et administratives du département de promouvoir un type d'animation tendant à satisfaire les besoins de la population, et singulièrement des jeunes dans les domaines sportif, culturel, relationnel. S'inspirant de ce qui se faisait déjà dans une vingtaine d'autres départements, sous des formes quelque peu différentes, l'action envisagée tend aussi à se rapprocher de celle qui est menée dans le secteur extra-scolaire, avec pour buts principaux :

- la sensibilisation des collectivités locales,
- la prospection au niveau des associations existantes, avec un éventuel soutien si la nécessité s'en fait sentir,
- la création de nouvelles associations,
- la formation de cadres.

Ainsi donc, dès 1969, le Conseil Général de la Somme prit la décision de développer la vie associative et les activités socio-éducatives, par la mise en place d'animateurs départementaux qu'il rétribuerait pour moitié, l'autre moitié étant à la charge de la municipalité appelée à bénéficier de la prestation. Il s'agissait donc de relancer une animation socio-éducatif sectorielle, en s'appuyant sur une association ou un équipement pré-existants. Le Conseil Général élaborait un statut type largement

inspiré de celui des Conseillers Techniques et Pédagogiques, et insista bien sur le fait que l'animation au niveau du secteur devait prendre le pas sur celle de la commune. Il est aisé de comprendre que les communes appelées à participer à 50 % dans la rétribution de l'animateur perçurent assez mal ce type d'animation en pointillé, et ce n'est qu'en 1971 que les premiers animateurs furent mis en place. Là ne devaient pas s'arrêter les difficultés... Le contrat type proposé n'offrant pas de garanties d'emploi, en 1973, les cinq animateurs recrutés n'avaient toujours pas signé leur contrat. Certains, même, partirent, si bien que le Conseil Général, après avis de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, fut amené à proposer un nouveau type de contrat de travail pour les huit animateurs prévus dans la première phase de recrutement. Actuellement, le huitième est en cours de recrutement.

CE QU'EST UN ANIMATEUR SOCIO-EDUCATIF DEPARTEMENTAL

C'est d'abord un agent contractuel du département rétribué à 100 % par le Conseil Général. Il est chargé de la promotion des activités d'éducation populaire dans un secteur géographique du département découpé, soit selon la zone d'influence d'une ville, soit en tenant compte d'entités historiques, géographiques ou économiques. Il est recommandé que l'animateur réside dans son secteur d'affectation afin qu'il puisse s'y fondre, ce qui est souhaitable, surtout s'il n'en est pas originaire, car le parachutage sur un secteur entraîne inévitablement des difficultés au niveau de la prise de contact, que ce soit avec les collectivités locales ou avec les différents publics susceptibles d'être touchés par l'action de l'animateur. Ce dernier, dès sa mise en place, doit connaître tout ce qui concerne l'éducation populaire dans son secteur. Il est à la fois le relais entre les communes, les associations et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, et le coordonnateur des actions d'animation susceptibles d'être entreprises, car il ne doit en aucun cas s'immiscer, en vue d'un éventuel cadrage, dans le tissu associatif en fonctionnement. Ses actions peuvent se situer, en bref, à trois niveaux :

- il est conseiller, guide, initiateur, animateur direct quand il n'existe rien et qu'il convient de démarrer une vie associative ;
- il relance et, en quelque sorte, réanime ce qui existe, mais manifeste quelque essoufflement ;
- il peut intervenir, et sur leur demande, auprès des associations qui fonctionnent afin de leur apporter ses compétences pour des actions ponctuelles.

Il convient de souligner que ses interventions doivent se situer dans une perspective à court terme. Il n'a pas à pallier l'insuffisance de cadres locaux permanents ou bénévoles. Pour ce qui est de ces derniers, il doit les former, puis s'effacer lorsqu'il juge satisfaisantes les structures de fonctionnement. Ce qui le distingue avant tout des autres animateurs, c'est que, a priori, son action ne peut être que limitée dans le temps.

Ainsi donc, la priorité est accordée au secteur, ce qui n'exclut pas la participation

de l'animateur aux actions d'animation programmées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Qu'il s'agisse d'une session "Connaissance de la France", d'une participation au festival "Image et Son", ou de l'organisation d'une journée "Sport pour tous", l'animateur est présent sur le terrain et y remporte de réels succès. La participation de certains d'entre eux à l'encadrement d'un stage "Accès aux responsabilités" destiné aux bénévoles des associations sportives et socio-éducatives, souligne aussi la liaison qui existe entre la politique départementale et l'animation de secteur pour aider à naître le sens collectif des responsabilités, aujourd'hui dans les associations, demain dans la société.

RECRUTEMENT, GESTION, PROFIL DES ANIMATEURS

Recrutement :

Agés de 21 ans au moins, ils possèdent le Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative et sont admis dans le cycle du Certificat d'Aptitude à la Promotion des Activités Socio-Educatives qu'ils doivent obtenir dans un délai de 5 ans. Ils sont recrutés sur présentation d'un dossier de candidature qui doit faire état d'activités d'animation préalables et qu'examine un jury de concours comprenant :

- M. le Préfet ou son représentant ;
- deux Conseillers Généraux membres de la Commission Administrative Paritaire des agents du cadre départemental ;
- le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports.

Dans le dossier doivent apparaître les critères suivants : possession d'une ou plusieurs techniques d'animation, affinités pour les disciplines sportives, mais le champ d'action privilégié demeure le développement des activités d'éducation populaire avec le souci dominant de former des cadres d'associations devant conduire celles-ci à l'autonomie.

L'examen du dossier est suivi d'un entretien avec le candidat.

Gestion :

Les limites et la définition de leur action sont établies par le Directeur Départemental sous l'autorité administrative et pédagogique duquel ils sont placés. Rémunéré sur les fonds du Conseil Général, ce personnel est géré par les services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports selon un statut adopté par le Conseil Général et porté en référence dans le contrat d'engagement.

Profil des animateurs :

La diversité des sept animateurs, sans doute confortée par le système de recrutement assez large, rend difficile de définir pour l'instant un profil type de l'animateur départemental à partir duquel pourraient être institués des critères tendant à mieux objectiver les choix. Leur niveau d'instruction varie depuis le Certificat d'Etudes Primaires jusqu'au Baccalauréat + D.U.T. Carrières Sociales. Leur âge

varie entre 24 et 30 ans; six d'entre eux sont mariés et pères de famille. Aucun n'est originaire du département.

ELEMENTS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

— La réalité du terrain

Le département de la Somme comptait 570 600 habitants en 1851 et sa population actuelle n'atteint plus ce chiffre puisqu'elle s'élève à 538 000 habitants. Les phénomènes historiques qui secouèrent notre pays dans la première moitié du XX^e siècle ont deux fois meurtri ce département. En 1921, la Somme ne comprenait plus que 430 000 habitants et ce chiffre à peine redressé retombait à 450 000 en 1946. Si l'on ajoute à cela un exode rural qui ne se démentit pas, on comprend aisément que la densité de population demeure inférieure, avec 85 habitants au kilomètre carré, de plus de 10 points à la densité moyenne nationale. Cependant, avec 0,7 %, l'excédent naturel est sensiblement supérieur à l'excédent naturel national et le solde migratoire de + 0,03 % affiche la stabilité actuelle de la population. D'autres éléments de comparaison avec le contexte national méritent également d'être pris en considération.

Eléments de comparaison	France	Somme
	%	%
Taux d'urbanisation	68	58
Taux des actifs	40,2	38,63
Secteur primaire	15,5	19
Secteur secondaire	39,5	41
Secteur tertiaire	45	40

La Somme apparaît donc :

- comme un département encore rural,
- comme un département où la population ouvrière supérieure à la moyenne nationale ressent encore plus durement les effets de la crise,
- comme un département où la tertiariation des emplois nettement en retrait n'est pas sans incidence sur la demande en activités socio-éducatives lorsqu'on sait que la viscosité sociologique se manifeste par une inappétence vis-à-vis de tout ce que l'on considère comme extérieur à sa propre culture, que celle-ci soit clairement perçue ou non, exprimée ou non, revendiquée ou non.

C'est dans ce cadre général qu'ont été mis en place les animateurs départementaux selon des secteurs représentés sur la carte ci-après. Pour chaque secteur, l'évolution

annuelle de la population et la fourchette de densité au kilomètre carré semblent des éléments de prise en compte non négligeables.

Secteurs	Evolution % année	Densité km ²
N° 1	% - 0,75	30 à 60
2	+ 2	30 à 60
3	+ 1,24	100 à 200
4	+ 0,6	30 à 60
5	+ 0,5	50 à 80
6	0	50 à 80

En première analyse apparaissent des conditions démographiques sensiblement différentes avec un cas particulièrement difficile, le secteur n° 1, en raison de son solde migratoire négatif et de sa faible densité de population. Ce secteur correspond à un "pays", le Ponthieu, pour lequel prendra place par la suite une étude légère sur les équipements socio-éducatifs mis à la disposition de l'animateur de secteur par les collectivités locales.

— Les équipements

Toute action d'animation présuppose un certain nombre de moyens pour lesquels nous dirons que l'utilisation du matériel des services de la Jeunesse et des Sports est la règle, l'exception étant, l'accord d'un budget de fonctionnement, certes bien faible, mais qui a au moins le mérite d'exister, par les collectivités locales. C'est cependant la visite des locaux mis à la disposition des animateurs qui doit retenir l'attention. Bien sûr, avec 850 communes et seulement 4 villes de plus de 10 000 habitants, il est difficile, dans le département de la Somme, de conseiller aux collectivités locales d'inscrire dans leur programme d'investissement des équipements socio-éducatifs élaborés. Pourtant, dans la plupart des cas, ceux qui existent sont plus des pôles de répulsion que d'attraction pour le développement des activités de jeunesse et d'éducation populaire et il était tentant de faire du pittoresque pour le pittoresque, après les visites des équipements dans les différents secteurs.

La situation rencontrée est loin, dans tous les cas, des réalisations pilotes ou des projets modernes. Prenons pour exemple les équipements mis à la disposition de l'animateur du secteur n° 1.

NOUVION : un local de 6,5 m de long sur 2 m de large occupé pour les 2/3 par une bibliothèque qui fonctionne une fois par semaine et pour 1/3 par un local photo dont il est aisé de juger de l'exiguïté. Néanmoins, une demi-douzaine de jeunes viennent assez régulièrement procéder à des tirages quand ils le désirent. La municipalité met à la disposition de l'animateur une salle de la mairie, au 2^e étage, qui ne correspond pas aux règles de sécurité et dans laquelle toute activité revêt un caractère clandestin. Ce local approche les 100 m² et il pourrait

abriter un ciné-club, des expositions et, par un système de cloisons mobiles, d'autres types d'activités. Il a été remis en état, mais seule une table de ping-pong atteste son utilisation.

QUEND met à disposition une installation similaire avec une scène à l'italienne, témoin d'une animation théâtrale passée.

SAILLY-FLIBEAUCOURT : dans une salle de classe d'un institut rural implanté dans un château du XVIII^e siècle, l'animateur présente des films ou organise des soirées folk-song en milieu fermé. A SAILLY existe une salle des fêtes à destination polyvalente sportive et socio-éducative dont l'animateur peut disposer.

RUE : 3 270 habitants, un C.E.S. 900 et une prévision du P.O.S. de 5 400 habitants à l'horizon 1985. L'animateur y dispose de deux écuries mises à sa disposition par le propriétaire d'un château ; les châteaux ont généralement une implantation urbaine très périphérique.

Lors de la visite, une écurie avait déjà été nettoyée.

MACHIEL : 250 habitants. Un bâtiment tout neuf de 160 m² mis à la disposition de l'animateur par le maire, mais là ce sont les jeunes qui manquent...

LE PLESSIEL : Un blockhaus enterré de 8 m de long sur 6 m de large, aussi difficile à apercevoir qu'éloigné de la zone centrale du village, sert à la fois de foyer rural et de vestiaires : il suffit de tirer deux cloisons mobiles. L'animateur y organise une fois par mois une séance de ciné-club. La projection du film "Avoir 20 ans dans les Aurès" avait attiré une vingtaine de personnes.

CRECY-EN-PONTHIEU : Au 2^e étage de l'ancienne mairie, la société locale d'archéologie met à la disposition de l'animateur son labo-photo.

On pourra toujours objecter qu'il y a probablement d'autres possibilités qui n'ont pas encore été exploitées, que ces exemples n'ont pas été innocemment choisis et qu'il n'en va pas de même pour tous les secteurs. Bien sûr, il existe des équipements socio-éducatifs de qualité dans la Somme, mais ils ont souvent leurs propres animateurs, à AMIENS surtout, et l'animateur de secteur, s'il peut parfois disposer du local, n'assure ni la gestion, ni l'animation. Pour lui, la situation générale est la suivante : s'il existe encore des locaux clubs utilisables, beaucoup d'autres ont été saccagés, si certaines salles des fêtes sont entretenues et destinées aux activités polyvalentes scolaires, sportives et socio-éducatives — ça se remarque surtout à la température qui y règne — maintes d'entre elles sont abandonnées avec leurs balcons vides de tout musicien et leurs scènes à l'italienne aux rideaux défraîchis et aux décors éventrés. Il ne sera rien dit des salles de répétition qui jouxtent les salles des fêtes et qui, après avoir été salles de musculation, puis maisons de jeunes, sont aujourd'hui sans emploi comme l'est, d'ailleurs, cette ancienne salle des gardes juchée sur les remparts du château de PERONNE et devenue "maison des jeunes" dont le pittoresque le dispute à l'inutilité. Il ne s'agit pas de noircir le tableau à plaisir, mais les faits sont têtus et, en connaissant la réalité du terrain, il est plus facile de porter une appréciation qualitative

sur l'action entreprise par les animateurs de secteur dans le cadre de la fonction, tant il est vrai "qu'un bon équipement aide toujours les animateurs à donner de la qualité aux activités".

LES ANIMATEURS DANS L'ACTION

Cadre de la fonction

Elle s'exerce, nous l'avons vu, dans un secteur délimité géographiquement,

- en fonction des limites des cantons : le secteur de PERONNE (secteur 5), par exemple,
- en fonction du caractère de "pays" comme le Ponthieu (secteur 1) ou le Santerre (secteur 6),
- en fonction d'une unité économique, comme la vallée de la Nièvre (secteur 3), fief industriel de la Société Saint Frères.

Le champ d'application de la fonction se situe dans un milieu caractérisé par un habitat peu densifié avec pour point d'appui des communes dont la population est comprise entre 500 et 3 000 habitants. Un affinage de l'analyse du milieu et des conditions sociologiques devrait être mené à bien pour permettre une efficacité plus grande diminuant les risques de dérapage ou d'erreurs de parcours. Mais ce n'est pas facile, c'est plus délicat, en tous cas, que pour une étude d'implantation d'équipement programmé. En effet, lorsqu'il s'agit de définir le cadre sociologique d'une M.J.C. ou de tout autre équipement socio-éducatif, il est tenu compte des usagers potentiels. Dans le cas des animateurs de secteur, la démarche est différente. Les usagers ne viennent que si l'on va au devant d'eux.

Alors faut-il employer le terme "d'usagers" et fixer approximativement le nombre d'entre eux sur lequel s'exerce une action directe autre que de simple diffusion ou encore la proportion des hommes et des femmes, les catégories d'âges ou sociales, comme le demandent tant d'enquêtes statistiques ? A ce stade de l'action entreprise, on est encore à la phase de défrichage, pas de quantification. Il s'agit, tout d'abord, de toucher tous les publics, des jeunes au 3^e âge, en milieu ouvert ou en milieu fermé. Le dédain de la structure scolaire ne se manifeste même plus, car les animateurs sont persuadés que tout commence à l'école et leurs relations extérieures s'appuient très largement sur le corps enseignant qui demeure encore l'interlocuteur privilégié. Il n'est pas évidemment le seul et les animateurs peuvent s'adresser aux associations éducatives et culturelles en place, mais aussi aux secteurs de caractère social, administratif, économique, politique ou informatif. Il est fréquent que des contacts soient pris avec un chef d'entreprise, un directeur d'école, une assistante sociale, un conseiller général.

Il y a un souci constant de communiquer avec toutes les composantes du tissu social, ce qui ne veut pas dire que cette préoccupation soit partagée par les interlocuteurs du moment. Tel animateur de groupe théâtral spécialisé dans les pièces en patois picard se limite à un contact poli, mais qui ne débouche pas sur une action.

d'animation coordonnée, tel autre, spécialiste d'écologie, n'envisage pas dans sa programmation d'intervenir au niveau socio-éducatif et les exemples de ce type pourraient être multipliés. Quant aux collectivités locales, nous dirons que leur attitude générale se situe à mi-chemin entre la réserve et la prudence. Une meilleure information portant sur l'analyse et la spécificité de la fonction engendrerait une réflexion à tous les niveaux qui déboucherait sur la prise de conscience de la nécessité qu'il y a de promouvoir, dans une société de loisirs consommés, des activités créatrices.

Des activités proposées par les animateurs, qu'il s'agisse de sérigraphie, de ciné-photo-club ou d'émaux sur cuivre, vont bien dans le sens d'un retour aux sources de la créativité, mais, il faut le rappeler, leur rôle n'est pas de se consacrer à l'animation directe et les collectivités locales n'ont pas encore admis ce principe. Sans cesse, il est nécessaire de redéfinir le cadre de la fonction, mais ce n'est pas la seule difficulté que rencontrent les animateurs départementaux. Néanmoins, le bilan d'une première année d'activités apparaît assez encourageant.

Premier bilan d'activités

La politique de la Direction Départementale, en ce qui concerne l'action des animateurs qui sont sous sa tutelle directe, tend, dans un premier temps, à privilégier l'aspect relationnel par rapport à l'animation directe et les activités socio-éducatives par rapport au secteur sportif. Cela a été défini et arrêté en concertation avec les animateurs. La consultation des prévisionnels qui doivent être envoyés tous les quinze jours à la Direction Départementale rend assez bien compte de ces intentions puisque près de la moitié des types d'intervention se situe au niveau des contacts et que le sport n'occupe qu'une part infime des intentions d'animation directe. Il est évidemment difficile de donner un indicateur de temps pour les activités, qu'elles soient de type relationnel ou d'animation directe. Etabli sur une période d'un mois d'après les prévisionnels, le tableau ci-dessous rend compte en pourcentage des types d'intervention pour l'ensemble des six animateurs en fonction depuis un an.

Type d'intervention	Pourcentage	Observations
— Prises de contact (permanences, réunions, rencontres...)	42	L'aspect relationnel et l'animation directe ne sont pas distingués
— Activités clubs (théâtre, photo, ciné-club, nature, etc.)	26	
— Animation en milieu fermé (établissements scolaires, C.L.S.H.)	9	
— Développement de la créativité (poterie, émaux, sérigraphie, etc.)	8	
— Réalisations (expositions, voyages, week-ends)	7	
— Animation 3 ^e âge	5	
— Animation sportive	3	

L'analyse des comptes rendus quinzainiers confirme dans l'ensemble les prévisions et la tendance à privilégier le domaine socio-éducatif par rapport aux activités sportives semble encore se renforcer. Aucun souci de pallier les carences sportives là où elles se manifestent ne se fait jour et le domaine socio-éducatif se développe de manière autonome. Au bout d'un an de mise en place, voici un premier bilan chiffré de l'action entreprise sur les six secteurs :

— Activités créées :	99
— Associations existantes touchées par l'action de l'animateur :	113
— Associations créées :	16
— Manifestations :	110

Il ne peut faire l'objet d'aucun jugement de valeur puisqu'il n'existe pas de système de référence antérieur pour ce département.

Par contre, il servira d'indicateur pour évaluer l'action de la seconde année de mise en place. Cette évaluation ultérieure devrait tenir compte des cadres envoyés en formation et de l'avis de la population touchée par l'action de l'animateur.

Toutefois, les perspectives de développement de l'action d'animation engagée sont intéressantes.

A titre d'exemple, le projet d'implantation d'un village d'artisans à VILLERS-BOCAGE, au cours de l'été prochain, témoigne de l'effort d'imagination des animateurs et renseigne sur les propositions d'activité qui reçoivent le meilleur accueil de la part de la population.

VILLERS-BOCAGE est un village où l'on ne vient pas en vacances et qui est doublement intéressant pour l'animateur parce que c'est dans son cadre qu'il a choisi de conduire son expérience pratique de C.A.P.A.S.E. Le projet global se résume ainsi : la perspective pour des estivants de créer et de réaliser, à partir de travaux manuels qu'ils n'ont pas l'habitude d'accomplir ; ce qui est assez éloigné de l'idée, devenue traditionnelle, de vacances où l'on consomme passivement ses loisirs. C'est ainsi que du 26 juillet au 13 août 1976 se dérouleront des activités artisanales encadrées par des artisans ou des animateurs locaux possédant un bon niveau technique en poterie, travail du cuir, tissage, sculpture, confection de bijoux, émaux sur cuivre, confection de tableaux avec des fils et des pointes, peinture sur soie. D'autres activités prendront place pour permettre une animation plus globale et les activités sportives et de plein air y occuperont, à côté de la photo, une place non négligeable : tennis de table, équitation, tennis, volley-ball, cyclotourisme, canoë-kayak.

Autres problèmes

Les circulaires n° 520 du 17 août 1970 (1) et 70-479 du 29 octobre 1970 (2) ne passent pas sous silence les tensions que risque de créer l'implantation d'un animateur "solidaire des groupes qu'il anime" et "lié à la collectivité qui l'emploie et dont il dépend".

En période de "creux électoral", l'animateur peut mener le type d'action qui lui convient sans que l'on y voie constamment une prise de position politique en vue de développer un phénomène associatif de contre pouvoir. Mais les périodes électorales sont fréquentes... Ainsi, la venue d'une troupe de théâtre de qualité invitée par l'animateur, après autorisation du chef d'établissement, à représenter, dans le cadre des activités du foyer socio-éducatif d'un lycée, une pièce aux accents fortement brechtiens, provoque une lettre de protestation d'une fédération de parents d'élèves transmise par le chef d'établissement à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Tel autre animateur, intervenant une fois par semaine dans une "maison pour tous" afin d'y faire "décoller" quelques activités socio-éducatives, se retrouve "solidaire malgré lui" d'un conseil d'administration élu, selon une lettre adressée à Monsieur le Préfet et dont la communication fut faite en séance plénière du Conseil Général, "d'une manière illégale et téléguidée par un parti politique".

En cette occurrence, être consignataire, en tant que travailleur social, d'un tract émanant d'un comité de quartier résolu à contrer les vœux d'une municipalité pour l'implantation d'un local club ou assister à une réunion électorale sont deux prises de position qui ne manqueront pas d'être diversement interprétées et l'animateur de secteur ne dispose pas d'un pouvoir charismatique tel qu'il entraîne avec lui l'opinion majoritaire et la contre opinion.

D'autres catégories d'animateurs socio-éducatifs sont mises en place dans le département de la Somme. Dans le cas général, ces animateurs travaillent dans un équipement à temps plein et sont rétribués parfois sur poste F.O.N.J.E.P., souvent à 40 % par le Conseil Général et à 60 % par la collectivité locale qui les emploie. La diminution des subventions de fonctionnement de l'Etat inversement proportionnelle à l'augmentation du nombre de Maisons de Jeunes n'a pas manqué d'accroître les tensions.

Les animateurs appartenant aux mouvements n'hésitent pas à avancer que les fonds engagés par le Conseil Général pour la rétribution des animateurs de secteur seraient un excellent palliatif à l'insuffisance des crédits d'Etat s'ils étaient convertis en subventions de fonctionnement destinées aux équipements encore en état. Lors des rencontres inter-animateurs : Maison de la Culture d'Amiens, équipements gérés

(1) Statut des personnels professionnels d'animation socio-éducative et socio-culturelle. Principes généraux agréés par le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

(2) Circulaire sur le "Recrutement et emploi par les collectivités locales de personnel professionnel d'animation socio-éducative", signée par le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et le Ministre de l'Intérieur.

par des membres affiliés à la Fédération Française des M.J.C., par exemple, les animateurs départementaux se voient souvent reprocher leur manque d'orientation, de projet pédagogique global, mais, parallèlement, ils sont sollicités pour élaborer des plates-formes communes d'actions non seulement d'animation, mais aussi statutaires. Ce n'est évidemment pas la seule contradiction...

S'ils sont tenus pour partiellement responsables des fermetures de M.J.C. et du licenciement de certains animateurs parce que les collectivités locales appellent de tous leurs vœux des animateurs qu'elles n'ont pas à rétribuer puisque c'est le Conseil Général qui s'en charge, les mouvements n'hésitent cependant pas à entreprendre des démarches de "récupération" soit sous la forme d'une adhésion soit en tentant de fixer l'animateur départemental sur un équipement qui vient d'ouvrir ses portes ou qui périclité.

Signalons qu'en l'année 1975, les communes de HAM, ABBEVILLE, FRESSENEVILLE, MONTDIDIER ont perdu, pour des raisons diverses, leur animateur permanent et que les activités socio-éducatives y ont pratiquement cessé. Il est permis d'affirmer que c'est avec beaucoup de scepticisme que la présence d'animateurs départementaux est perçue dans le département de la Somme par les grands mouvements qui leur reprochent aussi leur trop grande acceptation du misérabilisme au niveau des équipements et des moyens de fonctionnement et de freiner le développement des associations de contre pouvoir et de gestion par un type d'action correspondant à une politique départementale, sinon du Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et des Sports, ce qui, philosophiquement, correspond à un recul d'une option pluraliste de la vie associative.

Tenus par leur statut d'obtenir le C.A.P.A.S.E. dans un délai de 5 ans, les animateurs doivent veiller à une répartition dans l'espace et dans le temps des stages organisés dans la région picarde, mais aussi en dehors de la région. En effet, ils disposent de trois semaines par an pour suivre les stages correspondant aux unités de valeur obligatoires et la prévision est de rigueur.

Si un stage programmé est annulé, c'est un hypothétique report de cette semaine perdue sur l'année suivante, car aucune disposition statutaire n'est prévue à cet effet. D'autre part, les stages viennent parfois couper une action d'animation post-prévisionnelle ou encore l'épreuve d'animation peut se situer dans un contexte différent de celui de l'animation sur le secteur. Ainsi, lorsque la C.O.R.E.P.S.E. refuse ou modifie le contenu de l'épreuve d'animation, cela vient gêner la disponibilité sur le secteur. Lorsque l'on connaît le problème des unités de valeur non reconnues parce qu'elles ont été acquises dans des centres de formation non agréés, la relative fréquence des rapports d'évaluation, le coût financier du C.A.P.A.S.E., rarement inférieur à 7.000 F, il est permis d'affirmer que le "suivi" régulier du cycle C.A.P.A.S.E. par les animateurs départementaux ne va pas sans quelques vicissitudes.

POUR UN AMENAGEMENT DE LA CARRIERE ET DU CADRE DE LA FONCTION

Modifications du statut

S'il n'existe guère, en la présente conjoncture, de possibilités financières susceptibles d'améliorer les conditions matérielles de l'animation socio-éducative, il apparaît tout de même possible de modifier le statut de l'animateur départemental, ce qui permettrait de modifier favorablement sa condition personnelle et ainsi d'influer sur l'efficacité de son action.

Le baccalauréat est exigé pour enseigner dans le 1^{er} degré. Pourquoi ne le serait-il pas pour les animateurs socio-éducatifs qui, il faut le dire, débutent à des indices à peine inférieurs à ceux d'un instituteur titulaire au premier échelon (260 pour l'instituteur, 250 pour l'animateur, en indice nouveau majoré). Certes, le baccalauréat n'est pas un critère nécessaire à l'animation, mais, au niveau d'une équipe départementale, un substrat culturel commun facilite les communications, les mots ayant le même sens pour les uns et les autres. A noter aussi qu'un examen prenant en compte à la fois le signe écrit et le signe oral permettrait de retenir les candidats sur des bases plus complètes que les conditions actuelles, le baccalauréat n'étant plus alors exigé. Il faut aussi considérer qu'un niveau de connaissances convenable permet une rétribution meilleure et des possibilités de reconversion plus solides, car les animateurs, bien avant quarante ans, devront envisager un autre métier.

Il n'est pas douteux que l'insécurité d'emploi du personnel contractuel n'apporte pas la sérénité requise à l'accomplissement d'une mission. A fortiori lorsque la rétribution est assurée par une collectivité locale qui, de par la mouvance de sa composante politique, engendre parfois des turbulences telles que l'animateur puisse être mis en difficulté.

La création d'un corps de fonctionnaire de l'Etat accomplissant le même travail d'animation devrait pallier cet inconvénient en garantissant l'indépendance des animateurs; ce qui ne les dispenserait évidemment pas de l'obligation de réserve.

Ce qui va être dit ici s'inscrit dans le droit fil de ce qui précède. Les animateurs sont sensés avoir pris connaissance des circulaires du 17 août 1970 et du 29 octobre 1970. Il n'empêche qu'une répétition au niveau du statut semble des plus nécessaires. Un cadre précis évite les déviances. Il est hors de question qu'un animateur ne jouisse pas de sa liberté idéologique et pédagogique. Il n'est pas question non plus qu'il fasse du prosélytisme politique ou religieux même si ses options n'apparaissent qu'en filigrane. Sa solidarité avec les groupes qu'il anime doit trouver sa limite dans la prise en considération des autres groupes encore à animer susceptibles de ne pas partager ses opinions et dans le contrat moral qui le lie avec la collectivité locale qui l'emploie. Il apparaît opportun ici de rappeler les propos de M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de la Somme formulés lors d'une réunion de coordination "Soyez vigilants vis-à-vis de vous-mêmes aussi bien que vis-à-vis des gens avec lesquels vous travaillez.

Votre mission est de créer là où il n'y a rien, de soutenir les actions déjà existantes. Vous devez permettre à un maximum de personnes d'accéder à la responsabilité.

Votre mission est une mission d'éducation et d'arbitrage des éventuelles tensions".

En cas de conflit, une commission consultative paritaire (représentants du Conseil Général, du Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et des Sports, des animateurs de secteur) doit être mise en place, le statut demeurant insuffisant dans ce domaine au point de vue des garanties : 3 avertissements du Préfet après intervention du Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports entraînent la résiliation du contrat.

Une quatrième semaine de congé de formation pour suivre les stages CAPASE est souhaitable, car elle permettrait une plus grande marge de manœuvre en cas d'indisponibilité de l'animateur ou d'annulation de stages.

Autres modifications possibles

D'autres modifications ou plutôt d'autres précisions devraient être apportées au statut en ce qui concerne les prises de position de l'animateur vis-à-vis du phénomène sportif et la nécessité de définir son secteur en fonction des équipements préexistants et non pas virtuels. Il faut souligner à ce propos que toute implantation d'animateur dans un secteur devrait être précédée d'une enquête préalable concernant la population et son évolution démographique.

L'animateur et le sport

Il est précisé dans la circulaire interministérielle 70-479 du 29 octobre 1970 que l'animateur départemental a pour fonction de faire naître et développer "les activités à finalité culturelle et sportive". Au niveau du département de la Somme, a contrario de ce qui se fait dans d'autres départements, en Charente-Maritime par exemple, le mot "sport" semble oublié, dans le statut comme dans les choix des animateurs. Pourtant, il apparaît que 3 % des types d'intervention sont consacrés au sport, ce qui, en temps, correspond à un pourcentage plus élevé. Quand il est connu de tous que les disciplines "d'accrochage" dans les équipements socio-éducatifs ont souvent un support sportif — le judo, le tennis de table, la randonnée pédestre, la varappe, le cyclotourisme, le parcours d'orientation, la gymnastique volontaire figurent souvent sur la liste des activités des maisons de jeunes — comment ne pas souhaiter que soit inscrit dans le statut un paragraphe supplémentaire qui mettrait en exergue l'impact des activités sportives sur le public et la nécessité pour l'animateur de le considérer comme un appui sûr ?

Un appui et rien d'autre, car le sport relève avant tout du secteur extra-scolaire et le développement des activités socio-éducatives doit demeurer le souci prépondérant de l'animateur de secteur.

Pour une correction des critères d'implantation

Si l'on excepte la ville d'Amiens qui possède ses installations et ses animateurs, le département de la Somme est largement déficitaire en équipements socio-éducatifs. Les fiches de recensement font état de 6 425 m² d'installations alors que 9 146 m² seraient nécessaires. Ce déficit de 2 721 m² est en réalité plus important, car il s'augmente des "mille clubs" détériorés et inutilisables et d'installations ou vétustes ou inadaptées actuellement. Ainsi le potentiel d'installations qui devrait permettre

d'envisager avec optimisme l'implantation d'un animateur se trouve singulièrement réduit. Ceci explique les démarches, la prospection pour obtenir des locaux qui, après une remise en état sommaire, pourraient à la rigueur être utilisables. Mais cela demande du temps sur un espace relativement vaste. Il est permis, dès lors, de se demander s'il ne vaudrait pas mieux prévoir l'implantation des animateurs sur un secteur plus réduit ; par exemple, une commune de 2 000 à 5 000 habitants au maximum, disposant d'équipements et qui devrait être animée globalement avec à l'entour cinq ou six villages auxquels serait étendue l'animation. Cette solution est sans doute préférable aux actions menées au coup par coup dans des communes assez éloignées pour que l'une ignore à peu près ce qui se fait dans l'autre. La tendance actuelle des animateurs consiste d'ailleurs, bien qu'ils s'en défendent, à intervenir davantage dans une localité, les prévisionnels en faisant foi. Dès lors, pourquoi ne pas entériner ce qui se produit dans les faits et leur confier un secteur plus réduit, mais où l'action sera plus complète ?

La convention avec les communes

Sans que soit évoqué le terme de "contrat d'animation" puisqu'il n'y a pas de fixité de l'animateur de secteur sur une commune, il est cependant nécessaire de prévoir une convention entre la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et les communes appelées à bénéficier de la prestation. Pourraient y être rappelés en introduction le rôle de l'animateur et la nécessité de lui donner les moyens matériels en équipement et en fonctionnement sans que celui-ci ait à intervenir dans la recherche de ces moyens. Cette aide serait définie comme temporaire, n'excédant pas trois ans dans tous les cas, et devrait déboucher sur l'autonomie des associations animées par des bénévoles et la mise en place d'un animateur intercommunal permanent rétribué à 40 % par le Conseil Général et pour le reste par un syndicat intercommunal ou par chaque commune selon le critère de population.

Moyens apportés par la collectivité

- Une subvention de fonctionnement calculée sur la base de 1 à 2 F par habitant selon l'importance de la commune.
Cette somme resterait à la disposition de l'animateur, mais serait gérée par la municipalité.
- Les locaux devraient être mis gratuitement à la disposition de l'animateur.
- La commune devrait assurer son soutien aux réalisations par la recherche de concours, par l'aide matérielle, par la diffusion de l'information et de la propagande.

Moyens apportés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports :

- la rémunération de l'animateur et la prise en charge de ses frais de déplacement,
- le contrôle pédagogique et la gestion de l'animateur,
- l'aide matérielle, pédagogique, financière avec quasi contrat pour toute forme d'action entreprise sur le secteur.

Mise en place d'un comité local d'animation

Le rôle de ce comité serait de faciliter la mission de l'animateur. Il pourrait être composé du maire de la commune, d'un membre de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, de l'animateur, de représentants des usagers, de personnes compétentes cooptées (animateurs bénévoles, responsables d'associations). Il s'agirait d'une structure informelle locale qui ne saurait être confondue avec aucun Conseil d'Administration déjà en place. Ce comité devrait veiller au bon état et à l'entretien des locaux, aider l'animateur dans les tâches administratives et de propagande, préparer la relève au moment où l'animateur cessera son action au niveau local.

Ce type de convention n'est pas encore mis en place, ce qui retarde les actions de l'animateur parce que les collectivités locales ne se sentent guère engagées vis-à-vis de lui. La question de son opportunité se pose sans doute, mais il n'est pas douteux qu'elle clarifierait les rapports de la commune et de l'animateur.

LES ANIMATEURS DEPARTEMENTAUX? UN PROGRAMME POUR L'AVENIR

La mise en place des animateurs départementaux dans la Somme, c'est avant tout l'aventure d'une équipe venue d'horizons différents dans un département en difficulté du point de vue démographique, économique et social, pour laquelle le problème du métier d'animateur en tant que profession de transition et celui de "l'engagement idéologique" se posent en quasi permanence, mais pour laquelle aussi l'ambition première est d'améliorer la qualité de la vie dans le département. Les animateurs s'efforcent d'apporter leur soutien technique et pédagogique aux bénévoles et de répondre, lorsqu'elles se manifestent, aux aspirations de la jeunesse. Il leur faut faire travailler les intéressés ensemble, rassembler les isolés et favoriser la naissance d'un "vouloir local", ce qui est une tout autre démarche que de s'en remettre à "l'Etat Providence". Leur action, dans tous les cas, se situe bien dans le cadre de l'évolution actuelle et à venir de l'aménagement du milieu rural qui demeure à rénover et à réanimer du point de vue économique et social. Cependant, le réveil de la vie associative ne passe pas uniquement par eux. Il y a tout un processus éducatif à revoir et l'introduction dans les programmes scolaires des notions de cadre de vie et de participation associative comme l'ouverture des locaux scolaires aux associations, même si elles sont de contre pouvoir, seraient des éléments de progrès non négligeables. Mais ce changement dans les faits ne se produira pas sans une modification des mentalités et c'est sur ce terrain que le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports doit aussi lutter et affirmer son originalité, sa vitalité, sa force.

Gérard COURTAL
Inspecteur Départemental
Jeunesse et Sports

The first part of the book is devoted to a general survey of the history of the subject. It begins with a discussion of the early attempts to explain the phenomena of the subject, and then proceeds to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art. The second part of the book is devoted to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art. It begins with a discussion of the early attempts to explain the phenomena of the subject, and then proceeds to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art.

THE HISTORY OF THE SUBJECT

The history of the subject is a long and varied one. It begins with the early attempts to explain the phenomena of the subject, and then proceeds to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art. The first part of the book is devoted to a general survey of the history of the subject. It begins with a discussion of the early attempts to explain the phenomena of the subject, and then proceeds to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art. The second part of the book is devoted to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art. It begins with a discussion of the early attempts to explain the phenomena of the subject, and then proceeds to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art.

The third part of the book is devoted to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art. It begins with a discussion of the early attempts to explain the phenomena of the subject, and then proceeds to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art.

The fourth part of the book is devoted to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art. It begins with a discussion of the early attempts to explain the phenomena of the subject, and then proceeds to a more detailed account of the development of the subject in the hands of the great masters of the art.

ASSOCIATIONS, ANIMATEURS, LOISIRS ET PROGRAMMES D'ACTION PRIORITAIRES

La préparation du Plan fournit régulièrement l'occasion aux spécialistes de différents domaines de se rencontrer et de faire le point sur les problèmes français. Les travaux du Plan donnent ainsi un panorama intéressant de la vie française et des problèmes qui se posent à la société. Le plan apparaît comme une photographie de la France à différents moments de son histoire : aux lendemains de la dernière guerre, c'est la reconstruction qui domine les discussions des planificateurs ; en 1969, la préparation du 6^e Plan est marquée par les événements sociaux et culturels de mai 1968.

L'élaboration du plan suppose qu'une étude sérieuse sur la politique française et les besoins des Français soit menée préalablement à toute décision. C'est bien dans ce sens qu'on a pu écrire que la planification était "une étude de marché généralisée". Le 7^e Plan (1976-1980) de développement économique et social, approuvé par le Parlement le 21 juillet 1976, n'échappe pas à cette règle ; il nous apporte, entre autres, une mine de renseignements sur les préoccupations sociales d'aujourd'hui.

Bien que d'après la liste des objectifs retenus, l'économique l'emporte sur le social, une lecture du rapport sur l'orientation préliminaire, des travaux des commissions préparatoires et du texte définitif, permet d'aller plus loin et de déceler l'apparition de réelles et nouvelles préoccupations concernant en particulier la qualité de la vie et ses composantes.

Afin que le lecteur puisse se reporter aux différents textes de référence rappelons brièvement les principales phases de l'élaboration du Plan :

— Le 12 juillet 1975, est paru au Journal Officiel, le "Rapport sur l'orientation préliminaire du 7^e Plan", donnant les principes directeurs et des lignes d'action.

— A l'automne 1975, les assemblées régionales ont été invitées à exprimer leurs préférences en matière de réalisation d'équipements collectifs (1).

(1) Voir "La vie publique en France", 18 février 1976, la Documentation française, Paris.

— Durant l'année scolaire 75-76, des commissions de travail se sont réunies dont les rapports ont paru à la Documentation Française (1). Nous nous appuierons plus particulièrement sur les travaux concernant la vie sociale, la culture et l'éducation.

— Enfin le 23 juillet 1976, est parue au J.O. la loi portant approbation du 7^e Plan.

*
* *

Incontestablement, la vie associative est un "mot-clef" qui a dominé les discussions relatives au 7^e Plan.

Ce concept est déjà présent dans le texte du rapport sur l'orientation préliminaire :

"Les associations nées de l'initiative des citoyens, constituent un cadre d'exercice des responsabilités dans la vie sociale que les pouvoirs publics souhaitent encourager. Il conviendra d'examiner comment développer et renforcer leurs possibilités d'intervention et en particulier :

— d'apprécier par quelles dispositions de nature juridique ou financière, peuvent être renforcés leurs moyens tant en personnel qu'en ressources, et assurée la continuité indispensable de leur action particulièrement pour les associations qui concourent à l'exécution des tâches de service public".

Les résultats de la consultation régionale relative aux préférences en matière de réalisations d'équipements collectifs (automne 75), en privilégiant la demande d'équipements culturels et sportifs par rapport à celle des équipements scolaires ou locatifs, apportent la preuve du besoin de développement des associations socio-éducatives, ou socio-culturelles. Les différents commissions préparatoires ont aussi largement abordé le problème. La commission "Vie Sociale" définit ainsi les objectifs de la vie associative :

"La participation des habitants à la vie publique est indispensable, à la fois pour leur donner une prise plus directe sur leur cadre de vie, favoriser l'innovation et enrichir la vie sociale locale. Dans ce but, la commission recommande l'adoption d'un programme d'action prioritaire, destiné à développer la vie associative, considérée comme un moyen privilégié d'engagement civique".

Le groupe "Culture", quant à lui, souligne non seulement la nécessité des associations, mais insiste sur leur spécificité par rapport aux services publics :

"Reconnaître le rôle des associations dans la vie culturelle, c'est d'abord leur permettre de participer aux décisions la concernant, c'est aussi admettre qu'elles sont mieux placées que les services publics pour répondre à certains besoins culturels".

(1) La Documentation Française - 29, quai Voltaire, 75007 - Paris.

"La vie culturelle dépendant en partie du foisonnement des associations, le rôle des associations dans l'action culturelle elle-même doit être reconnu, qu'elles assurent une tâche oui ou non suffisamment prise en compte par les services publics ou qu'elles aident ceux-ci à mieux remplir leur mission".

Et on retrouve cet objectif de développement de la vie associative, dans un Programme d'Action Prioritaire (1).

Ainsi, dans le programme n° 16, "Développer la prévention et l'action sociale volontaire", l'objectif de l'action n° 2 est clair :

— *"Appuyer l'effort des citoyens qui prennent l'initiative de s'unir pour contribuer de manière désintéressée à répondre à certains besoins sociaux.*

— *Aider les associations de gestion, qu'elles soient grandes ou petites, nationales ou locales, dès lors qu'elles participent directement à des tâches d'intérêt général et qu'elles sont de ce fait reconnues par les ministères concernés (Santé, Justice, Jeunesse et Sports)".*

C'est donc bien l'ensemble des travaux du Plan qui apporte une confirmation de l'attention portée aujourd'hui aux associations.

Cependant, l'attention n'est pas suffisante. Les planificateurs l'ont bien senti. Aussi ont-ils réfléchi sur l'apport des pouvoirs publics à la vie associative.

Autant de questions auxquelles on ne peut pas souvent apporter des réponses rapides. Par exemple, aborder le problème de la participation à la vie associative est une lourde tâche quand on sait qu'une enquête récente (2) a montré que la participation des cadres et des professions libérales serait 3 fois plus élevée celle des ouvriers.

De même, le problème du financement des associations, quoique très complexe, a fait l'objet de propositions précises.

Il est souhaité que les associations puissent accéder dans de meilleures conditions au crédit bancaire, bénéficier pour leurs publications de facilités qui s'inspirent de celles accordées à la presse, pour leur courrier du tarif postal préférentiel, etc.

Certes, beaucoup de ces propositions recourent celles faites par le Rapport "Delmon" (3), mais soulignées par les travaux des différents groupes, et programmées dans une action prioritaire, elles prennent plus de force.

(1) Les P.A.P., au nombre de 25, sont ces actions que le gouvernement entend mener à bien d'ici 1980, grâce à l'engagement ferme et pluriannuel de financement. Ils reprennent les principales orientations du Plan.

(2) Secrétariat d'Etat à la Culture. — Service des Etudes et de la Recherche. — Pratiques culturelles des Français. — Décembre 1974, 2 tomes.

(3) Pour l'analyse de ce Rapport, voir "Les cahiers de l'animation", n° 11, 1^{er} trimestre 1976.

Elles sont assorties en effet de moyens de fonctionnement et de crédits d'investissement. De plus, elles s'accompagnent d'un engagement gouvernemental.

Plusieurs ministères sont chargés de leur réalisation : Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports, Secrétariat d'Etat à la Culture, Ministère de la Santé, autant d'administrations concernées par la vie associative. Et on aborde ici le même problème d'interministérialité et de concertation déjà abordé au cours de la préparation du 6^e Plan, mais peu résolu au fil des années. C'est ainsi qu'il faut interpréter les réflexions du groupe Culture :

— *"Il s'agit, de préférence dans le cadre régional, de relier systématiquement entre eux, non seulement les différents établissements du Secrétariat d'Etat à la Culture (bibliothèque, musée, conservatoire de musique, école d'art, théâtre, maison de la culture, cinéma), mais aussi les institutions dépendant d'autres collectivités publiques dont la vocation culturelle n'est plus à démontrer : maisons de jeunes, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, foyers ruraux, comités d'entreprise, écoles, associations diverses."*

— *"L'ignorance réciproque dans laquelle agissent le Ministère de l'Intérieur pour les salles des fêtes, le Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports pour les M.J.C., le Ministère de l'Agriculture pour les foyers ruraux, le Ministère de la Santé pour les centres sociaux, le Secrétariat d'Etat à la Culture pour ses équipements plus particulièrement culturels, sans parler du Ministère de l'Education, n'est plus à dénoncer..."*

*
* *

Si la vie associative ne pourra se développer que par une concertation et une action interministérielle, elle ne pourra être efficace qu'avec un réseau d'animateurs.

Et la fonction d'animateur est bien, elle aussi, au centre des préoccupations actuelles. Fonction difficile à déterminer, tant les titres sont différents : on parle d'animateur socio-éducatif, socio-culturel, de travailleur social. Mais un animateur travaillant dans un foyer de jeunes travailleurs est-il plus proche d'un travailleur social ou d'un animateur sportif ? Aussi adopterons-nous la définition que donne du travailleur social la commission "vie sociale", définition qui nous paraît s'adapter le mieux à la situation actuelle. D'après le rapport du Plan, le travailleur social est celui qui apparaît "comme contribuant au développement de l'individu, du groupe ou de la collectivité en vue de leur promotion, de leur épanouissement ou pour les aider à préserver ou conquérir leur autonomie".

La multiplicité des titres reflète cependant la multiplicité des actions à mener par les animateurs. Et la commission vie sociale note avec justesse que "les travailleurs sociaux ont des statuts très différents selon leurs employeurs (publics ou privés), leur qualification (moniteur, éducateur, éducateur spécialisé), leur type d'emploi (travailleur familial, conseiller en économie sociale et familiale...)".

Multiplicité des fonctions, des actions, multiplicité des ministères de tutelle aussi,

déjà relevée à propos des associations, mais qui inspire au groupe culture des propositions interministérielles intéressantes pour rémunérer les animateurs. C'est ainsi que ce groupe est conduit "à recommander que le financement soit multiple et notamment qu'il conjugue un financement local et un financement d'Etat, et qu'il soit affecté de préférence au paiement des animateurs. Le dispositif administratif et financier existe déjà, mais il convient de lui donner sa vraie grandeur, d'une part en dotant autrement que symboliquement la ligne budgétaire "aide aux associations du Secrétariat d'Etat à la Culture", d'autre part en faisant entrer dans la culture, le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire, (F.O.N.J.E.P.), organisme qui collecte les fonds d'Etat et des communes pour les redistribuer sous forme d'une participation aux traitements des animateurs appartenant à ses associations membres".

L'uniformisation du statut et les réformes interministérielles tendant à faciliter la rémunération des animateurs, ne doivent pas laisser dans l'ombre les milliers de bénévoles qui œuvrent dans le domaine éducatif ou culturel. Est-il besoin de rappeler que dans le domaine culturel, par exemple, le rapport entre professionnel et bénévole est généralement évalué à 1 pour 10. C'est pour cet immense réseau de non-professionnels que les différents travaux préparatoires font des propositions intéressantes. Pour leur formation, le groupe culture envisage des assouplissements d'horaires durant une ou plusieurs années et la commission "vie sociale" reparle du "congé animation" déjà évoqué par la commission des activités sportives et socio-éducatives du 6^e Plan.

On relève aussi des propositions intéressantes concernant l'alternance, la polyvalence et la mobilité de l'animateur. Ainsi le groupe culture note :

— *"Pour le spécialiste (musicien, architecte) qui a décidé de faire de l'animation, il lui est toujours possible de reprendre son métier antérieur, éventuellement après un recyclage si la période d'animation a été très longue.*

Pour l'ancien bénévole qui durant une ou plusieurs années a décidé de devenir animateur professionnel à temps plein, les problèmes seront différents selon qu'il appartient au secteur public ou privé. Dans le premier cas, les possibilités de détachement encore trop rares doivent pouvoir être élargies. Elles sont courantes déjà pour les enseignants. Dans le secteur privé, on retombe sur le problème du congé-animation, qui est beaucoup trop court en toutes hypothèses. Les conventions collectives devraient, dans ce cas, prévoir une priorité à l'embauche, et des stages de recyclage".

On en vient à effacer quelque peu les barrières qui pourraient subsister entre bénévole et professionnel qui, comme le note la commission vie sociale, sont deux statuts complémentaires.

— *"Plus peut-être que dans d'autres secteurs, le succès des actions proposées pour l'amélioration de la vie sociale dépend des personnes qui sont professionnellement chargées de les mener à bien ou qui bénévolement s'y intègrent. Il y a complémentarité, non concurrence entre les travailleurs sociaux professionnels et les bénévoles".*

On ne peut pas évoquer les problèmes qui se posent aux animateurs sans toujours souligner, d'une manière ou d'une autre, un certain malaise lié au statut d'animateur.

"Beaucoup de fonctions correspondent à des postes éphémères où le rôle d'un professionnel ne se conçoit que pour une durée limitée", note la commission vie sociale.

On évolue donc vers un nouveau profil de l'animateur qui ne consacrerait plus sa vie à la seule fonction d'animation. Et le groupe culture va jusqu'à écrire que la formation de l'animateur relève plus de la formation continue que de la formation initiale. Cela mériterait d'être développé plus longuement, car, à la limite, refuser une formation initiale à un futur animateur, n'est-ce pas nier une profession, n'est-ce pas remettre le "métier d'animateur" dans l'ombre ?

C'est pourquoi les propositions des groupes de travail concernant l'harmonisation des diplômes et le réajustement de la formation en I.U.T., nous apparaissent plus intéressantes.

Compte tenu des remarques relatives au manque de concertation entre les ministères, tous les travaux s'attachent à reconnaître l'effort important réalisé avec le Diplôme d'Aptitude Professionnelle à l'Animation Sociale et Socio-Educative (D.A.P.A.S.S.E.). Reste aussi à harmoniser ce dernier avec le diplôme des I.U.T.

En revanche, la formation en I.U.T. apparaît à tous trop théorique, car d'une part elle s'appuie trop peu sur la spécialisation dans une technique, et d'autre part elle n'est pas complétée par une année de formation pratique. D'où la réflexion du groupe culture, inspirée par les travaux de J. HURSTEL sur la formation des animateurs :

— *"Ensuite l'enseignement devrait se faire en grande partie sous forme de stages, ou même grâce au passage dans certaines équipes d'animateurs qui accepteraient — à l'intérieur même de leur travail — de dispenser une formation à certains candidats. En particulier l'enseignement donné actuellement par les I.U.T. apparaît insuffisant s'il n'est pas appuyé d'une part sur la spécialisation dans une technique... et complété d'autre part par une année de formation pratique"*.

*

* *

L'ensemble des textes, propositions, discussions relatifs aux animateurs et aux associations, révèle bien que nous sommes entrés effectivement dans une civilisation où le loisir apparaît comme un nouveau facteur de développement. On ne s'étonnera donc pas que la commission vie sociale affirme :

— *"C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent avoir une politique des loisirs. Cette politique a d'abord pour objet la vie de tous les jours, les fins de semaine, les vacances et donc, l'aménagement du temps, comme l'étalement dans le temps à ses limites, c'est aussi l'espace des loisirs qu'il faut aménager"*.

Pour cela aussi, les propositions sont révélatrices des courants actuels.

On constate en effet que les associations de jeunesse, la famille, l'école, ne répondent plus assez aux besoins des enfants et des adolescents.

Aussi la commission vie sociale écrit-elle :

"L'offre des loisirs éducatifs diminue d'abord en raison des difficultés que connaissent un certain nombre d'institutions qui jusqu'ici y concouraient :

— les associations de jeunesse se heurtent à des problèmes d'encadrement liés à la crise du bénévolat,

— la famille joue un rôle de plus en plus restreint, en raison de sa réduction à la cellule parents-enfants et de l'évolution du mode de vie des adultes, qui les rend moins disponibles,

— les établissements scolaires ont de plus en plus abandonné leur action en matière d'activités éducatives de loisirs..."

On ne s'étonne donc pas que deux actions dans deux programmes d'action prioritaires soient consacrées à ce problème.

— Le programme n° 13, "Assurer l'égalité des chances par l'éducation et la culture", prévoit dans son action n° 2 de "doubler le nombre des élèves touchés par des actions d'animation culturelle en milieu scolaire pour développer leurs capacités d'expression en faisant appel à leur imagination et à leur sensibilité".

— Le programme n° 14, "La nouvelle politique de la famille", précise dans son action n° 5, "Loisirs des enfants et des adolescents", que :
"les enfants et les adolescents sont à l'heure actuelle absents de l'école plus de 200 jours par an.

Trop souvent ils restent alors isolés et inactifs.

Dans le respect du pluralisme auquel il est attaché, l'Etat apportera une aide aux initiatives ayant pour objet de développer les loisirs ;

— en favorisant l'organisation des loisirs à l'école hors du temps scolaire,

— en soutenant l'action des municipalités et notamment des centres de loisirs,

— en subventionnant les associations de loisirs et les centres de vacances pour l'enfance et l'adolescence".

Nous ne reviendrons pas sur l'aide aux associations qui est, avant tout, une aide financière à des organismes possédant leur propre pédagogie.

En revanche, l'aide aux loisirs à l'école est à inventer. Il y a bien un problème financier à résoudre, mais aussi une pédagogie à penser...

Non seulement la commission vie sociale et le groupe culture soulignent ces besoins, mais aussi la commission Education Formation qui affirme :

— *“Enfin, les foyers socio-éducatifs devraient voir leur mission repensée en fonction des nouveaux contenus de l'enseignement et leur existence pérennisée par l'allocation de locaux et d'un système de financement stable”.*

Cependant la pratique du loisir ne s'arrête pas à l'adolescence et ce sont toutes les classes d'âge qui sont concernées et qui ne trouvent d'ailleurs pas toujours l'espace dont elles ont besoin, proche des lieux d'habitation.

La commission vie sociale, en évoquant la politique des loisirs, note :

— *“Elle concerne la vie de tous les jours, les week-ends autant que les périodes de congé. Les grandes migrations des fins de semaine montrent assez que la population ne trouve pas à proximité du logement les activités et l'espace nécessaires aux loisirs. Il faut réinsérer une partie des loisirs dans les espaces publics de la vie quotidienne, développer les activités de création et d'expression...”*

Le programme n° 21 “Mieux vivre dans la ville” prévoit dans l'action n° 2, “L'Amélioration du logement et des services collectifs de voisinage”, “d'offrir à proximité des villes des possibilités plus grandes de loisirs en aménageant une vingtaine de bases de plein air nouvelles”, et on apprend plus loin que la fréquentation de ces bases devrait être multipliée par 4 au cours du 7^e Plan.

*
* *

On pourrait prolonger longtemps cet examen des programmes et des actions relatifs aux loisirs et à la vie sociale. Mais on ne peut renoncer à se demander maintenant si l'ensemble de ces directives n'aura pas trop tendance à freiner un épanouissement libre des personnes.

C'est vraisemblablement le risque que le groupe culture avait perçu en lançant un appel à la création et à l'imagination :

“Il est certain que même dans une démocratie qui se veut libérale, elle (la création) reste accessible à peu de monde. Les domaines les plus riches : presse, littérature, musique, peinture, sont aussi les plus délaissés par le grand public...”

Dans ce domaine, on peut faciliter, mais non encadrer, diriger. De même, en ce qui concerne l'imagination qui semble être étouffée aujourd'hui par de multiples facteurs, la même commission apporte une note intéressante lorsqu'elle écrit :

— *“Des actions d'expérimentation devraient seulement aider techniquement les porteurs de cet imaginaire à se saisir, à atteindre le niveau de la Communication*

et par là même à s'inventer. Les prospections qui existent sont le plus souvent tournées vers la simple exploitation commerciale et retombent par là même dans l'ornière du marché..."

A la fin de cet examen des textes du 7^e Plan, peut-on tenter d'apporter une réponse à l'interrogation de nos lecteurs sur la pertinence et la validité de ces orientations?

Il est difficile d'apporter une réponse catégorique, d'autant que les orientations proposées demeurent générales et ne mesurent pas suffisamment en profondeur les résistances opposées par les intérêts du milieu, les habitudes culturelles, les rigidités institutionnelles, aux innovations souhaitables...

Cependant, on ne peut s'empêcher de constater une attention certaine aux problèmes sociaux et culturels dans la lignée des préoccupations du 6^e Plan. On voit avec satisfaction une "pénétration" du social dans l'économie, comme en témoigne cet extrait du rapport sur l'orientation préliminaire du 7^e Plan :

— *"Il est certes souhaitable que l'épanouissement des hommes dépende moins de leur emploi, des revenus et du statut social qui y sont attachés : progressivement, chacun devrait être en état d'arbitrer plus librement entre rémunération et loisir, entre vie professionnelle et vie familiale, entre divers rythmes et modalités de passage de la vie active à la retraite. Mais il reste que quiconque est capable et désireux d'exercer un emploi, doit pouvoir en trouver un, au besoin avoir reçu une formation complémentaire"*.

Mais à propos de la planification du fait social, nous nous poserons enfin deux questions :

— Le fait social, par définition, fluctuant, diversifié, déterminé par des facteurs multiples qui ne peuvent être mesurés, peut-il être effectivement planifié? La réponse se trouve dans les Plans d'Action prioritaires qui donnent des orientations plus que des directives et l'examen de l'état d'avancement du 7^e Plan de 76 à 80 nous apprendra ce qu'il adviendra de ces propositions.

— L'autre question consiste à se demander si la planification, en classant ces objectifs, ne fixe pas trop notre attention sur des domaines, en nous en cachant d'autres et en nous rendant ainsi incapables d'imaginer des pistes différentes. Autrement dit, la planification ne fige-t-elle pas trop notre imagination?

Les rapports du 7^e Plan nous apportent une photographie des courants de société, mais, comme dans toute photographie, le champ en est limité.

En définitive, on ne peut nier que le 7^e Plan tienne compte de phénomènes aussi vivants que les associations, les animateurs et les loisirs. On est en présence de propositions, non de directives. Mais qui peut prévoir exactement ce qu'il adviendra des loisirs jusqu'en 1980? La révolte de la jeunesse de 1968, l'apparition des courants de contre-culture et de nouvelles formes de vie sociale, pouvaient-elles être, par exemple, perçues dans les études préparatoires du 5^e Plan?

Patrick GALLAUD
Chargé de recherche au D.E.R.D.

L'INFORMATION DES JEUNES : DES MODALITÉS DIVERSES

Au cours de ces dernières années des centres d'information pour les jeunes ont été créés en France. Ces centres, encore peu nombreux, ont des caractéristiques diverses selon qu'ils sont nés à l'initiative de l'Etat, de municipalités ou d'associations à caractère socio-culturel, et selon la personnalité des responsables qui les animent.

Le plus connu de ces centres est le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (C.I.D.J.) créé en 1969 à Paris, à l'initiative du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs. Le C.I.D.J. a atteint aujourd'hui une grande ampleur. En plus de sa mission d'information auprès des jeunes qui lui rendent visite ou qui écrivent et téléphonent, le C.I.D.J. élabore sous forme de fiches une importante documentation. Cette documentation permanente est diffusée par abonnement auprès des organismes concernés par l'information des jeunes. Par ailleurs, le C.I.D.J. assure la formation des informateurs appelés à exercer leurs fonctions dans le cadre des centres régionaux mis en place actuellement.

Les réflexions que nous proposons dans cet article ne font pas référence à l'expérience du C.I.D.J. de Paris ou à celle des grands centres régionaux déjà existants. Ces réflexions sont issues de l'étude de cinq centres à vocation départementale ou municipale situés dans la région parisienne. Elles n'ont, de ce fait, pas d'autre prétention que d'esquisser, en vue de travaux plus approfondis, une analyse des différences et des constantes que nous avons pu observer d'un centre d'information à l'autre (cette analyse ne porte pas sur le contenu de la demande des jeunes, qui pourrait faire l'objet d'une étude particulière).

La pratique de l'information des jeunes et la "philosophie" qui sous-tend cette pratique se définissent, nous semble-t-il, par deux séries de variables aisément observables :

- La première série de variables concerne la situation "objective" d'un centre d'information : support institutionnel, jeu local des forces politiques, lieu d'implantation, moyens matériels mis en œuvre.

- La seconde série de variables définit la "pédagogie" de l'information. Elle prend notamment en considération la personnalité des informateurs, particulièrement influente dans un milieu professionnel nouveau dont la composition est très hétérogène.

CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES ET FINANCIERES

Comme dans d'autres domaines du secteur des équipements sociaux, la présence de facteurs politiques dans la mise en place des moyens d'information destinés aux jeunes se traduit certes au niveau du financement initial nécessaire à la création d'un centre, mais davantage encore par la nature et l'ampleur des moyens devant permettre d'en assurer le fonctionnement : tel centre qui a été mis en place par une municipalité avec force publicité se voit insuffisamment doté pour son fonctionnement et se trouve quasiment paralysé ; tel autre, financé par un Conseil Général, est au contraire convenablement pourvu et fait figure de réalisation de prestige ; un troisième, efficacement subventionné lors de son installation, doit se battre constamment pour subsister et faire face à l'ampleur de la demande d'information.

Ainsi la mission d'un centre d'information peut être mise en cause par l'insuffisance ou l'irrégularité des ressources financières, notamment lorsque le personnel n'est pas assez nombreux pour pouvoir travailler dans des conditions satisfaisantes.

A ces difficultés, s'en ajoutent parfois d'autres liées à une mauvaise implantation du centre, à l'écart des lieux de passage habituels des jeunes. Tel est le cas, par exemple, d'un centre situé sur un terrain de sports municipal à proximité d'une avenue très bruyante, éloigné des foyers d'animation de la ville. A l'inverse, certains centres situés au cœur de la cité — Place de la mairie, Place du marché, etc. — bénéficient de l'animation urbaine et reçoivent la visite d'un grand nombre de jeunes.

LA PRATIQUE DE L'INFORMATION

Malgré la présence de fortes contraintes financières et institutionnelles, il apparaît que la pratique des informateurs conserve une indépendance qui permet à chaque centre d'avoir un style et une ambiance particuliers. Indépendamment des disparités d'ordre matériel (superficie et confort des locaux, nombre de salariés, etc.), les centres visités se différencient les uns des autres en fonction de variables qui traduisent les options personnelles des responsables et des informateurs :

- sens donné à la notion d'information,
- mode de la relation demandeur-informateur et degré de personnalisation de cette relation,
- conception du rapport entre information et animation.

LA NOTION D'INFORMATION JEUNESSE

D'une façon générale, en réponse à la demande qui leur parvient, les informateurs que nous avons interrogés se déclarent favorables à une information aussi **humanisée** et **personnalisée** que possible, évoquant comme un repoussoir les organismes qui,

à cause de leurs trop grandes dimensions, n'ont pas la possibilité de consacrer une longue attention à chaque "client".

La défiance à l'égard d'une pratique de l'information de type "technocratique" s'appuie sur la conviction que le client a besoin d'être guidé pour trouver son chemin à travers la jungle de renseignements que l'on peut mettre à sa disposition, sous forme de fiches, de listes d'adresses ou de documents divers.

Les informateurs exerçant dans des centres de dimensions modestes insistent sur l'importance d'une bonne compréhension de la demande et d'une réponse suffisamment précise pour que le client ne soit pas désorienté par une trop grande masse de renseignements. Il est évident que cette démarche en profondeur n'est possible que si le centre dispose d'un personnel nombreux et convenablement formé.

Le choix en faveur d'une information personnalisée ne suffit cependant pas à fixer les limites du rôle de l'informateur et l'attitude à prendre par rapport à la demande. De ces limites et de cette attitude dépendent l'ambiance du centre d'information, son "image de marque" auprès du public.

LA RELATION DEMANDEUR-INFORMATEUR

L'esprit de la relation entre le demandeur et l'informateur est particulièrement déterminant dans les différences que l'on peut observer d'un centre à l'autre : alors qu'ici on estime suffisant de répondre avec précision à la demande **exprimée**, ailleurs on se donne pour tâche d'être attentif à une éventuelle demande **latente**, peut-être plus importante pour le client que la raison invoquée pour la visite.

Ainsi se trouve posée la question délicate de la part de subjectivité et d'"intuition psychologique" qui peut entrer dans la pratique de l'informateur sans que la liberté et l'autonomie du client ne soient menacées. Il importe de noter que certains centres d'information (qui ne figurent pas parmi ceux dont il est question dans cet article) estiment que pour éviter les risques d'information tendancieuse, le service proposé aux jeunes doit se limiter à une **banque de données** fonctionnant sur un mode relativement impersonnel.

Les centres d'information que nous avons visités se différencient cependant selon le degré de personnalisation pratiqué dans la relation demandeur-informateur. Dans un centre départemental important où l'entretien a lieu en tête à tête, souvent pendant plus d'une heure, dans un petit box, la personnalisation est très poussée et la frontière entre l'information et le service social n'est pas toujours très nette. Cette situation suscite parfois la défiance des services sociaux spécialisés ou des services d'orientation. Il est cependant reconnu qu'elle permet parfois d'orienter vers des services compétents des personnes qui ont des besoins spécifiques, mais préfèrent s'adresser en premier lieu au Centre d'Information dont l'image leur paraît rassurante.

Dans un autre centre, ouvert à toutes les classes d'âge, l'accueil est cordial, mais

il ne suscite pas les "confidences" : pas de box, beaucoup de renseignements en "libre-service". Le centre fonde son action et sa réputation sur sa connaissance approfondie des activités proposées par les associations locales, ainsi que sur les "petits services" qu'il offre : annonces, emplois pour l'été, agence de gardes d'enfants, etc.

Ailleurs, dans un centre disposant de moyens très modestes (une informatrice assistée de stagiaires), c'est la simplicité de la relation et l'ambiance de camaraderie qui font l'originalité du lieu. Très bien situé dans la ville, le centre est devenu un foyer d'animation, un pôle de rencontre relié à la vie associative. Cette évolution a conduit ce centre à être vigilant afin d'éviter toute "confiscation" du lieu par un public restreint, au détriment de sa fonction d'information.

Ce dernier exemple appelle l'attention sur le rapport qu'il peut y avoir entre information et animation.

INFORMATION ET ANIMATION

Contrairement à ce que nous avons observé à propos de la personnalisation de l'information, les opinions et les pratiques concernant le rapport entre information et animation sont très semblables dans les centres que nous avons visités : d'une façon générale, on estime qu'un centre d'information ne peut remplir efficacement sa fonction que s'il exerce sur les jeunes un attrait que seule une véritable animation peut susciter. C'est donc sur le plan des moyens disponibles pour la mise en œuvre de cette animation, et non sur celui des options de base que des différences peuvent apparaître d'un centre à l'autre.

L'animation des centres s'appuie sur des initiatives diverses : ici, c'est l'ouverture d'un foyer-discothèque mis à la disposition des jeunes ; là c'est l'organisation de semaines d'information sur un thème avec débats, projections de films, expositions, etc. Ailleurs, l'animation sort du centre et des débats sont organisés dans les associations, à la demande de celles-ci, autour d'un dossier réalisé par les informateurs, et diffusé gratuitement.

*

* *

A l'issue de cette ébauche d'analyse des différentes pratiques observables dans le domaine de l'information destinée aux jeunes, quelques conclusions peuvent être dégagées.

Tout d'abord, on remarque l'importance que les informateurs attachent au maintien et à la multiplication de centres de "dimension humaine" permettant une information personnalisée, adaptée à la demande particulière de chaque client.

D'après les exemples que nous avons étudiés et les difficultés qui nous ont été signalées, il semblerait qu'un centre d'information pour les jeunes ne devrait pas "couvrir" une population de plus de 20 000 habitants. Cette estimation indique le chemin qui reste à parcourir ! Dans l'état actuel des choses, certains centres ne peuvent assurer leur survie qu'à la condition d'étendre leur zone d'intervention, ce qui ne va pas sans inquiéter les informateurs qui n'acceptent pas de gaieté de cœur le risque de devoir "industrialiser" leur action, face à un afflux excessif de clients.

Les informateurs exerçant dans des centres de dimensions modestes ne cachent pas leur scepticisme quant à l'efficacité des centres "régionaux" par rapport à leur souci d'une information personnalisée et démultipliée. L'implantation de ces centres ne leur paraît pas suffisante pour satisfaire les besoins du plus grand nombre sur le plan de la relation entre demandeur et informateur. Par contre, les informateurs "locaux" attendent beaucoup des centres régionaux et départementaux pour ce qui concerne leur approvisionnement en documentation. Mal équipés pour réaliser eux-mêmes un travail documentaire approfondi et pour vérifier les informations qui leur parviennent, ils estiment indispensable que des centres spécialisés puissent se consacrer plus particulièrement à ces tâches. Il appartiendrait aux centres locaux de diffuser cette documentation et d'assurer une information personnalisée, fondée notamment sur une collaboration étroite avec les associations.

Il nous paraît important de souligner à ce propos une communauté de vues sur le caractère indispensable d'un effort d'information **auprès** des associations et **sur** les associations sportives et socio-éducatives. Chacun des centres visités cherche à établir des liens étroits avec les associations, en regrettant cependant de ne pas parvenir toujours aux résultats espérés. Cet effort peut consister à mettre des locaux à la disposition d'associations qui y tiennent des permanences, ou encore à organiser une information itinérante grâce à des permanences tenues régulièrement hors du centre dans des locaux d'associations.

Les difficultés que les informateurs rencontrent dans leurs tentatives de collaboration avec les associations sont dues à des situations locales complexes dans lesquelles se mêlent notamment les réticences des associations à l'égard de Centres qui "détournent" des subventions dont elles préféreraient bénéficier elles-mêmes, les blocages liés à des désaccords politiques et enfin une certaine indifférence des associations souvent submergées par la gestion et l'animation des activités qu'elles proposent à leurs adhérents.

Les informateurs s'efforcent également d'établir une collaboration efficace avec les enseignants et responsables d'établissements scolaires, ainsi qu'avec les différents corps de travailleurs sociaux.

Enfin, il est apparu au cours de plusieurs entretiens que les informateurs ne sont pas tous convaincus du bien-fondé de l'existence de centres d'information **spécialisés** dans l'information des jeunes. En effet, ils découvrent dans leur pratique quotidienne l'ampleur des besoins des différentes classes d'âge et il n'est pas rare que des centres destinés en principe aux jeunes s'ouvrent à des publics très divers, favorisant ainsi dans une certaine mesure le rapprochement des générations.

Bertrand SACHS

Chargé de Recherche au D.E.R.D.

L'INEP proposera à partir de 1977 des stages d'initiation, d'une part, et de perfectionnement d'autre part, destinés aux informateurs ou futurs informateurs de jeunes (stages de six jours).

Pour tous renseignements, s'adresser au Département des Stages et de la Formation de l'Institut National d'Éducation Populaire - 78160 - Marly-le-Roi.

LE PRIX JEUNESSE INTERNATIONAL 1976 (Munich du 28 mai au 5 juin 1976)

L'Etat libre de Bavière, la ville de Munich et la radiodiffusion bavaroise, dans le but d'approfondir la compréhension entre les peuples et d'encourager les échanges internationaux de programmes, ont créé en 1964 la Fondation PRIX JEUNESSE (1).

Le PRIX JEUNESSE INTERNATIONAL est ouvert à tous les organismes et groupements d'organismes de radiodiffusion, habilités, conformément au droit national et international, à exercer une activité de radiodiffusion.

Dans le cadre du PRIX JEUNESSE INTERNATIONAL un concours est ouvert tous les deux ans aux émissions de deux catégories :

- a) Emissions pour ENFANTS (jusqu'à l'âge de 15 ans)
- b) Emissions pour JEUNES (au-delà de 15 ans)

Dans chacune de ces deux catégories, trois prix équivalents peuvent être attribués.

A l'occasion de ce concours, sont couronnées les émissions qui, par leur contenu informatif ou récréatif, rendent le mieux justice aux désirs, intérêts et besoins spécifiques du groupe d'âge visé, qui se distinguent par rapport aux productions des autres pays ou qui se signalent par des initiatives particulières.

Le Professeur-Docteur Hans MEYER, Ministre d'Etat pour l'Education et les Affaires Culturelles de République Fédérale Allemande et Président du Comité Directeur de la Fondation PRIX JEUNESSE, invitait, en introduction au colloque de Munich, les réalisateurs, les chercheurs et les journalistes à tirer profit des possibilités que leur offrait le Prix Jeunesse International 1976 et à s'aider mutuellement en échangeant leurs expériences, leurs critiques et leurs encouragements.

Aux 300 participants réunis à la Bayerischer Rundfunk, la Fondation a présenté 69 émissions produites par 42 organismes de télévision de 33 pays. Des groupes de discussion ont permis aux différents participants de se réunir et de discuter ; ces débats étaient fort animés, quels que soient les groupes, "enfants" ou "jeunes".

(1) La deuxième chaîne de télévision allemande (Z.D.F.) s'est jointe à la Fondation.

UNE SPÉCIFICITÉ DOUTEUSE DES ÉMISSIONS DE JEUNES

La spécificité d'émissions destinées à l'enfance ne fait aucun doute. Elle est du reste consacrée dans un grand nombre de pays par l'existence d'un service "enfance" au même titre qu'un service "informations" ou "variétés".

La spécificité d'émissions destinées aux jeunes est moins certaine, surtout lorsque, comme à MUNICH, on envisage l'enfance comme une tranche d'âge qui va jusqu'à 15 ans.

Parmi les programmes présentés à MUNICH dans la catégorie "Jeunes", certains auraient pu facilement se trouver dans la catégorie "Enfance". Les autres, même si leurs sujets se trouvaient centrés sur des jeunes, auraient pu figurer dans des programmes familiaux, c'est-à-dire communs aux jeunes et aux adultes. Une seule émission (soviétique) traitait du problème du choix professionnel. Très peu de programmes informatifs avaient été proposés au Prix (ce qui ne veut pas dire que les divers pays n'en font pas).

Vous produisez pour vous-mêmes !

Cette réflexion adressée par un participant aux producteurs semble assez juste.

Dans les cas les meilleurs, le producteur-adulte propose aux enfants de s'identifier à l'image qu'il se fait d'eux. Une certaine idée de l'enfant, s'appuyant parfois sur une connaissance de la psychologie de l'enfant, est à la base de nombreux thèmes d'émissions. Le producteur "se fait plaisir" et produit en fait pour des parents plus que pour des enfants. Nous avons vu d'excellents films pour "L'Ecole des Parents", en particulier un film norvégien, "Mathys et sa petite sœur", qui posait admirablement le problème de l'arrivée d'une petite sœur venant troubler la situation confortable de l'aîné. De même, un film suédois dont le héros était un enfant de 5 ans, était une jolie histoire pour adultes, posant le problème de la solitude des enfants dans les grands ensembles.

DES PRATICIENS CONSERVATEURS

On peut s'étonner que des praticiens de la télévision situent leurs discussions sur un plan aussi moralisateur.

Novateurs en matière de mode d'expression, les praticiens restent très conservateurs en matière culturelle. La conformité à une morale s'impose surtout dans les pays d'expression française où c'est le projet éducatif qui domine. La référence scolaire est souvent présente, même si c'est pour la combattre. A la limite, le divertissement semble banni.

Nous évoquons ici ce qui ressort des propos des praticiens francophones. Il est bien certain que la place réellement laissée au divertissement dans les programmes, nous ne pouvons pas l'apprécier d'après les émissions présentées au Prix-Jeunesse, nous avons seulement constaté que les émissions divertissantes, ou du moins sans

projet éducatif explicite, étaient plus sévèrement appréciées que celles dont le projet éducatif, même raté, était patent.

La place donnée au divertissement dans l'ensemble des programmes destinés aux enfants dépend du temps laissé à cet ensemble proprement dit : très réduite lorsque l'ensemble des programmes est limité de 5 à 10 heures hebdomadaires, elle augmente plus que proportionnellement lorsque la durée de l'ensemble des programmes atteint ou dépasse les 20 ou 30 heures hebdomadaires.

Le simple divertissement apparaît comme du gaspillage dans les programmes restreints comme le sont ceux des chaînes françaises. Deux des programmes français présentés à MUNICH, "Les Indiens d'Amérique du Sud" (FR 3) et "Edison" (TF 1), ont été jugés trop "scolaires" par des participants non français.

UNE PRODUCTION SANS RISQUE

Les différents programmes proposés à MUNICH semblaient "chargés" idéologiquement, c'est du moins comme cela qu'ils ont été décryptés. Quelle est la part de volonté des différents pays d'adresser un "message" chargé idéologiquement, ou la part de l'effet "image" de l'idéologie véhiculée, comme naturellement, par ce puissant moyen de communication de masse qu'est la télévision. Ce problème a été, semble-t-il, au cœur des débats des différents groupes de discussion. Tantôt, la discussion se situait au niveau technique et pédagogique, tantôt, et le plus souvent sans le vouloir, les participants étaient amenés à faire des procès d'intention à certains producteurs. Ceux-ci croyaient peut-être, en toute bonne foi, avoir envoyé des produits "neutres" politiquement.

C'est ainsi qu'ont été fortement critiqués des programmes venus d'Égypte, de Nouvelle-Zélande, de République Démocratique Allemande et du Pakistan. Ces films ont choqué des participants de certains pays occidentaux qui s'offusquaient au nom de la sacro-sainte neutralité politique.

Les productions présentées par ces représentants occidentaux qui étaient, il faut le rappeler, majoritaires — magnifiaient, valorisaient ou simplement mettaient l'accent sur des propos, des faits, ou des manières d'être qui auraient pu être soumis à la même critique par les pays des productions incriminées, s'ils avaient été présents à ces discussions.

Il semble bien que la télévision ne peut que refléter les valeurs d'une société si elle veut conserver un public. Dans le divertissement le plus banal, elle continue à refléter les valeurs admises par le plus grand nombre, a fortiori lorsqu'elle a des prétentions éducatives. Nous avons vu un grand nombre de programmes dont les producteurs n'avaient pris aucun risque par rapport aux valeurs "sûres".

C'est ainsi que plusieurs programmes rejetés avaient connu un très grand succès dans les pays où ils avaient été présentés. Il est un autre risque qui arrête les producteurs : celui de ne pas être compris du public spécifique auquel il s'adresse, ou pire d'obtenir l'effet inverse de celui auquel il aspire, sans parler de l'incompréhension des personnes non concernées.

Il y a ainsi des sujets difficiles et dangereux à traiter : le suicide des jeunes ou la drogue, mais ce ne sont que des exemples parmi d'autres. Vaut-il mieux taire ces sujets pour un médium dont la force d'entraînement passe, disent certains spécialistes, par l'identification ? Sinon, comment les traiter quand on ne peut profiter des résultats obtenus par d'autres producteurs. Traiter du suicide, n'est-ce pas prendre un risque auprès de certains jeunes plus ou moins suicidaires ? Il en est de même de la drogue. Le risque est si grand que la télévision norvégienne qui voulait aborder ce sujet, a mis en place un groupe de discussion, qui s'est réuni durant deux ans. Un des résultats de cette réflexion a été la réalisation d'un des meilleurs films présentés dans la catégorie "jeunes", mais où le problème de la drogue n'est à aucun moment abordé.

Prenant plus de risques, une équipe de télévision du Yorkshire (Independent Television Authority) a tourné à LONDRES, dans les quartiers qui attirent des centaines d'enfants plus ou moins fuyeurs.

C'est un document sans complaisance sur la drogue et la prostitution des enfants dont on ne sait pas si le réalisme sert de mise en garde ou au contraire donne un "mauvais" exemple.

Quelques productions anglaises, norvégiennes ou allemandes, nous ont semblé très courageuses. Mais, dans l'ensemble la mièvrerie dominait, la palme allant peut-être aux productions françaises proposées au Prix Jeunesse.

UNE PRODUCTION DECEVANTE DANS L'ENSEMBLE

Les idées et les méthodes s'usent vite dans ce domaine. Une série de programmes "marche" un an, deux ans, ensuite rien ne va plus et nul ne sait pourquoi, du moins c'est ce que pensent les praticiens (peut-être excessivement vulnérables aux jugements de leurs pairs).

Les producteurs et réalisateurs vivent dans un monde retranché, assez clos. Nous supposons que la surenchère technique est stérilisatrice. A les entendre, il n'y a pas d'intermédiaire entre la caméra portative qui donne une mauvaise image et l'artillerie lourde de 25 à 40 techniciens.

Les producteurs semblent attendre des chercheurs qu'ils les renseignent sur les jeunes, leurs goûts et leurs attentes, bref ils sont à court d'idées.

QUELQUES IDÉES INTÉRESSANTES

- Plusieurs Télévisions avaient adressé des émissions dont les héros étaient des handicapés (1). Ces programmes semblaient avoir une réelle valeur de sensibilisation au problème des handicapés et de leur insertion dans la société.

(1) L'U.N.I.C.E.F. et l'U.N.E.S.C.O. attribuaient aussi un prix.

- Plusieurs programmes traitaient de la vie dans les grands ensembles, des problèmes de l'isolement et de leurs solutions.
- Le problème des générations a été bien traité "à la danoise" dans un film consacré à une petite fille et son grand-père.

Très peu de programmes concernaient l'occupation des loisirs, sauf un sur la moto (qui a été primé).

- La plupart des essais d'initiation à l'opéra, à la musique, à la peinture, à la lecture (type contes de FR 3) étaient mauvais, mais les essais du type "instruction civique" étaient intéressants.
- Les contes traditionnels semblent très en faveur dans certains pays (Pakistan, Iran, U.R.S.S., etc.). Ceux-là curieusement ont échappé à la critique "pédagogique" ou "moraliste".
- Des coproductions Germano-Brésiliennes proposaient des "lettres-filmées", autrement dit des échanges (ou plus vraisemblablement des pseudo-échanges) entre enfants brésiliens et allemands, sur leurs loisirs, leurs jeux et leurs préoccupations. La formule (plus que les films qui étaient médiocres) semble à retenir.

IMPOSSIBILITÉ DE DÉBATS CONSTRUCTIFS SUR LE THÈME "LA TELEVISION DES ENFANTS"

Les programmes d'enfants attirent, plus que d'autres émissions de la Télévision, des critiques non constructives. Ces critiques sont de tous ordres, mais sur un fond excessivement moralisateur. Les critiques sont toujours négatives et il y a surenchère de critiques. Plusieurs discussions amorcées à partir d'appréciations favorables se sont terminées par un éreintement sans appel. Quoiqu'on fasse, c'est toujours la surenchère à la morale ou au sujet éducatif conformiste qui l'emporte.

Quoiqu'on fasse, c'est toujours la surenchère à la morale ou au sujet éducatif conformiste qui l'emporte.

A peu près jamais n'était pris en compte dans les discussions le plus ou moins grand succès des émissions auprès des enfants (la plupart des émissions présentées étaient passées à l'antenne).

Il est bien évident que de telles critiques n'aident pas les producteurs qui ne sont guère invités à prendre des risques. Ils se conforment donc aux valeurs de leur propre milieu, testant, dans le meilleur des cas, sur les enfants de leur entourage. Leur attitude n'est pas en cela différente de celle de tous les autres agents des communications de masse, ceux de la Presse par exemple, dont l'extrême susceptibilité à l'égard des critiques du courrier des lecteurs est bien connue.

Geneviève POUJOL
Chargée de recherche au D.E.R.D.

en l'honneur de la plus haute dignité humaine, c'est de la reconnaître et de la défendre. C'est de la reconnaître dans la personne de chaque homme et de la défendre contre toute atteinte. C'est de la reconnaître dans la personne de chaque homme et de la défendre contre toute atteinte. C'est de la reconnaître dans la personne de chaque homme et de la défendre contre toute atteinte.

La plus haute dignité humaine est celle qui est inhérente à la personne de chaque homme. Elle est celle qui est inhérente à la personne de chaque homme. Elle est celle qui est inhérente à la personne de chaque homme. Elle est celle qui est inhérente à la personne de chaque homme.

IMPOSSIBILITÉ DE DÉBATS CONSTRUCTIFS SUR LE THÈME

La télévision des débats est impossible. Elle est impossible parce qu'elle est impossible. Elle est impossible parce qu'elle est impossible. Elle est impossible parce qu'elle est impossible. Elle est impossible parce qu'elle est impossible.

La plus haute dignité humaine est celle qui est inhérente à la personne de chaque homme. Elle est celle qui est inhérente à la personne de chaque homme. Elle est celle qui est inhérente à la personne de chaque homme. Elle est celle qui est inhérente à la personne de chaque homme.

Genève 1950

Centre de l'Éducation au J.E.S.O.

RENCONTRE DU JEUNE CINEMA NON PROFESSIONNEL

LE JEUNE CINEMA NON PROFESSIONNEL

Le terme de cinéma "non professionnel" apparaît pour la première fois en février 1968, pour définir l'originalité des premières "Rencontres". Il s'agissait de distinguer ce cinéma du cinéma "amateur" traditionnel, dont les ambitions essentiellement formelles et techniques, faisant bon marché de l'inspiration, suscitaient le plus souvent des œuvres médiocres ; de plus, les concours et festivals existant alors entretenaient un esprit de compétition, jugé détestable par certains.

Depuis, les choses ont quelque peu changé, dans la lettre sinon dans l'esprit, puisque le terme "amateur" a été soigneusement gommé de tous les noms d'associations.

Ce que veut affirmer en premier lieu ce terme "non professionnel", c'est que la distinction entre le cinéma professionnel et cet autre cinéma, se situe essentiellement au niveau du mode de production et, de ce fait, de la liberté d'expression. Ceux qui vivent du cinéma, puisqu'ils en font une profession, sont asservis par là-même aux règles du système, et doivent bon gré mal gré s'y soumettre, même s'ils les contestent et cherchent à les assouplir. Business is business...

Les auteurs du cinéma non professionnel ne veulent (ou ne peuvent) en vivre ; jaloux de leur indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs (aussi bien économiques que politiques), ils essaient de s'exprimer librement avec des moyens souvent dérisoires. Ils savent par avance que leurs œuvres sont condamnées au tiroir ou en mettant les choses au mieux aux "circuits" parallèles, ce qui revient à dire qu'elles n'obtiendront que rarement le public sans lequel un film n'existe pas.

Le cinéma non professionnel a donc de très hautes ambitions, puisqu'il veut atteindre à une liberté dont le cinéma professionnel ne peut disposer, mais il se condamne aussi à une quasi clandestinité de fait.

Cela suppose de la part du jeune "non pro" un désir créateur, un effort authentique de culture, une ténacité, une abnégation aussi qui le distinguent radicalement de l'amateur, soucieux de conserver des souvenirs de voyages et plus attentif à la perfection de l'image qu'à l'élan créateur ou à l'impact politique de l'œuvre.

Les premières Rencontres Nationales ont permis de constater que beaucoup de cinéastes — surtout des jeunes — œuvraient dans ce même esprit et se réjouissaient de pouvoir à cette occasion montrer leur film à une salle relativement vaste, recueillir des réactions, entamer des discussions, échanger, bref rencontrer un public.

Mais, encore aujourd'hui, il reste difficile de regrouper "par familles" ces auteurs et ces œuvres. Certains — le plus grand nombre — restent des inorganisés ; ils produisent de façon irrégulière au gré de l'inspiration — et surtout de l'argent dont ils disposent. On ne peut les figer dans des cadres précis pour faire un classement rigoureux. Ce sont, si l'on veut, des "indépendants" farouches. Peut-être même sont-ils, du fait de leur indépendance et de leur mobilité, la catégorie la plus riche, par sa diversité et sa sincérité puisqu'elle n'est soumise à aucune règle, pas même celles d'une association 1901 ou d'un club quelconque... Du même coup et pour les mêmes raisons, ces œuvres sont difficiles à prospecter, à dénombrer ; c'est souvent par hasard que les animateurs des Rencontres découvrent des films de ce genre. D'autres sont groupés en association ou dépendent d'institutions. On peut plus aisément — quoiqu'imparfaitement — en faire l'inventaire et, par exemple, évoquer :

- les Maisons de la Culture (celle du Havre, en particulier)
- les Maisons des Jeunes et de la Culture
- la Fédération des clubs français de cinéastes
- les Universités (une douzaine disposent actuellement d'ateliers d'expression de très inégale ambition)
- les écoles des Beaux Arts
- les ateliers de l'I.C.E.M. (mouvement Freinet)
- les ateliers de l'O.C.C.E. (coopération scolaire)

Quant à l'Association du Jeune Cinéma non Professionnel, fidèle à l'esprit des premières Rencontres, elle se propose essentiellement d'aider chacun, en respectant sa liberté de création et son indépendance.

Aider, c'est-à-dire travailler à :

- former techniquement ceux qui le désirent (stages),
- trouver des moyens (matériel, financement, etc.),
- faire connaître ces œuvres (Rencontres annuelles, circuits de diffusion).

C'est pourquoi les deux axes actuels de son programme d'action peuvent se résumer ainsi :

- 1) poursuivre énergiquement l'action entreprise en faveur des ateliers régionaux d'expression filmique (cf. le Colloque qui s'est tenu à Rouen en avril 1975) ;
- 2) organiser des Rencontres annuelles de jeunes non professionnels et diffuser certaines œuvres sélectionnées par les participants.

Elle tend ainsi à devenir peu à peu une sorte de fédération nationale des ateliers d'expression filmique, au service de tous.

Jean-Claude GUEZENNEC

LA 8^e RENCONTRE NATIONALE DU JEUNE CINEMA NON PROFESSIONNEL (12-13 mars 1976)

Le stage "Connaissance du Jeune cinéma non professionnel" qui s'est déroulé à l'Institut National d'Education Populaire au mois de mars 1976, suivi d'un Colloque sur le même thème (1) et qui réunissait une soixantaine de participants, a révélé qu'il existait en France un courant très vivant de productions de films de type non professionnel.

Vouloir faire une synthèse de l'ensemble des films présentés s'avère impossible du fait même de la grande diversité des œuvres présentées et de la particularité de chacun de ces films qui tentent précisément de se démarquer du cinéma professionnel dit commercial par leur thème, leur forme, leur expression, leur mode de financement, leur origine. Ces productions attestent pour la plupart une très grande créativité dans ce domaine pourtant ignoré du grand public.

Le jeune cinéma non professionnel, tel qu'il nous est apparu durant ces journées, se distingue du cinéma de grande diffusion par ses origines mêmes, c'est-à-dire les milieux d'où il émane, qu'il reflète et qu'il exprime. Les moyens de production toujours réduits, voire même souvent très faibles, obligent les groupes ou réalisateurs isolés à une recherche sur la forme, le style, qui participe de la création d'un langage différent de celui du cinéma traditionnel. Ce n'est pas par le scénario, l'histoire en elle-même et encore moins par les acteurs que ce cinéma trouve son originalité. C'est par sa faculté d'invention et d'imagination au niveau cinématographique. Si les moyens parfois trop faibles limitent les groupes ou les auteurs dans leur créativité ou dans leurs ambitions, ces mêmes moyens leur permettent néanmoins une totale liberté quant au choix du thème, du sujet traité. Ceci nous a semblé être un élément caractéristique de ce type de cinéma.

Thèmes et langages parfois savants, parfois déroutants. Mais qui cherchent toujours à sensibiliser le spectateur sur un autre mode que le cinéma à grandes émotions, à grand spectacle. Sans jouer au prophète, on peut soupçonner que ce cinéma non professionnel, à travers ses thèmes, ses recherches et ses modes d'expression, constitue tout un courant nouveau du cinéma que, par ailleurs, le public souhaite et attend. Certaines programmations de films en grandes salles nous le prouvent également. Chacun des films que nous avons vus pendant ces Rencontres reste encore une entreprise périlleuse, marquée de difficultés de toutes sortes tout au long de la réalisation et qui demande à ses auteurs une énergie, une ténacité et une conviction peu communes.

Pourquoi ce type de cinéma se crée, existe et se développe-t-il ? Les lieux, les milieux ou les groupes, c'est-à-dire l'origine même de ces films, peuvent nous donner quelques éclaircissements. Bien que les origines de ces films présentés aux Rencontres soient très diversifiées, il nous a paru pourtant possible de les classer, très schématiquement, en cinq rubriques.

(1) Ce colloque était organisé conjointement par l'Institut National d'Education Populaire, l'Association Nationale du jeune Cinéma non Professionnel et Media Jeunesse (Education et Vie Sociale).

1) Films d'enfants

A l'incitation et sous la conduite d'instituteurs ou d'animateurs – Maisons de Jeunes – les films de cette catégorie ("La mort du soleil", "La Chaise", "La fuite du Hamster", "Le Cirque"...) ont toujours mis en évidence une recherche d'expression libre des enfants, un appel à leurs rêves et à leur imagination, leur spontanéité, leur vision propre, colorée et imagée.

2) Films d'adolescents

Nous avons surtout remarqué : "Babel Circus", "Point d'interrogation" et "Après". Ces films sont issus d'un Foyer de semi liberté. La démarche de création semble plus importante que l'objet fini, dans la mesure où chacun des jeunes auteurs – délinquants en Foyer – apprend à maîtriser ses pulsions, sa violence, pour raconter son histoire, sa révolte ou ses interrogations dans une forme très personnelle, mais qui toucha très profondément les participants de ces journées de Marly-le-Roi.

3) Films de stages ou d'écoles

Les films produits lors des stages du Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports résultent d'une initiation et d'une formation accélérée aux techniques du cinéma. Ils tentent toujours d'être une expression de groupe. Par rapport au temps, aux moyens matériels et financiers impartis, ces films de formation, malgré une esthétique souvent trop analogue par atelier, témoignent d'une grande efficacité et d'une volonté de s'exprimer par le cinéma.

Parmi les plus remarquables, citons : "Gzéchickabas", "Le Retour", "Mains", "Mirage essentiel", "A perte de vie", "Charles et Pénélope", "1.000 degrés", "Sortie de secours", "Faire du cinéma" et "Préambule".

4) Films I.D.H.E.C.

Ce sont des films de promotion qui se signalent par leur grande qualité technique et souvent par la personnalité de leurs auteurs. Ces films réalisés par de futurs professionnels ont aussi bénéficié de moyens techniques et de financements proches d'une production commerciale.

Parmi les plus remarquables, signalons : "Kaiser Valzer", "La nuit du Phoque", "Le jour du Païen", "Samarkand".

5) Films d'auteurs

Les films d'auteurs produits avec subvention du G.R.E.C. (1), de même que les films de fin d'études de l'I.D.H.E.C., ont pour finalité de servir de "carte de visite" à leurs auteurs pour entrer dans la profession. Nombre de films réalisés avec des subventions du G.R.E.C. semblent avoir eu la même intention. La préoccupation dominante de leurs auteurs reste la perfection technique.

Mais ce type de production se signale par des œuvres très marquantes et d'un type de cinéma peu pratiqué en France : cinéma direct ou mélange de fiction et de direct. Par exemple : "Cave Canen", "Den Skeden", "Soudain", "Petites métamorphoses", "L'antilope mauve", "Fin d'après-midi", "la Goutte d'or", "Miss Pub", "Seuils interdits".

(1) Groupement de Recherches et Etudes Cinématographiques.

Il y a aussi la situation fréquente d'un jeune auteur qui assure à lui seul la totalité du financement de sa création et qui prend en charge tous les problèmes de la réalisation. Plusieurs de ces films, par leur qualité, la force de leur propos, leur style et leur invention, ont marqué au plus fort, avec les films d'enfants les journées du Colloque. C'est "Il ne sait pas où il va, mais il y va", "Le grand écart", "La main chaude", "Enfance morte", "Man's out doors", "La Robe rouge", "Désespoir Williams", "Comme une orange bleue", "Un film Marxiste", "La madeleine", "M. comme", "Paul et l'aventure", "Poupée gonflable", "Le secret de la pyramide", "Naissance d'une fiction", "Courant d'air".

6) Films d'intervention sociale

Ce sont des films qui tout en traitant d'un problème quotidien contribuent à l'animation d'un groupe, voire même d'une ville ou d'une région. La réalisation est généralement prise en main par un petit groupe d'intéressés sous la conduite de conseillers et retransmise immédiatement à un public plus vaste en situation semblable. Ils sont produits en super 8, ce qui permet une production plus abondante et un maniement plus souple. C'est moins la qualité cinématographique qui est cherchée ici que l'impact du propos ou l'analyse d'une situation sociale, familiale, etc. "Là ou ailleurs", "Va jouer", "Femmes Agricultrices", "Je roule pour vous" ...

Conçue d'une façon non compétitive, cette Rencontre, par la confrontation de tous ces essais, a pu permettre aux uns et aux autres de faire le point, de s'interroger et de reconsidérer leur propre démarche et leur réalisation. A tous les participants et invités elle a permis de découvrir l'importance de cette production dans toute sa diversité.

Pierre GURGAND

Claudine DENIS

Gilles BRUNET

En 1977, se tiendra à l'Institut National d'Education Populaire un stage consacré au jeune cinéma non professionnel européen. Ce stage est ouvert à tout public français intéressé par ce thème et à d'anciens stagiaires INEP des Ateliers Internationaux (Ateliers Cinéma) des années 1973, 1974, 1975 qui apporteront des films de jeunes non professionnels.

Durant ce stage, seront projetés en présence de leurs auteurs et réalisateurs 5 à 7 films par jour. Ceci afin que la connaissance de ces œuvres tienne compte des intentions et des conditions de la réalisation (outils et objectifs de milieux socio-éducatifs, post-scolaires ou scolaires et de groupes non professionnels).

Par ces premiers contacts, ce stage a aussi pour but d'étudier les possibilités de mise en œuvre d'un système d'échanges de programmes et de films entre les différents pays représentés par les stagiaires.

Pour tous renseignements s'adresser à INEP Département des stages et de la formation - 78160 MARLY-LE-ROI.

VIDEOTHEQUE NATIONALE SOCIO-EDUCATIVE

La vidéothèque nationale socio-éducative de l'I.N.E.P. a constitué un catalogue qui comprend 3 parties :

- Les vidéogrammes réalisés par les groupes de jeunes avec l'aide de Vidéo Promotion Jeunesse.
- Les vidéogrammes réalisés par des groupes de jeunes dans le cadre d'institutions éducatives et de loisirs.
- Les vidéogrammes produits directement par des organismes publics nationaux agissant dans le domaine socio-éducatif ou avec l'aide de Vidéo Promotion Jeunesse.

La première série comprend 50 titres.

On peut se procurer ce catalogue gratuitement en joignant à la demande 2 F en timbres poste.

S'adresser à : Institut National d'Education Populaire
Service des Publications
78160 - MARLY-LE-ROI

ANIMATION ET VIE LOCALE

L'AVENTURE RESTE L'AVENTURE

Une aventure programmée, organisée, garantie, ne peut plus être une aventure. Il ne faut certes pas se polariser sur le nom de "terrain d'aventure" qui nous est venu d'Angleterre et qui a connu la fortune que l'on sait. Si le mot a réussi, la réalité correspondante semble sujette aux aléas, en particulier à Paris où presque tous les terrains d'aventure ont fermé, mais aussi en Province.

Quelle est donc cette maladie congénitale qui n'atteint pas les plaines de jeux ni les parcs publics ? On serait pourtant tenté de classer les terrains d'aventure dans la catégorie générale des aires de jeux, à côté des bacs à sable, des coins équipés de jeux préfabriqués et des plaines pour jeux sportifs. Or il semble qu'il faut mettre le terrain d'aventure dans une catégorie à part, dont le signe matériel est la clôture qui l'isole même visuellement de son environnement.

Il nous a paru intéressant de faire connaître à nos lecteurs la charte des terrains ROBINSON qui s'inspire particulièrement de l'expérience tirée des réalisations helvétiques. On constatera que pour l'Association européenne du loisir (1) le terrain ROBINSON correspond aux besoins d'un secteur urbain assez limité (moins de 1 000 logements) et qu'il est conçu comme un élément seulement de l'ensemble d'équipements d'un centre communautaire de culture et de loisirs.

CHARTRE DE LA PLACE DE JEUX ROBINSON

(Recommandation n° 5 de l'Association européenne du loisir - ELRA)

La charte de la place de jeux Robinson ci-dessous a été élaborée en étroite collaboration entre les groupes de travail pour les équipements de loisirs de l'Académie internationale de l'équipement des piscines, des sports et des loisirs et le groupe-conseil de l'ELRA "Loisirs quotidiens". Sur proposition de ces groupes de travail, cette charte a été approuvée lors du congrès de l'AIP qui a eu lieu les 5/6 juin 1975 à Bonn.

En exploitant presque totalement le sol dans les villes et en négligeant la planification des espaces libres, on a dérobé aux enfants leurs principaux espaces de jeux. Les problèmes qui en découlent sont exposés en détail dans la Charte du jeu de

(1) ELRA, Seefeldstrasse 8, CH 8022 - ZURICH, SUISSE.

l'enfant élaborée en 1974 par le groupe de travail de l'AIP "Equipements de loisirs" et le groupe-conseil de l'ELRA "Loisirs quotidiens".

Ce qui manque le plus, ce sont les espaces de jeux pour les enfants d'âge scolaire (7 à 15 ans environ). Or c'est à cet âge-là qu'apparaissent le besoin d'indépendance, le désir de faire ses propres expériences, de faire ses preuves. On retrouve dans le roman de Daniel Defoe les caractéristiques des enfants de cet âge. Ce stade du développement chez l'enfant est de ce fait souvent appelé "l'âge Robinson".

1. *Lors des études de planification urbaine, et en particulier des quartiers d'habitation, il faut tenir compte des besoins des enfants de 7 à 15 ans (âge Robinson) et mettre à leur disposition des terrains aménagés pour le sport et les jeux de construction ainsi que des locaux équipés pour les jeux (ateliers de bricolage et d'activités de loisirs).*
2. *L'école et la place de jeux Robinson, appelée aussi place de jeux d'aventure, sont destinées au même nombre d'habitants environ. Il devrait donc exister autant de places Robinson que d'écoles. Dans les zones d'habitation, il faut une place Robinson dans un rayon de 600 à 1 000 m. Cette distance correspond également au maximum recommandé pour les espaces verts destinés aux loisirs quotidiens auxquels les places Robinson peuvent donc être rattachées.*
3. *Les places de jeux Robinson doivent être confiées à des animateurs ayant reçu une formation pédagogique et ayant à leur disposition si besoin est des aides bénévoles.*
Elles ne seront confiées à des groupes de parents bénévoles que si ceux-ci peuvent être conseillés en permanence par une personne compétente.
4. *Chaque pays doit organiser la formation et le perfectionnement des animateurs professionnels ainsi que des cours pour les aides bénévoles.*
5. *Les places de jeux Robinson devraient avoir au minimum une surface de 3 000 m² environ. Elles doivent être entourées de remblais, de haies ou de clôtures qui arrêteront le bruit et protégeront des regards indiscrets et des visiteurs importuns.*
Elles doivent être raccordées aux canalisations d'eau et aux égouts; il faut également prévoir le raccordement pour l'électricité et le téléphone.
6. *Toute place de jeux Robinson ou de jeux d'aventure doit comporter :*
 - un pré pour jouer et s'ébattre*
 - des équipements pour les jeux de mouvement*
 - éventuellement jeux pour les petits*
 - le chantier de construction*
 - un coin pour faire du feu*
 - un enclos pour les animaux (dont s'occupent les enfants)*
 - un entrepôt pour le matériel*
 - un bureau pour l'animateur*
 - des installations sanitaires*

Pour les places Robinson qui ne sont pas rattachées à d'autres équipements de loisirs il faut en outre prévoir des locaux de réunion, éventuellement avec scène et ateliers.

7. *Dans la mesure du possible, les places de jeux Robinson doivent être aménagées dans le cadre des centres communautaires de culture et de loisirs. Cette solution a le double avantage de faciliter pour les enfants le passage à des activités pour adolescents et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les parents.*
8. *Les garderies et homes pour enfants d'âge scolaire devraient avoir des relations étroites avec les places de jeux Robinson.*
9. *Les places de jeux Robinson offrent aux enfants la possibilité de faire leurs propres expériences. Il en résulte des risques plus grands que sur une place de jeux normale, bien moins graves toutefois que ceux que les enfants courent tous les jours dans la circulation. Il faut donc que la responsabilité soit partagée entre les parents (assurance accidents personnelle) et les responsables de la place Robinson qui doivent conclure une assurance pour couvrir leur propre responsabilité civile en tant que propriétaires de l'ouvrage, ainsi que celle du personnel.*
10. *Les particuliers et les groupes prenant l'initiative de construire une place de jeux Robinson et portant la responsabilité de son exploitation et de sa surveillance doivent obtenir l'appui des pouvoirs publics.*

DEUX OUVRAGES SUR LES TERRAINS D'AVENTURE

Sous le titre "Terrain d'aventure et enfants des cités nouvelles", Dominique d'ALLAINES-MARGOT relate son expérience d'animatrice d'un terrain d'aventure dans une petite commune de la banlieue parisienne : BOUFFEMONT, 2 600 habitants, à 15 km de la limite nord de Paris, dans un secteur encore rural.

On considère habituellement que le terrain d'aventure convient spécialement au milieu fortement urbanisé pour donner un exutoire au besoin d'espace, sinon de nature, que la campagne est censée pouvoir satisfaire en milieu rural. A ce titre, Bouffemont est un cas particulier. Il l'est encore par la manière dont le terrain d'aventure a peu à peu trouvé sa place dans un vaste espace disponible de 3 ha et surtout parmi les attentes divergentes de tous les partenaires en place : l'organisme constructeur de la zone neuve de Bouffemont (Cité des Hauts Champs, 600 logements), la municipalité, les parents, les jeunes, et enfin les animateurs.

Avec parfois la tentation pour tel ou tel animateur de revenir à la formule de simple garderie ou à celle des ateliers éducatifs, une prise de conscience s'est faite d'une certaine logique du terrain d'aventure qui lie en un tout indissociable l'appropriation de l'espace, la liberté des horaires, l'anonymat de la fréquentation et

la non directivité de l'animation. Cette prise de conscience a été le fait des animateurs, mais il était beaucoup plus difficile aux autres partenaires locaux d'y parvenir. Depuis la parution du livre, le terrain d'aventure a cessé ses activités pour céder la place à un centre aéré, un centre de loisirs sans hébergement pour employer l'appellation officielle.

L'ouvrage collectif "Du terrain pour l'aventure" aborde les problèmes des terrains d'aventure d'une façon plus systématique que le précédent et passe en revue ce qui concerne le cadre spatial, les activités et matériaux, le comportement social des jeunes sur le terrain, la pédagogie, les relations avec le quartier.

La pédagogie proposée comme cohérente avec la visée d'ensemble du terrain d'aventure se réfère expressément aux travaux de Gérard MENDEL et passera certainement aux yeux de beaucoup pour trop permissive. La loi de la jungle tend très vite à établir son règne sur le terrain, l'appropriation des cabanes devient exclusive, les groupes se ferment et s'opposent. Le rôle de l'animateur est d'être un facilitateur aidant l'exercice de la créativité et incitant à l'invention de règles sociales permettant de dépasser les conflits.

Le livre se termine par la relation de quatre expériences et de l'élaboration d'un projet de terrain d'aventure.

A la date d'octobre 1976, les quatre expériences relatées ont toutes pris fin. Le caractère éphémère des terrains d'aventure serait-il une constante inhérente à la formule, il est encore prématuré de le dire. Une seconde génération de terrains prouvera peut-être que le greffon de l'aventure n'est pas systématiquement rejeté par le tissu urbain.

Rémi DUJARDIN

ALLAINES (d') - MARGOT (Dominique). — Terrain d'aventure et enfants des cités nouvelles, aperçu d'une expérience. — Editions Sociales Françaises, Paris, 1975 - 108 p.

VERGNES (B.), KLING (P.), GUEANT (M.C.). — Du terrain ! pour l'aventure... — Editions Maspero, Paris, 1975 - 232 p.

VIDEO, CABLE ET ANIMATION

La revue *Sonovision* (1) titrait son numéro mensuel d'avril 1976 : "Le deuxième âge de l'animation locale". A cette époque la Vidéo-Gazette de la Ville Neuve de Grenoble n'avait pas encore interrompu ses émissions, mais on parlait déjà beaucoup de Centres de ressources audio-visuelles pour les Villes Nouvelles et autres lieux. Que deviennent les expériences étrangères de Télédistribution par câble et l'utilisation "communautaire" que l'on en attendait ?

LE CANAL 65 NE REpond PLUS

A GRENOBLE, l'équipe de "Vidéo-Gazette" qui travaillait sur la Ville Neuve depuis 1973 est dispersée. Le câble continue d'acheminer les émissions de TF 1, Antenne 2 et FR 3 sur les 3 000 postes individuels desservis, mais le canal 65 UHF ne transmet plus d'émissions produites localement ni en télévision, ni en radio. En 1975, 110 heures de télévision et 264 heures de radio avaient été produites localement. Les installations restent en état de servir et continueront d'être utilisées pour des activités avec les scolaires et pour des prêts de matériel. La seule activité maintenue est donc celle d'un Centre de ressources audio-visuelles.

L'expérience n'a pas pu trouver de structure institutionnelle, ni de bases de financement durables. Il est évident qu'une formule de ce genre, qui dispense le droit à la parole, pose un problème politique dont la solution sera toujours un compromis non totalement satisfaisant, ni pour le Pouvoir d'Etat, ni pour le pouvoir local, ni pour les techniciens concernés, ni pour les groupes financiers, ni enfin pour le public, organisé ou non en associations.

LE CABLE EDUCATIF, LOCAL OU COMMUNAUTAIRE AU QUEBEC

La redécouverte du Québec par la France depuis 1967 nous a apporté l'exemple des expériences de télévision communautaire dont la technologie du câble avait permis l'éclosion en divers points ruraux, mais aussi urbains. Après une période d'enthousiasmes un peu surfaits, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de miracles, même

(1) Revue mensuelle complétée par des feuillets hebdomadaires (15, rue d'Aboukir, 75002 - Paris).

Québec. La prise en charge communautaire par la population elle-même d'une production et d'une programmation régulières d'émissions n'échappe pas aux contraintes habituelles à toutes les activités collectives : apparition de notables, alourdissement administratif, essoufflement de l'inspiration et des financements. Si l'on ajoute à cela le climat de lassitude qui peu à peu a succédé à l'exaltation des années 1970-1971 au Québec et la réduction de l'aide fédérale canadienne à des projets d'initiative locale et des projets perspective jeunesse, on comprend que la télévision communautaire fasse beaucoup moins parler d'elle depuis quelque temps. Les PIL et PPJ permettaient de rémunérer des animateurs qui, entre autres activités, venaient aussi renforcer les équipes de production des télévisions communautaires.

Fait significatif, la revue trimestrielle *Antennes*, publiée depuis le début de 1976 par le Ministère des Communications de la Province de Québec, parle de la cablo-distribution surtout sous des aspects technologiques et réglementaires et cite une expérience de télévision communautaire... en Suède.

A Longueuil, le canal communautaire n'est que l'un des 30 canaux et aussi des 30 programmes dont bénéficient (?) les abonnés de la compagnie Télécable Vidéotron. Quelle concurrence !

Rappelons que les sociétés de câble du Québec touchent environ un foyer sur quatre. Elles sont obligées par un règlement provincial du 25 septembre 1973 d'ouvrir le câble à la programmation communautaire ainsi définie :

“émission communautaire” : toute production préparée et réalisée par et pour les citoyens de la communauté desservie par la cablo-distribution, à partir des ressources humaines de la communauté, avec ou sans l'aide de l'entreprise publique de cablo-distribution et orientée vers des objectifs communautaires. Ces émissions sont soumises à l'approbation d'un comité communautaire d'abonnés ou d'usagers.”

Mais les sociétés de câble sont également obligées de fournir des émissions “locales” c'est-à-dire :

“Toute production préparée et réalisée par l'entreprise de cablodistribution et se rapportant à des événements de toutes sortes, ayant lieu dans le territoire desservi ou dans son voisinage immédiat.”

Les sociétés de câble sont donc productrices d'émissions et disposent pour cela de moyens techniques qu'elles ne sont pas obligées de mettre à la disposition des réalisateurs d'émissions communautaires. Les émissions locales, dont la société de câble a le contrôle total, peuvent donc être d'une qualité technique très supérieure à celle des émissions communautaires réalisées avec peu de moyens. La société de câble peut passer de la publicité locale et cette recette s'ajoute aux abonnements réglés par les utilisateurs.

Notons que la politique a droit de cité sur le câble : les sociétés doivent transmettre des émissions consacrées “équitablement” à la politique partisane au Québec

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFOR

(sauf la veille et le jour des scrutins) et des discussions au cours desquelles des opinions sur des sujets d'intérêt public sont traitées équitablement.

Mais ce qui a priorité absolue sur le câble, c'est la programmation éducative ainsi définie :

“programmation éducative” : toute production ou programme reconnu et approuvé par l'autorité compétente et

1 - conçu de façon à permettre la poursuite d'une formation par acquisition de connaissances ou élargissement du champ de la perception de telle sorte que le résultat soit contrôlable, ou,

2 - renseignant sur le système éducatif.”

En fait, la programmation éducative c'est celle de Radio-Québec, office public créé par la Province de Québec et mis en place dans sa forme actuelle par une loi provinciale d'octobre 1969. Radio Québec, de même que Radio Canada avec qui il ne faut pas la confondre, ne programme que des émissions que nous qualifierons sommairement de “culturelles” et les diffuse depuis début 1975 par ondes hertziennes. Durant les deux années précédentes, Radio Québec ne pouvait émettre à raison de 2 puis 3 heures quotidiennes que par l'intermédiaire des sociétés de câble de Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull et Gatineau, touchant ainsi environ un million de personnes alors que le réseau hertzien permet d'en atteindre quatre fois plus.

Cette télévision éducative d'Etat est financée par le budget provincial et reste concurrente sur le câble de la programmation locale et communautaire. Mais les grands vainqueurs sur le câble restent les programmes distractifs, sportifs et d'informations diffusées par les grandes chaînes canadiennes et américaines.

La revue française **Sonovision** (15-4-76) signalant le développement aux Etats-Unis de la programmation payante sur le câble, “Pays T.V.” précise que la demande porte essentiellement sur les films de long métrage.

LA BELGIQUE CABLEE

Depuis 1967, le développement de la télédistribution par câble en Belgique a connu un rythme rapide, favorisé d'ailleurs par les municipalités. Plus de 30 % de la population reçoit la télévision par câble, ce qui met à sa disposition en plus des programmes belges ceux de Hollande, d'Allemagne, du Luxembourg, de France et de Grande-Bretagne, sauf les spots publicitaires.

La question s'est naturellement posée d'utiliser les canaux disponibles pour diffuser une programmation locale répondant à la recherche d'une “autre télévision”, selon le terme employé par le Ministre de la culture française de Belgique le 3 mars 1976, qui annonçait que 5 expériences de programmation locale sur le câble allaient être autorisées en 1976, sept autres pouvant l'être ultérieurement.

C'est l'Etat qui a pris l'initiative. L'arrêté royal du 24 décembre 1966 réglementant

la télédistribution est amendé par un nouvel arrêté en date du 4 mai 1976, autorisant "en région de langue française, à titre expérimental et avec l'accord du distributeur intéressé, la transmission" par le réseau câblé d'émissions de radio et de télévision d'intérêt local, "à condition que ces programmes soient limités à des activités socio-culturelles".

Les dispositions gouvernementales sont prudentes : il s'agit seulement d'expérimenter, il faut que la société de câble (société privée, mais souvent aussi service communal ou intercommunal) soit d'accord et les programmes doivent rester socio-culturels. Mais comme le socio-culturel peut friser le politique, les expériences sont suspendues durant l'été 1976, période des élections communales.

Des 5 premières expériences autorisées, quatre concernent de petits réseaux (2 à 6 000 abonnés) situés l'un dans les Ardennes, deux en périphérie de Bruxelles et un près de Charleroi. Le cinquième, desservant la ville de Liège, compte 40 000 abonnés.

La seule expérience qui ait démarré avant la trêve de l'été est celle de la Télévision Communautaire de Gembloux, près de Bruxelles, 12 000 habitants, 2 500 foyers raccordés.

A Liège où rien ne doit démarrer vraiment avant janvier 1977, l'expérience a été confiée à une association culturelle "Radio, Télévision, Culture", ce qui a provoqué des réactions de la part de la municipalité acceptant mal que le gouvernement intervienne directement dans un domaine où les élus locaux souhaitent disposer d'un droit de contrôle, sinon d'un monopole. En définitive la municipalité de Liège ne s'opposera pas à l'expérience et se réserve un temps de programme qu'elle réalisera et diffusera sous son entière responsabilité en y associant même les groupes d'opposition du Conseil Communal. Le Ministre, quant à lui, avait fortement insisté pour que la télévision communautaire ne devienne pas le bulletin de la municipalité et qu'elle reste autonome par rapport aux pouvoirs politique et économique, de même que la Radio Télévision Belge jouit d'une large autonomie à l'égard du gouvernement.

C'est le problème du financement des programmes communautaires qui soulève dès maintenant le plus de craintes. Déjà pour la phase expérimentale, l'aide de l'Etat ne couvre que partiellement les dépenses. En Belgique, la publicité est interdite sur les écrans, mais de toute manière l'audience limitée des émissions locales et communautaires ne permettrait pas d'en attendre un apport décisif.

Le journal "La libre Belgique - Gazette de Liège" avertissait ses lecteurs le 16 avril 1976 qu'à l'étranger les expériences de télévision communautaire par câble ont été plutôt décevantes. A l'époque, la Vidéo Gazette de Grenoble fonctionnait encore, mais en Grande-Bretagne des cinq expériences inaugurées en 1973 seule celle de Swindon Viewpoint continuait vaillamment. On suivra donc avec beaucoup d'intérêt l'évolution des expériences belges.

UN DEUXIEME AGE DE L'ANIMATION LOCALE ?

Qu'entendent par là F. MINEY et J.F. LACAN, rédacteurs à Sonovision ? Ils partent d'un constat : après une période d'expériences sauvages, les professionnels de l'animation qui préparaient l'avènement de la télédistribution sont dans l'impasse et les groupes qui misaient sur la vidéo pour créer une information parallèle s'essouffent, se répètent et leurs tentatives de diffusion se diluent dans l'indifférence. Corrélativement le double mythe de la facilité de production et de diffusion en vidéo s'évanouit, la déviation esthétique de la vidéo pour la vidéo, la croyance à la médiation miracle d'une vidéo-vérité, la valorisation du processus vidéo au détriment du produit, tout cela s'atténue. La première partie du constat est probablement trop pessimiste et la seconde trop optimiste.

Le deuxième âge de l'animation verrait le développement de trois secteurs :

- 1) Un secteur commercial s'appuyant sur la S.F.P. (1), l'industrie et la distribution cinématographiques et sur les entreprises privées au titre de leurs besoins dans les secteurs de l'information, de la publicité et de la formation du personnel. C'est le domaine qui peut permettre l'essor des cassettes vidéo et des réseaux de diffusion par câble de programmes sur grand écran dans les salles de cinéma.

J.C. EDELINE, président de la S.F.P., vient de l'U.G.C., la plus grosse société française de distribution cinématographique. Depuis bientôt dix ans, pour compenser la chute de fréquentation des salles de cinéma qui a été enrayée depuis, J.C. EDELINE, inspiré par Louis MERLIN, fondateur d'Europe 1, caressait le rêve de câbler les salles de cinéma pour y diffuser en direct et avec entrée payante de grandes premières artistiques et des manifestations sportives ou autres. C'est une version en vision collective de la "PAY T.V." américaine. On ne sait pas encore comment le public répondra. Une expérience doit avoir lieu reliant Paris à plusieurs salles de cinéma d'Auvergne. Certes le réseau pourra aussi fonctionner dans le sens Province-Paris, mais il est à craindre qu'il ne renforce la centralisation plutôt que le contraire.

Par ailleurs, les programmes de formation ou de publicité présentés en films, mais aussi en cassettes vidéo constituent un marché qui apparaît comme se développant au fur et à mesure des journées de programmes audiovisuels de formation organisées à Biarritz depuis 4 ans sous l'égide du Conseil National du Patronat Français.

- 2) Un second secteur, socio-culturel, s'appuierait sur des centres de ressources audio-visuelles assurant deux fonctions : source de documents audiovisuels pour les scolaires et les adultes, ce qui les rapproche de l'ancien OFRATOME devenu Centre National de Documentation Pédagogique et source de matériel et de conseil technique pour la production audio-visuelle.

(1) Société Française de Production, une des cinq sociétés nationales créées par la loi du 8 août 1974 réorganisant la radio-télévision.

Il apparaît très logique de lier une fonction de médiathèque et une fonction d'aide à la production audio-visuelle, mais cela ne comble pas miraculeusement la distance qui existe entre lire et rédiger, entre le ciné-club et la production de films, entre percevoir et exprimer.

Ce secteur, susceptible par sa branche créative de déboucher un jour sur la cablodiffusion, reste soumis aux insuffisances et aux aléas de tous les budgets socio-culturels.

- 3) Le troisième secteur serait celui de l'information municipale. Les mairies sont certainement intéressées par les possibilités que leur ouvre l'audio-visuel. Une commune moyenne, VILLERUPT en Meurthe-et-Moselle, avait il y a quelques années réalisé des actualités municipales hebdomadaires diffusées en vidéo dans deux lieux publics. L'expérience n'a pas continué.

Le Maire d'ISTRES, au cours d'un colloque international dans sa commune en juin 1976, se déclarait très favorable aux expériences de vidéo locale sous réserve de n'y parler "ni de politique, ni de philosophie".

La Vidéo-Gazette de GRENOBLE, qui a cessé ses émissions en mai 1976, n'était pas du tout l'organe d'expression de la municipalité, car elle disposait d'une large autonomie à son égard.

Il ne semble pas non plus que les interventions vidéo de la Maison de la Culture de la Seine Saint-Denis servent directement à l'information municipale, bien que plusieurs communes s'y soient trouvées associées.

Bon nombre de municipalités ont fait réaliser par des groupes privés des montages audio-visuels et des films présentant les problèmes généraux de la commune. Pour l'information des habitants sur les projets de Plans d'occupation du Sol (P.O.S.), on utilise plutôt les livres blancs, les expositions fixes et les montages de diapositives (1). La vidéo permet un va-et-vient de l'information qui a été rarement mis à profit : le C.R.E.P.A.C. l'a pratiqué il y a quatre ans, pour le compte de l'organisme aménageur, entre les divers publics concernés par l'aménagement de la Côte Aquitaine ; l'Association A.C.I.D.E. (2) l'utilise à LORIENT dans le quartier de Kervenanc en cours d'aménagement. Un vidéo-bus du Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports (3) a collaboré avec la municipalité d'ARCUEIL pour une action d'information vidéo, sur les problèmes du logement, de l'emploi et des jeunes.

On ne peut pas dire que l'on soit parti très loin en matière d'utilisation de la vidéo pour l'information municipale. Si des réformes améliorent de manière

(1) Voir les Cahiers FLASH-COMMUNICATION, n° 17 de juin 1974 et n° 1 nouvelle série de mars 1976, édités par le Ministère de l'Équipement (avenue du Parc de Passy - 75775 PARIS CEDEX 16).

(2) A.C.I.D.E. 1901 - Animation, Création, Intervention, Diffusion, Etudes - Association 1901 - 33, boulevard Saint-Martin, 75003 PARIS - TEL. : 278-44-78.

(3) VIDEO-Bus Jeunesse et Sports PARIS.

sensible les ressources des collectivités locales, le problème financier qui a été l'un des freins importants jusqu'à maintenant s'atténuera, mais il subsistera des problèmes techniques, psychologiques et politiques.

Au colloque d'ISTRES de juin 1976 (1) sur "La Vidéo et les moyens multiples de communication sociale", une thèse a été avancée selon laquelle l'avenir de la vidéo et à travers elle celui de la communication locale passeraient par la reconquête des grands media et notamment de la télévision. Mais est-ce que, comme le soulignait un participant québécois, cela ne débouche pas sur une remise en question du système général d'information ?

*
* *

LES ANIMATIONS SIMPLES POUR LA VIDEO EDUCATIVE

C'est le titre d'un ouvrage que vient de publier l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (19, avenue de Messine, 75008 PARIS - TEL. : 227-90-58). Ce document de 130 pages inaugure la collection "Les Cahiers de DIRECT", publications à périodicité variable dont l'objectif est de compléter l'action d'information sur la technologie de l'éducation entreprise depuis bientôt trois ans par "DIRECT", Bulletin mensuel sur l'utilisation de la technologie en éducation.

Ce document réalisé par un graphiste se veut l'abécédaire des techniques simples d'animation en continu pour la télévision. Pourquoi cantonnerait-on l'utilisation de ces techniques au dessin animé ou au cinéma d'animation, puisqu'elles peuvent utilement enrichir le langage vidéo dans toutes ses applications, éducatives et socio-éducatives.

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique, organisme international en relation surtout avec les pays francophones, a ouvert dans ses locaux un Centre d'Information et d'Echanges Télévision qui peut être consulté pour toute recherche d'informations sur l'utilisation des technologies modernes dans l'éducation.

Rémi DUJARDIN

(1) Voir article de C. GUIGON, Journal *Le Monde* des 4-5 juillet 1976.

FORMATION - PROFESSION

ANIMATEURS DEPARTEMENTAUX

Nous avons publié dans le n° 12 des "Cahiers de l'Animation" le statut des animateurs cantonaux de Charentes-Maritimes. Voici ci-dessous un autre statut d'animateur départemental. Il s'agit des "animateurs de secteur", employés dans le département de la Somme.

STATUT DES ANIMATEURS D'ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES ET SOCIO-CULTURELLES DE SECTEUR

Les animateurs d'activités socio-éducatives et socio-culturelles sont, sous réserve des dispositions particulières ci-après analysées, soumis au statut général du personnel départemental.

Titre I. — Recrutement

— Conditions d'âge :

Les limites d'âge sont fixées à 21 ans au moins et 40 ans au plus. Cette dernière limite d'âge peut être reculée d'une période égale à la durée des services militaires obligatoires ou à celle des empêchements à l'exercice de la fonction publique prévus par l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 modifiée, ainsi que, pour les pères et mères de famille, d'une année par enfant à charge ; elle peut également être reculée de la durée des services publics accomplis en qualité de titulaire ou d'auxiliaire : soit au compte de l'Etat, soit au compte d'une collectivité locale.

— Conditions de diplômes :

En application des dispositions contenues dans la circulaire interministérielle n° 70-479 du 29 octobre 1970 les candidats doivent être titulaires du CAPASE ou du DECEP complet. Cependant, à titre transitoire, peuvent être recrutés les candidats titulaires :

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMA

- du B.A.S.E. + session d'ouverture du C.A.P.A.S.E.
- de 5 U.V. dont 3 parmi les stages imposés
- de 10 U.V. dont 3 parmi les stages imposés ou D.E.C.E.P. 1^o partie ou D.U.T.
- de 15 U.V. dont 3 parmi les stages imposés + 4 de l'expérience pratique
- de 20 U.V. dont 3 parmi les stages imposés + 4 de l'expérience pratique.

Les agents ne possédant pas le C.A.P.A.S.E. ou le D.E.C.E.P. complet lors de leur recrutement sont tenus d'obtenir ce diplôme dans les délais suivants :

- 5 ans pour ceux qui sont titulaires du B.A.S.E. + Session d'ouverture du C.A.P.A.S.E. ;
- 4 ans pour ceux qui sont titulaires de 5 U.V. dont 3 parmi les stages imposés ;
- 3 ans pour ceux qui sont titulaires de 10 U.V. dont 3 parmi les stages imposés ou D.E.C.E.P. 1^o partie ou D.U.T. ;
- 2 ans pour ceux qui sont titulaires de 15 U.V. dont 3 parmi les stages imposés + 4 de l'expérience pratique ;
- 1 an pour ceux qui sont titulaires de 20 U.V. dont 3 parmi les stages imposés + 4 de l'expérience pratique.

Dans le cas où ils n'obtiendraient pas ce diplôme dans les délais précités le contrat d'engagement sera, sans indemnité de quelque nature que ce soit, résilié de plein droit.

– **Jury de concours**

Les postes d'animateur sont pourvus par voie de concours sur titres, dans les conditions prévues par l'article 31 du statut général du personnel départemental. Les dossiers de candidature sont examinés par un jury de concours comprenant :

- le Préfet ou son représentant, président ;
- les deux Conseillers généraux désignés par l'Assemblée Départementale pour siéger au sein de la Commission Administrative Paritaire des agents du cadre départemental ;
- le Directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

– **Durée du contrat**

L'engagement est précédé d'une période d'essai d'un an à l'issue de laquelle le candidat sera soit confirmé dans ses fonctions soit licencié avec indemnité correspondant à 1 mois de salaire.

De même, pendant cette période, les deux parties pourront, après un simple préavis d'un mois, demander la résiliation du contrat.

La durée du contrat est de trois ans renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties par lettre recommandée trois mois au moins avant son expiration.

Titre II. – Rémunération et indemnités

a) Rémunération

L'échelle indiciaire et la durée de carrière (annexe n° 4 du présent rapport) des animateurs d'activités socio-éducatives et socio-culturelles, sont inspirées de celles applicables aux directeurs de Maisons de Jeunes et de la Culture par la convention collective liant, d'une part, la Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture, les Fédérations Régionales de Maisons de Jeunes et de la Culture, et, d'autre part, leurs personnels.

Cependant, il est tenu compte, lors du recrutement des animateurs, de leur niveau de qualification dans les conditions suivantes :

- les candidats titulaires du B.A.S.E. + Session d'ouverture, sont recrutés au 1^{er} échelon ;
- les candidats titulaires de 5 U.V. C.A.P.A.S.E. dont 3 parmi les stages imposés, sont recrutés au 2^e échelon ;
- les candidats titulaires de 10 U.V. dont 3 parmi les stages imposés ou DECEP 1^{re} partie ou DUT, sont recrutés au 3^e échelon ;
- les candidats titulaires de 15 U.V. dont 3 parmi les stages imposés + 4 de l'expérience pratique, sont recrutés au 4^e échelon ;
- les candidats titulaires de 20 U.V. dont 3 parmi les stages imposés + 4 de l'expérience pratique, sont recrutés au 5^e échelon ;
- les candidats titulaires du C.A.P.A.S.E. ou du D.E.C.E.P. complet sont recrutés au 6^e échelon.

b) Indemnités

Les animateurs perçoivent l'indemnité de résidence correspondante à celle applicable au chef-lieu du département.

Des frais de déplacement leur sont accordés suivant la réglementation en vigueur et ils sont autorisés à se servir de leur véhicule personnel.

Titre III. – Congés

Indépendamment de la durée des congés annuels dont bénéficient les agents du cadre départemental, les animateurs de secteur peuvent bénéficier :

– Repos hebdomadaire

Les animateurs ont droit à une journée et demie de repos par semaine. Lorsqu'ils sont tenus d'exercer leurs fonctions un dimanche ou un jour férié ils récupèrent cette journée, en accord avec le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, la semaine suivante obligatoirement sans pouvoir cumuler.

— Congés exceptionnels

Des périodes d'absence, qui ne sauraient excéder trois semaines dans une année, peuvent être accordées par le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs aux animateurs afin de leur permettre de suivre des stages de formation professionnelle, de recyclage ou de perfectionnement.

Titre IV. — Discipline

Les animateurs bénéficient des garanties disciplinaires instituées en faveur des agents du cadre départemental.

Cependant, il est prévu, par dérogation au régime précité que le contrat d'engagement peut être résilié lorsqu'un animateur s'est vu infliger, sur proposition du Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, trois avertissements par le Préfet pour fautes professionnelles répétées.

La décision de résiliation est prise par le Préfet après avis du Conseil de Discipline réuni dans les conditions prévues par l'article 61 du statut général du personnel départemental.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

entre les soussignés :

d'une part, M. le Préfet de la Région de Picardie, Préfet de la Somme,
et d'autre part, M. né le

demeurant à,

il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — M. est engagé en qualité d'agent contractuel départemental stagiaire pour exercer, sous l'autorité du Directeur départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, les fonctions d'animateur d'activités socio-éducatives et socio-culturelles de secteur.

Article 2. — Sa rémunération est fixée sur la base d'une allocation annuelle correspondant à l'indice brut à laquelle s'ajoutent les indemnités normalement attachées à un traitement ainsi que, le cas échéant, les prestations familiales et les indemnités représentatives de frais. Elle est payable mensuellement à terme échu.

Article 3. — En application du décret du 29 octobre 1936 relatif au cumul des retraites, de rémunérations et de pensions, et des textes subséquents, interdiction lui est faite d'exercer, à titre professionnel, toute activité lucrative de quelque nature que ce soit. Il est tenu d'autre part s'il est titulaire d'une pension de retraite d'en faire la déclaration à l'Administration en précisant la nature et le montant de cette pension.

Article 4. — Sous réserve des dispositions prévues par le statut des animateurs d'activités socio-éducatives et socio-culturelles de secteur relatives aux congés hebdomadaires et exceptionnels auxquels ils peuvent prétendre, il bénéficiera, en ce qui concerne les congés annuels et les congés de maladie, des mêmes avantages que ceux prévus pour le personnel auxiliaire départemental.

Article 5. — Il s'engage à se conformer à toutes les obligations imposées au personnel départemental en ce qui concerne la discipline et la discrétion, et notamment à celles prévues par le titre IV du statut des animateurs.

Article 6. — Les dispositions des articles 175 et 378 du Code Pénal ayant trait respectivement aux délits d'ingérence et à la violation du secret professionnel lui sont éventuellement applicables.

Article 7. — Pendant la durée de son engagement, aussi bien qu'après l'expiration de son contrat, il devra observer la discrétion la plus absolue sur les recherches et renseignements dont il a ou aura eu connaissance à l'occasion de son service.

Article 8. — Si son conjoint exerce une activité lucrative, il devra, quelle que soit la nature, en informer l'administration.

Article 9. — Cet engagement est conclu pour une durée d'un an, qui correspond à la période d'essai prévue au titre I du statut des animateurs d'activités socio-éducatives et socio-culturelles de secteur, qui fixe, par ailleurs, les conditions dans lesquelles il peut être résilié par les deux parties.

Article 10. — Le présent contrat prend effet à compter du

GRILLE INDICIAIRE DES ANIMATEURS DE SECTEUR

	Indices bruts	Durée d'ancienneté dans l'échelon	
		minimum	maximum
1 ^{er} échelon	277	1 an	1 an 6 mois
2 ^e échelon	292	1 an	1 an 6 mois
3 ^e échelon	305	1 an	1 an 6 mois
4 ^e échelon	319	1 an	1 an 6 mois
5 ^e échelon	332	1 an	1 an 6 mois
6 ^e échelon	371	1 an	1 an 6 mois
7 ^e échelon	397	2 ans	2 ans 6 mois
8 ^e échelon	430	2 ans	2 ans 6 mois
9 ^e échelon	462	3 ans	3 ans 6 mois
10 ^e échelon	496	3 ans	3 ans 6 mois
11 ^e échelon	536	4 ans	4 ans 6 mois
12 ^e échelon	601		

ANIMATEURS MUNICIPAUX

Les municipalités qui emploient des animateurs, disposent d'un texte de référence pour déterminer les conditions de recrutement et d'emploi de ces personnels : la circulaire "Bord-Comiti" (1970). Depuis quelque temps déjà, le Ministère de l'Intérieur et le Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports annoncent un nouveau texte. Dans une lettre de M. MAZEAUD à M. Pierre KEDINGER, Député de la Moselle, qui, à la demande de plusieurs animateurs, avait interrogé à ce sujet le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, on trouve les informations suivantes :

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministère de l'Intérieur vient d'élaborer un projet d'arrêté qui, s'il reçoit un avis favorable du Ministère de l'Economie et des Finances auquel il est actuellement soumis, rendrait caduque la circulaire du 29 octobre 1970.

En effet, ce projet, intéressant les animateurs municipaux, prévoit pour ces personnels, une perspective de carrière et un statut qui reprend les dispositions contenues dans celui de la Fonction Publique municipale.

C'est pourquoi, afin de leur permettre de jouir de plus grandes garanties et d'une meilleure stabilité, un système d'équivalences a été défini qui, prenant en compte et les diplômes nécessaires à la présentation des divers concours aux emplois municipaux et les titres acquis dans le domaine socio-éducatif confèrera l'échelonnement indiciaire et le déroulement de carrière :

- d'un attaché communal (fonction en cours de création) pour un chef animateur, titulaire du CAPASE et ayant le niveau de connaissances exigé d'un attaché de Préfecture sur lequel est calquée sa carrière ;
- d'un secrétaire administratif communal (ex rédacteur) pour l'animateur en possession du BASE et d'unités de valeur obligatoires du CAPASE ;
- d'un commis pour l'animateur adjoint en possession du BASE ;
- l'intégration des animateurs en poste dans les centres municipaux au sein des cadres des communes s'effectuerait, après avis de la commission paritaire des personnels municipaux, en ce qui concerne le personnel justifiant des titres requis exigés des candidats aux diverses fonctions administratives communales, et à l'issue d'un examen spécial selon les modalités qui seront fixées par le Ministère de l'Intérieur, pour les autres candidats."

Chantal GUERIN

VIE DES ASSOCIATIONS

Cette nouvelle rubrique se propose d'apporter quelques éléments d'information sur la vie associative, les événements qui marquent son évolution, les nouvelles actions et orientations des Associations, leur contribution dans tel ou tel domaine, etc.

Ainsi on trouvera ci-dessous les projets présentés lors de leurs dernières Assemblées Générales par l'U.F.C.V., l'UNIREG et la Fédération des Centres Sociaux et les résolutions prises au cours de la Rencontre européenne des Associations et Mouvements de jeunesse.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'U.F.C.V. (15 et 16 mai 1976) : L'aide de l'Etat et un "Projet de société"

Les 15 et 16 mai 1976 les 2 500 adhérents de l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs ont adopté deux motions intéressantes, l'une sur l'aide au fonctionnement des centres de vacances avec hébergement, l'autre sur les finalités et les choix d'action de l'UFCV.

1) L'aide au fonctionnement des centres de vacances

Constatant le rôle éducatif et social de la "colonie" de vacances "dans la mesure où, au travers d'activités de loisirs, s'effectue une éducation progressive à la liberté et à l'apprentissage de la vie collective" et "puisque'elle procure aux participants un temps de vie riche et équilibrée", le texte apporte un certain nombre de précisions sur les coûts de formation et de fonctionnement.

En 1960, un stage coûtait 565 F à l'animateur

En 1975, un stage coûtait 715 F à l'animateur

En 1976, un stage coûtait 880 F sans tenir compte des frais de déplacement et de dossier

S'il arrive parfois que certaines entreprises remboursent à l'animateur tout ou partie du prix du stage, il n'en reste pas moins vrai que le coût de la formation devient de plus en plus élevé.

Mais c'est surtout la baisse catastrophique de l'aide de l'Etat qui est soulignée :

— jusqu'en 1959-1960 l'aide de l'Etat pouvait aller jusqu'à couvrir 50 % du coût

INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS... INFORMATIONS.. INFORMA

de la journée ;

– en 59-60 cette aide à la collectivité s'est transformée en aide à la personne. La création des bourses de 100 F a provoqué la diminution des subventions de fonctionnement.

– En 1968 ces bourses furent supprimées et une politique quasi-contractuelle fut mise en place sans grand succès.

– En 1975 cette aide atteint le montant dérisoire de 0,15 F à 0,20 F par journée - enfant.

Dans cette première motion l'UFCV demande donc à l'Etat de couvrir :

– les charges de formation du personnel ;

– les charges d'animation (remboursement des frais engagés par le personnel éducatif préalablement au fonctionnement des centres et pendant le séjour au centre, ce qui représente environ 5 F par enfant et par jour) ;

– les charges éducatives proprement dites : coût des locaux et du matériel nécessaires (1 à 5 F environ).

Aux Caisses d'Allocations Familiales de prendre en charge par des bons de vacances l'écart entre le coût de l'hébergement d'un enfant dans sa famille et le coût de son accueil en centre de vacances (pension de 20 F par jour).

2) Un projet de société : finalités et choix d'action de l'UFCV

Dans ce texte de 36 pages, l'UFCV rappelle qu'elle n'est pas uniquement organisme prestataire de services, mais aussi **institution d'éducation**.

Ce document apporte d'abord des précisions sur la **"conception de la personne"** :

"Notre conception de la personne se réfère principalement au mouvement personnalisé communautaire issu d'Emmanuel MOUNIER". Pour servir l'unité et l'originalité de chaque personne, l'UFCV pense qu'il faut privilégier des valeurs telles que : santé physique et nerveuse, éducation permanente, sexualité assumée et relations amicales, possibilité de réfléchir d'une façon personnelle, etc. La liberté d'expression garantit le développement de la personnalité, mais la vérité n'est l'apanage de personne et se construit progressivement avec l'apport de tous dans l'action comme dans la réflexion.

"L'achèvement de la liberté d'une personne n'est pas seulement en elle, mais dans la liberté collective et la promotion de l'ensemble". Là aussi, la conception de la société se réfère au mouvement personnaliste communautaire. L'UFCV insiste sur le rôle des communautés, parmi lesquelles la famille tient une place primordiale : "Par la qualité des relations qu'elle permet et la sécurité affective qu'elle assure, elle favorise le dynamisme, incite à un comportement vrai et provoque chacun de ses membres à réaliser son projet personnel".

Refusant le capitalisme, le libéralisme et toutes les formes du collectivisme, l'UFCV prend position en faveur d'un **"socialisme personnaliste"** qui respecte les personnes et les communautés.

“Nous voulons une société où aucun groupe social ne pourra exploiter les autres. Il est important de former les personnes et les groupes à s’attaquer aux causes de la lutte des classes en même temps qu’à ses effets, à travailler dès maintenant à sa disparition, à s’engager pour ce faire dans des structures politiques ou à en créer de nouvelles”.

Dans un deuxième temps le texte apporte des précisions sur les choix d’action en matière d’animation et de formation.

L’UFCV axe son projet éducatif sur les principes suivants :

- “éveiller la conscience et favoriser la conquête de la liberté ;
- aider à la construction et au développement des personnes et des communautés ;
- favoriser l’engagement des personnes dans la société où elles agiront en conformité avec leurs choix ;
- donner à chacun l’occasion de temps forts de détente et de bonheur”.

L’animation doit être essentiellement “médiation”. Il s’agit, dans le respect des originalités de chacun, de mettre en présence les personnes, les groupes et d’éveiller à la possibilité pour chaque personne de se situer librement par rapport aux autres et par rapport à la société.

Les moyens de cette animation sont ensuite analysés : structures, pédagogie, rôle de l’animateur :

“L’animation doit encourager la prise de responsabilité progressive... L’animation doit favoriser la situation de création et de découverte, notamment par le jeu...”

Le problème de la formation des animateurs est également abordé. L’UFCV développe longuement les moyens qu’elle entend privilégier, en particulier en ce qui concerne la pédagogie du “pourquoi”, de l’engagement, du contrat, du groupe...

“Le développement personnel de l’animateur implique que la formation l’aide d’une part à réfléchir sur ses motivations, à les formuler, les clarifier, à être plus conscient de son engagement dans l’animation et à se situer dans la société ; d’autre part à faire la synthèse des informations qu’il reçoit, à prendre conscience de sa propre culture et à analyser sa pratique de l’animation”.

Ce “manifeste” mérite d’être lu dans son intégralité. Il a l’avantage de définir clairement la position de l’UFCV et de préciser la place qu’elle entend occuper dans la société contemporaine. A la veille du 70^e anniversaire de cette institution éducative il apporte une contribution originale à la définition d’un projet de société insérant un souci pédagogique.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNIREG (3 juin 1976) :**Eclatement des activités traditionnelles et ouverture d'un centre de formation**

L'originalité de cette Assemblée générale, qui s'est tenue à Saint-Germain-en-Laye, réside dans la volonté d'ouverture de certaines fédérations régionales afin de ne pas rester dans le cadre des activités traditionnellement dénommées socio-éducatives. C'est dans cet esprit qu'a été créée l'association "Animation et développement", qui a pour but :

- d'être un lieu de rencontre, d'information, de réflexion, sur les problèmes d'animation globale et de développement ;
- de poursuivre des recherches pouvant permettre la mise en œuvre d'actions d'animation concertée et de développement ;
- d'encourager et de promouvoir des initiatives, notamment des actions d'animation, de concertation, de coopération, de coordination et de formation ;
- d'assurer une participation active des citoyens et des groupes à l'animation des espaces sociaux.

Un tel choix d'ouverture entraîne inévitablement la création de nouveaux liens avec les pouvoirs publics. Quelques exemples illustreront facilement la nécessité de telles collaborations :

- une association qui se préoccupe du 3^e âge collabore entre autres avec les Bureaux de l'aide sociale, les Caisses de retraites complémentaires, les Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale ;
- une association qui s'occupe des travailleurs migrants doit nécessairement travailler en liaison avec le Secrétariat d'Etat aux Travailleurs Immigrés, le Fonds d'Action Sociale.

On pourrait trouver de multiples relations entre les associations d'handicapés, de défense de l'environnement, de comités de quartier et des interlocuteurs administratifs, mais ce qui est important à souligner au-delà de cette énumération, c'est la nécessité d'une véritable politique inter-ministérielle, une véritable collaboration entre "Animation et Développement" et non seulement le Ministère de tutelle, mais aussi bien d'autres structures administratives.

Une intention politique apparaît donc bien en filigrane dans le rapport de l'Assemblée Générale.

Néanmoins, si ce rapport moral insiste tant sur "Animation et Développement", il ne faut pas perdre de vue la première fonction de l'UNIREG, axée sur les maisons de jeunes et leur animation.

C'est donc dans cet esprit qu'a été annoncée pour octobre prochain l'ouverture d'un institut de formation à l'animation interrégional, visant à améliorer la vie des groupes par la transcription en audio-visuel de notre société présente ou à venir. Cette formation tentera de faire réfléchir formateurs et stagiaires sur les problèmes posés par notre civilisation.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DE FRANCE (19 juin 1976)

Cette assemblée générale a proposé deux orientations originales qui méritent de retenir l'attention :

- l'une concerne les rapports centres sociaux - associations ;
- l'autre concerne le centre social par rapport à une politique de l'enfance.

Après avoir noté que des populations telles que les migrants, les familles ouvrières ou à bas revenus sont aux prises avec des préoccupations comme le logement, les crèches, les terrains de jeux pour enfants, etc., dont s'occupent des associations et des travailleurs sociaux, la Fédération souhaite que ses centres travaillent plus en liaison avec de telles associations.

Grâce à ce type de relations, les centres percevraient mieux la réalité sociale ambiante. De plus ces associations auraient l'avantage d'amener aux centres des populations qui n'ont pas toujours l'occasion de s'y rendre. Par le biais de cette collaboration centres sociaux-associations le centre social "ira vers" ou mieux encore "sera présent sur" le terrain.

C'est également vers l'enfance que cette assemblée générale s'est tournée. Les Centres sociaux sont en effet de plus en plus sollicités pour prendre en charge les enfants pendant les 215 jours "non scolaires".

Il a été proposé que les centres sociaux mettent en œuvre un projet pédagogique centré sur l'enfant. Dans le même sens, il a été souhaité qu'un travail commun (Associations familiales, Ecole, élus locaux, organismes de tutelle) soit réalisé en vue d'élaborer une politique pour les loisirs de l'enfance (Des loisirs pour quoi faire ? dans quel espace, avec quels moyens ?).

RENCONTRE EUROPEENNE DE LA JEUNESSE ET DES ETUDIANTS (Varsovie 19-24 juin 1976) : De nouvelles perspectives pour une Coopération

1 300 délégués des Associations de jeunesse de l'Europe "de l'Atlantique à l'Oural" se sont réunis à Varsovie en juin dernier. Cette conférence voulait donner des suites à la conférence au sommet d'Helsinki d'août 1975 et contribuer à la préparation de la conférence des Ministres des Affaires Etrangères prévue à Belgrade en 1977.

Parmi les thèmes proposés à la réflexion des commissions et séminaires, retenons en deux qui intéressent particulièrement les associations de jeunesse de France, si peu représentées à Varsovie :

- les échanges et les loisirs de la jeunesse et des étudiants ;
- le droit des enfants aux activités éducatives, sociales et culturelles et la coopération des organisations d'enfants.

1) Au-delà des traditionnelles recommandations de coopération, il faut souligner

l'intérêt qui a été porté à la promotion du tourisme de la jeunesse rurale et ouvrière et à l'assistance aux bureaux de tourisme des jeunes dans les pays en voie de développement. Un souhait intéressant : celui de la création en 1977 d'un centre de tourisme de la jeunesse et des étudiants se tenant sous forme d'un large camp international.

2) Le texte élaboré par les grandes organisations d'enfance et de jeunesse européennes (Mouvement International des Faucons, Assemblée mondiale des Guides, Scoutisme européen, Comité international des mouvements d'enfants et d'adolescents, etc.) est intéressant dans la mesure où il aborde des problèmes tels que le rôle des enfants dans la vie de l'école, la sélection et le classement scolaires, le financement des activités éducatives, la promotion des échanges est-ouest.

Tout ceci ne paraît peut-être pas nouveau, mais ce qui est à souligner, c'est la diversité des organisations signataires, organisations qui ne s'étaient jamais rencontrées aussi nombreuses autour de la même table depuis la 2^e guerre mondiale. Si les gouvernements et les associations mettent en œuvre ces décisions, une coopération élargie naîtra : la sélection des enfants pour les échanges ne sera plus faite sur des critères idéologiques, mais sur les bases nouvelles de Varsovie.

Certes, ce ne sont pas les 1 300 représentants de la jeunesse réunis qui vont résoudre tous les problèmes qui ne manqueront pas de marquer l'histoire de l'Europe. Certes, après Varsovie il existe toujours des systèmes sociaux foncièrement différents. Mais cette rencontre ne peut laisser indifférent l'ensemble des organisations de jeunesse françaises qui ont une réponse à donner, une suite à apporter à ce forum historique.

Patrick GALLAUD

NOTES DOCUMENTAIRES

ANALYSES DE REVUES

Innovations sociales. Pour une révolution du quotidien. – Autrement, N° 5, 1976.
120, bd Saint-Germain, Paris.

Créée il y a un an, en avril 1975, la revue **Autrement** est éditée par une société indépendante, NEXSO S.a.r.l. (Nouvelles expérimentations sociales) dont le capital de 200 000 F est réparti de façon homogène entre une dizaine de personnes privées, membres des différents comités de rédaction, et deux éditeurs, MASSON et STOCK, auxquels Nexso a sous-traité d'une part la gestion des abonnements, d'autre part la diffusion en librairie (diffusion Hachette).

L'objectif d'**Autrement** est d'identifier et d'évaluer de façon critique, avec l'aide d'universitaires et de journalistes, les changements profonds qui se manifestent dans les comportements et les pratiques sociales contemporaines.

Chaque numéro, bâti approximativement en 12 mois, s'appuie sur "un dossier" (enquêtes, recherches, témoignages) et sur des "regards" extérieurs portés par des spécialistes des sciences de l'homme. Cette approche permet une double "lecture" des changements, à chaud et à froid.

Rôle d'observateur donc dans chaque numéro trimestriel, mais aussi rôle de témoin engagé dans le cadre du Centre d'information sur l'innovation sociale, créé récemment avec la Fondation de France et des organismes régionaux et nationaux. Diffuser des expériences nouvelles, créer un courant d'échanges, provoquer des rencontres entre praticiens et chercheurs, en bref participer au changement social, tel est le deuxième objectif complémentaire que poursuit **Autrement**.

Ce numéro 5, très différent des autres dans sa structure et son contenu, veut souligner ce deuxième objectif et le rôle "non-passif" que veut jouer cette revue.

Deux axes : la description et l'analyse succincte d'expériences concrètes et souvent inédites : "Villages, familles, couples, thérapeutiques, nouveaux outils de médiation" (M. Seydoux) ; "Bruxelles, quartier Shaerbeck Josaphat" (Xavier Godts), "Mille minuscules mouvements vers la démocratie locale" (Dominique Gerbaud) ; "Le téléphone "social" : des réseaux d'écoute et d'entraide" (Annie Daubenton) ; "Les expériences canadiennes et anglaises de création d'emplois par les jeunes" (P. Lestrohan) ; et une présentation des expériences françaises d'animation par la vidéo de Pierre Gaudemard.

Puis, deuxième axe : des tables rondes, assez décevantes, sur l'expérimentation et le changement social avec des hommes tels que J. Attali, Ph. Chombart de Lauwe, F. Guattari, F. Morin, S. Moscovici. La difficulté d'un tel thème réside évidemment dans l'attribution de la qualité "d'innovations sociales" aux micro réalisations. Sur la capacité de celles-ci à engager un changement social, les analyses ne sont pas neuves : récupérations par les institutions dominantes, résistances de l'administration et de la rationalité planificatrice, possibilités étroites de réaliser des innovations profondes à "froid", risque de normalisation et d'imitation formelle, etc.

Mais plus fondamentalement – et ces points ne sont guère abordés dans ce numéro – quelle part de continuité et de nouveauté y a-t-il dans ces "innovations" ? Leur caractère novateur est-il décelable sans le recul historique ?

R. LABOURIE

L'action culturelle. Ce qu'elle est. Ce qu'elle pourrait être. – *Cahiers de l'éducation civique*, n° 35, janvier, février, mars 1976. – Union Féminine Civique et Sociale, 6, rue Béranger, Paris.

Cet excellent numéro fait le point sur l'action culturelle en France. Il débute par un résumé de quelques ouvrages : "Pour une politique de la Culture" de P. EMMA-NUEL (250 p., 1970, Ed. du Seuil), "L'action culturelle dans la cité" de F. JEANSON (250 p., 1973, Ed. du Seuil), "Action Culturelle : Intégration ou subversion" de GAUDIBERT (140 p., 1972, Casterman (poche), "Développement Culturel : Expériences et politiques" d'A. GIRARD (154 p., 1972, Ed. Unesco), "La Culture pour vivre" de J. RIGAUD (302 p., 1975, Gallimard), "La Culture et le Pouvoir" de Ph. CHOMBART DE LAUWE (387 p., 1976, Stock).

Des articles sont également analysés : "L'Etat et la Culture en l'an 2000" par Michel GUY, "Culture et Prospective" par Jean-François COLLINET (*Revue "2000"*, n° 32, consacrée à l'innovation culturelle), et sont présentées les propositions de la commission culturelle du Parti Socialiste.

Mais on y trouvera surtout des fiches informatives très précieuses sur la politique culturelle du Secrétariat d'Etat à la Culture, les Maisons de la Culture, le Centre National d'Art et de Culture du Plateau Beaubourg, les dépenses culturelles des communes. Et enfin, curieusement, dans ce numéro consacré à l'action culturelle, une présentation rapide des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Offices Culturels et des regroupements locaux. Un article final intitulé "Points Chauds" propose une réflexion qui est aussi celle des agents socio-culturels sur quatre questions : Comment déterminer le contenu culturel proposé à une population ? Sur quel projet culturel trouver un accord ? Celui qui paie a-t-il le droit de contrôle ? Comment assurer la participation des usagers ?

Ce numéro est essentiellement consacré à l'action culturelle et donc aux actions qui relèvent surtout de la responsabilité et de la tutelle du Secrétariat d'Etat à la Culture.

Mais nos lecteurs y trouveront des points de repère fort utiles sur un domaine qui depuis 1958 a pris une place croissante dans les préoccupations des Pouvoirs Publics. Son prestige, par rapport aux modestes actions socio-éducatives, bénéficie de celui de la culture "élitiste" dans les "images de la culture" de l'opinion publique. L'attestent encore, malgré des concessions de vocabulaire à "l'animation", la plupart des ouvrages et articles analysés dans ce numéro.

R. LABOURIE

GIZARD (Xavier). — *Education permanente et collectivités locales*. — In *Education Permanente*, n° 33, mars-avril 1976.

Le rôle des collectivités locales dans l'éducation est ingrat : "Pourvoyeurs de deniers sans maîtrise politique", dit Xavier Gizard. C'est ce qui se passe dans les formations initiales : enseignement primaire et encore nombre de C.E.S. et C.E.T. sont financés de manière considérable par les municipalités, mais seul l'Etat définit ce qu'il convient de faire.

Dans la formation des adultes, les collectivités locales ont une action, déjà ancienne, mais très variable suivant les lieux : subventions aux associations d'Education Populaire, cours municipaux, "Maisons de la Promotion Sociale". Bien qu'elles ne soient en aucune manière explicitement concernées par les accords interprofessionnels de 1970, ni par la loi de 1971, on constate que des collectivités locales mettent en place des "dispositifs d'impulsion de l'action éducative" : Missions d'Education Permanente, association d'éducation permanente créée à l'initiative de conseil régional ou communal. Malgré leur actuelle fragilité, ces expériences montrent, selon l'auteur, que les collectivités locales et les établissements publics régionaux sont les instances les mieux placées pour déterminer une politique d'éducation permanente. Dépendant d'assemblées élues, ces instances ont normalement le souci d'un développement économique, mais aussi social de la zone géographique dont elles ont la charge. Les négociations entre les différents partenaires peuvent y être plus facilement conduites qu'au niveau national, la liaison entre formation et emploi pourrait en être améliorée.

Enfin, lorsque toujours selon l'auteur, les collectivités locales, se préoccupent de tel ou tel secteur de production, elles le font dans la perspective d'un développement global et coordonné. Ceci implique : amélioration du niveau d'éducation général et pas seulement professionnel, richesse de la vie sociale et culturelle. Si cela est exact, on peut alors penser que les collectivités locales favoriseraient les formations aux objectifs larges et s'efforceraient de réduire le nombre de laissés pour compte de la formation.

L'auteur milite donc fortement pour une décentralisation réelle du pouvoir d'étudier et de traiter la demande éducative à un niveau où peuvent être élaborées des politiques globales. Il propose, en conclusion, cinq mesures qui seraient de nature à permettre aux collectivités locales et aux établissements publics régionaux de jouer ce rôle. Il s'agit de mesures juridiques et financières qui s'accompagneraient d'une formation des élus.

Analyse intéressante et convaincante à bien des égards. On regrette toutefois de ne pas bénéficier du bilan qui permet à Xavier Gizard d'être aussi affirmatif. On peut espérer qu'Education Permanente le fera un jour.

C. GUERIN

QUELQUES NOUVELLES REVUES POUR LA JEUNESSE

L'Aventure

Début 1976, un journal destiné aux jeunes voyageurs a fait son apparition dans les kiosques : reportages sur des pays lointains, mais aussi sur des villes d'Europe ou de France ; récits de journalistes, mais aussi récits d'amateurs dans la rubrique "Ceux qui bougent". L'ensemble est complété par des fiches techniques : entretenir sa moto, équiper une Land Rover, où trouver les derniers livres d'aventure, sans oublier tout ce qui a trait à la santé avec les "conseils de Tonton Livingston".

Au fil des cinq numéros déjà parus, on trouve aussi des appels au bénévolat : Guatemala, "Frères des Hommes"...

"L'Aventure" fait penser un peu à "Partir", magazine du voyageur s'adressant au grand public, qui avait eu du mal à s'imposer sur le marché.

"L'Aventure" s'adresse à un public encore plus spécialisé (les 14-30 ans) et il reste à souhaiter qu'il maintiendra son rythme de parution, car il apporte une mine de renseignements pratiques à tous les "routards" ou plus simplement à tous les jeunes voyageurs...

Un seul petit regret : quelques passages rédactionnels démagogiques voulant céder à une mode ou à un style "routard" et les inévitables petites annonces à lire, d'après les sages conseils des rédacteurs, "dans l'autobus ou sur un tracteur".

Cela permet de lire le reste au calme !

Antirouille

Créé par une équipe issue de la Fédération des Eclaireurs Unionistes (Scouts Protestants), envoyé aux "aînés" de cette Fédération, "Antirouille" a sorti 7 numéros de novembre 1975 à juin 1976.

Contrairement à d'autres journaux soit-disant "faits par et pour les jeunes", le comité de rédaction est effectivement jeune puisque la moyenne d'âge est de 22 ans.

On trouve, surtout dans les premiers numéros, des articles intéressants sur les terrains d'aventure, les "gourous" modernes, la crise, les écoles de cirque, les relations avec les parents, les problèmes du 3^e âge, les journaux lycéens... Mais tout cela est écrit au milieu d'un tel fouillis qu'il faut être très attentif pour trouver ces pages noyées dans une maquette peu claire.

Deux rubriques permanentes toutefois : la "zone poétique" et les "carnets de Tante Tirouille". Les "carnets" sont précieux, car ils signalent une foule de spectacles moins connus et que l'on trouve rarement dans la grande presse, des livres, des disques susceptibles d'intéresser les lycéens. L'initiative de la "zone poétique" est intéressante, mais ne faudrait-il pas faire un effort pour diversifier les poèmes qui restent peu enthousiasmants ?

Depuis les derniers numéros, la sexualité envahit les dossiers centraux : cela va de l'art et la manière de "draguer" jusqu'aux récits lassants des premières expériences sexuelles en passant par ceux de l'onanisme. On a oublié l'homosexualité, a fait remarquer un lecteur, et on annonce alors un prochain dossier sur le sujet à la rentrée.

On aurait aimé avoir un certain regard d'adulte face à ces trop nombreuses pages, mais on ne trouve qu'un long répertoire des expériences des "lecteurs".

On aimerait également savoir si les acheteurs d'Antirouille souhaitent ce genre de "reportages" successifs...

Et puis, si on laisse de côté cet aspect, le reste demeure peu dynamique. Certes, l'avenir n'est pas rose pour les adolescents, mais est-ce bien nécessaire de se complaire dans un négativisme déprimant. Sans se cacher la réalité, ne peut-on pas annoncer des signes d'un petit espoir, des pistes d'action...

Dans le dernier numéro, on demande d'expliquer aux marchands de journaux l'originalité et l'intérêt d'Antirouille. On trouve en effet ce journal en kiosque, près des lycées, des facs, des M.J.C.

Volontairement ou non, on a oublié la proximité des ateliers et des usines (mais quel jeune travailleur pourrait lire Antirouille ?)

De toutes façons, étudiants, éducateurs, parents, qui conçoit quelle est la spécificité d'Antirouille dans la presse des jeunes ?

D S A Pour se parler

Prenant la succession de "Documents Service Adolescence", **D S A Pour se parler** voudrait réconcilier les générations. Depuis janvier 1976, chaque livraison mensuelle apporte à ses lecteurs (parents, médecins, animateurs, enseignants et jeunes) :

- une connaissance du monde des jeunes ("Pop Rock : une musique à écouter avec le ventre", "Je veux une moto", "Les 11-13 ans", "Les sectes", "Les vacances. Ils veulent partir"...);
- une aide pratique et technique dans l'action commune adultes-jeunes, D S A Service (Livres, les métiers de l'animation, la délinquance...);
- une illustration de leurs relations quotidiennes souvent problématiques (rubrique "vie quotidienne" : "Et si mon fils se droguait...", "Expression corporelle", "On n'est pas sur terre pour en baver", "Nous sommes tous des artistes"...);
- et surtout : un instrument de communication avec 3 pages de courrier ouvertes

aux débats et aux petites annonces.

Avant d'adopter cette formule touchant deux générations, "Documents Service Adolescence" avait publié de nombreux dossiers susceptibles d'intéresser un public d'animateurs. Citons, entre autres : la contre-culture, l'expression, la famille, la mort, la pédagogie à l'école, la psychologie, le travail, la sexualité, la presse des jeunes, la contestation, etc.

P. GALLAUD

L'Aventure Directeur : Jacques Maillot
7, rue de Lille - 75007 - PARIS
(Mensuel 1976 -) Abonnement 1 an 60 F

Antirouille Directeur : Patrick Benquert
15, rue Klock - 92110 CLICHY
(Mensuel 1975 -) Abonnement 1 an 40 F

D S A Directeur : Jean Gelamur
3, rue Bayard - 75008 PARIS
(Mensuel 1976 -) Abonnement 1 an 60 F

ANALYSES D'OUVRAGES

BOBROFF (Jacotte), LUCCIONI (Micheline). — La clientèle du travail social. Assistés marginaux ou travailleurs à intégrer ? . — Paris : Ed. E.S.F., 1975. — 127 p. (Collection Pratiques Sociales).

Cet ouvrage présente les résultats d'une étude menée en 71 et 72 dans une commune de la région parisienne, par deux sociologues en collaboration avec les travailleurs sociaux qui s'interrogeaient sur leur pratique professionnelle.

Deux démarches conjointes ont été mises en œuvre pour connaître la clientèle du travail social :

- une première enquête analyse les différentes formes d'habitat, car "le type de logement et sa localisation relèvent des tendances significatives des différences sociales qui s'établissent dans la relation à l'emploi et aux modes de consommation";
- une seconde enquête, effectuée à partir des fichiers des personnes prises en charge, vise à connaître les principales caractéristiques socio-économiques des individus et familles sur lesquels se focalise le travail social.

L'objectif de l'étude, connaître la clientèle du travail social, est précisé par le sous-titre de l'ouvrage : "assistés marginaux ou travailleurs à intégrer ? " Il s'agit donc de savoir si les personnes assistées appartiennent aux couches les plus défavorisées ou à certaines fractions de la classe ouvrière dont l'insertion économique et sociale est nécessaire au bon fonctionnement du système.

Les résultats font apparaître que 60 % des chefs de familles concernées par le travail social sont des ouvriers qui ont des difficultés d'insertion régulière à l'emploi, caractérisées par de fortes rotations dans le travail. Mais ce ne sont ni les plus défavorisés financièrement ni les chômeurs chroniques.

Par contre les catégories supérieures (professions libérales, cadres supérieurs et moyens) n'apparaissent pratiquement pas dans la clientèle du travail social.

Une telle étude démontre donc avec évidence que le travail social exclut de son champ d'intervention tout autant les couches sociales les plus défavorisées que les plus favorisées. L'acceptation de ces résultats, soulignent les auteurs, a rencontré quelques résistances de la part des travailleurs sociaux qui avaient une autre représentation de leur clientèle. On voit là l'intérêt que représente une telle étude qui

permet à des praticiens de réfléchir sur leur action et sur les finalités du travail social. D'ailleurs, après la présentation de données concrètes dans quatre chapitres descriptifs, l'ouvrage aborde une réflexion plus théorique : travail social et sociétés avancées. De nombreux problèmes sont soulevés : quelles sont les limites de l'action du travail social ? Quel est le degré d'autonomie du travailleur social quand son action lui paraît incompatible avec les comptes qu'il doit rendre à son employeur ou par exemple avec une participation à des actions répressives ou ségrégatives ? Chaque intervenant réagit selon sa propre intégration sociale et politique.

Certains tentent de maintenir la cellule familiale, d'autres se cantonnent dans un rôle d'informateur, d'autres s'engagent dans des actions revendicatives.

Bien des questions restent en suspens, mais celle qui était l'objet même de l'étude, "La clientèle du travail social : assistés marginaux ou travailleurs à intégrer ?", reçoit par cet ouvrage une réponse complète.

A. OBERTI

CORONIO (G.), MURET (J.-P.), avec la coll. de PAL (M.-L.). — Paris : Centre de Recherches d'Urbanisme, 1976. — 720 p.

Voici un important ouvrage pour les collectivités locales et les administrateurs. Conçu en fonction de préoccupations opérationnelles, ce gros volume abondamment illustré de plans et d'exemples offre aux responsables de l'aménagement urbain une large documentation sur la gamme complexe des espaces et des installations capables de répondre aux exigences de la vie de loisir. Il rassemble un grand nombre d'informations pratiques à caractère socio-économique, urbanistique, financier et technique sur une centaine d'équipements de loisir.

Ces dossiers, pour chaque type d'équipement retenu, offrent un ensemble d'informations organisées pour une meilleure commodité d'utilisation selon un plan de présentation identique :

— Des informations générales sur l'équipement : Nature de l'installation et types d'activités pratiquées — Offre et demande — Tendances d'évolution actuelle en ce qui concerne la fréquentation, la localisation ou les caractéristiques de l'équipement.

— Des indications sur les caractéristiques urbanistiques de l'équipement : Utilisateurs et fréquentation — Caractéristiques techniques — Indications relatives à la localisation.

— Des précisions sur les conditions de réalisation et de fonctionnement de l'équipement : Coût et modalités de réalisation — Gestion et animation.

Quant aux types d'installations de loisirs retenus, ils ont été regroupés en 3 grandes familles : Les équipements de promenade, détente, jeux et activités de plein air — Les équipements sportifs — Les équipements de vie sociale, spectacle, divertissement.

Dans un premier chapitre les auteurs soulignent un certain nombre d'orientations souhaitables faisant intervenir les notions de banalisation et de polyvalence des locaux ou visant au développement d'une politique d'équipements intégrés.

La conclusion des auteurs est toutefois prudente : "On retiendra néanmoins que de telles formules ne sauraient constituer des solutions universelles. Ne représentant pas en elles-mêmes des finalités, l'on se gardera en conséquence des généralisations abusives dans leur application. En effet, parallèlement, la promotion de petits équipements de base, constitués d'installations légères voire spécialisées et utilisables par des groupes réduits et homogènes de population, constitue une alternative susceptible de répondre de façon très satisfaisante à une fraction de la demande multiforme en matière de loisir. Notamment en offrant des avantages de proximité ou d'appropriation plus aisée des installations par les utilisateurs, la novation en ce domaine résidera donc davantage dans une coordination de leur localisation et dans une concertation des initiatives pour la mise en commun et le partage des moyens d'animation et de fonctionnement en vue d'une meilleure qualité".

Autre chapitre qui intéressera les administrateurs des collectivités locales : le financement des équipements.

Bref un guide pratique qui vient à son heure pour les responsables municipaux et que les animateurs et éducateurs liront avec intérêt.

R. LABOURIE

PORCHER (Louis), MARIET (François). — Media et formation d'adultes. — Paris : ESF — Entreprise Moderne d'Édition, 1976. — 129 p. (Collection Information et Formation)

Cet ouvrage constitue une introduction à l'utilisation des media par le formateur. Un premier chapitre passe en revue toute une série de conditions pratiques telles que l'aménagement des locaux, les emplois et les limites des différents media : diapositives et montages sonorisés, films d'enseignement, épiscopes et rétroprojecteur, circuit fermé de télévision, enseignement multimedia, constitution d'une mediatèque. Il aboutit à une conclusion de prudence sur les solutions pédagogiques miraculeuses par l'emploi des media. Le choix de l'auteur est net : approche multimedia, mais mise en garde contre une polysémie (1) difficile à maîtriser qui appelle une constitution rigoureuse des objectifs et de la progression pédagogique.

On peut regretter que les exemples de formation par les media présentés dans la deuxième partie (C.N.A.M. - Télékolleg - Vidéographe et Télévision communautaire au Québec - Grenoble Villeneuve - CREPAC - A.D.B.S. - OFRATEME - Open University - TEVEC...) soient disparates quant à leurs conditions et leur fonction pédagogique d'une part et présentés dans leurs aspects institutionnels beaucoup plus qu'analysés selon le propos de la première partie, d'autre part.

(1) Polysémie : pluralité des signifiés perceptibles dans une image.

Les problèmes de la formation de formateurs ne sont aussi malheureusement esquissés qu'à grands traits : formation - manipulation des media ; formation intégrant le savoir faire technique et l'invention d'un savoir faire pédagogique ; liaison constante et réglée entre la réflexion théorique et la pratique de la formation, formation à la maîtrise du langage iconique (1).

Malgré les promesses du titre de l'ouvrage, sur ces points, le lecteur reste sur sa faim.

R. LABOURIE

Secrétariat Général du Groupe Interministériel des Villes Nouvelles. — Les actions d'animation dans les villes nouvelles (1971-1975). — Paris, 1976. — 3 tomes, multigraph.

Dans cette longue étude (400 pages), le tome I traite de "la naissance d'une vie de quartier", le tome II présente quelques pièces significatives pour l'animation, et le tome III présente les actions d'animation dans les villes nouvelles de 1972 à 1975. L'ensemble accumule les témoignages, les exemples, les dossiers pour répondre à la question : "Qu'est-ce que l'animation dans les villes nouvelles et pourquoi en parler à propos des villes nouvelles ? Quels objectifs et quels moyens l'animation s'est-elle donnée dans les villes nouvelles ? Où ces dernières en sont-elles aujourd'hui ? "

Après une distinction contestable entre l'animation culturelle et l'animation socio-éducative, Julien Giusti justifie ainsi l'animation dans les villes nouvelles : "Formées de déracinés, sans traditions communes et sans lien entre eux, sauf peut-être une certaine jeunesse, ces villes ne pouvaient s'animer et croître sans que soit vigoureusement encouragée la naissance de ces réseaux multiples de communications internes, qui sont la base du dynamisme d'une cité." A partir de là le tome I présente les actions de préanimation dans les villes nouvelles et un tableau comparatif, non point, comme il est indiqué, d'indicateurs culturels, mais de données financières et matérielles sur les Maisons de la Culture et les Centres d'Animation Culturelle. Il est suivi de documents et positions fort disparates sur la signification de l'animation. Le tome II à travers le témoignage de plusieurs animateurs (Françoise Dagallier, dans son "bloc notes" d'une assistante sociale, Danielle Fohano qui relate une "crise à Saint-Quentin en Yvelines", Danielle Marty qui explique "l'amorce de l'animation culturelle à Melun Senart"), fait comprendre le rôle de l'animateur et les difficultés de sa mission. Le tome III relate les essais de mise en place de la télédistribution dans les villes nouvelles, les actions d'animation audio-visuelle menées depuis 1972, la mise en place des Centres de ressources audio-visuelles et les amorces de télévision locale. Il s'achève par une conclusion fort optimiste sur les effets des actions audio-visuelles auprès des populations.

Bilan de l'animation en ville nouvelle ? Selon l'auteur, il est encore trop tôt pour le faire : "Mais il faut en tout cas mesurer les limites du pouvoir d'animer qui sont

(1) Iconique : qui appartient à la catégorie de l'image.

de deux ordres différents..." Les premières proviennent de problèmes dont la solution n'appartient pas à l'animation : "C'est le cas lorsqu'il faut intégrer la population nouvelle à l'ancienne, lorsqu'il faut animer les chantiers de travailleurs migrants et lorsqu'il faut susciter le sentiment d'appartenance à une même communauté". Les secondes proviennent de l'idée même de la ville que se font les nouveaux venus : "On constate dans les villes nouvelles un penchant pour la maison individuelle et le goût de la campagne. Ceci exprime une attente normale de la part de citoyens contre les nuisances auxquelles ils étaient exposés". Le rôle de l'animateur est-il essentiel, indispensable à la ville ? Giusti n'est pas loin de le penser : "Là où il y a malentendu sur la ville elle-même, l'animateur touche les limites de sa mission. A moins qu'en dernière analyse, celle-ci ne consiste à faire réapprendre la ville ? On serait tenté de le croire, à voir le succès de l'animation urbaine. On n'imagine déjà plus de s'en passer dans les agglomérations neuves, mais ce besoin commence aussi à s'exprimer dans les villes anciennes. Ce dernier fait — qu'il serait intéressant d'analyser — laisse penser qu'un nouveau type de société urbaine tend à s'instaurer en France, que les animateurs auraient pour rôle de faire émerger et auquel les villes nouvelles serviraient de banc d'essai".

Cette ambition démesurée proposée à l'animation subsisterait-elle si nous avions en main, non pas des comptes rendus d'activités d'animation dans les villes nouvelles dressés par les promoteurs et les animateurs, mais un véritable bilan prenant en compte les appréciations et les comportements de cette population ? Cette population dont on parle tant... mais qui — dans ce genre d'ouvrages — parle si peu.

R. LABOURIE

The Cultural Behaviour of Youth. Toward a cross cultural survey in Europe and Asia. Universal Edition-Vienne 1976.

Cette publication en langue anglaise présente les travaux réalisés sous l'égide de l'Institut International de Musique, Danse et Théâtre dans les moyens audio-visuels (A. 1030 WIEN, Metternichgasse, 12) par 40 experts d'Europe Occidentale et Orientale, d'Amérique du Nord et d'Asie sur le comportement culturel de la jeunesse. Cet ouvrage publié sur la demande de l'U.N.E.S.C.O. est le prolongement du rapport paru en 1974 : "New Patterns of Musical Behaviour". Les textes contenus dans l'actuel volume seront la base d'une nouvelle phase de recherche, consacrée à l'impact des institutions culturelles et des mass media quant aux comportements culturels.

Editeur : Universal Edition-Vienne (Autriche).

ANALYSE DE THESE

POUJOL (Geneviève). — La Dynamique sociale des institutions socio-culturelles. — Paris, 1976. — 2 volumes. (Thèse 3^e cycle. Sociologie. Sous la direction de M. le Professeur J. DUMAZEDIER).

Geneviève POUJOL, à la suite de bien d'autres, aborde dans sa thèse la "sociologie de la culture". Domaine foisonnant dans lequel il faut d'abord — si l'on veut comprendre ce qui y est socialement signifié — mettre de l'ordre. Dans cette perspective G.P. limite son objectif au fait associatif, il est vrai que l'existence, voire le pullulement, des associations est une des caractéristiques du champ culturel et socio-culturel. En deçà ou au-delà des idées qu'elles véhiculent et des actions qu'elles entreprennent, ces associations sont des fixations du contrôle social. En ce sens, étudier le processus de leur naissance et de leur croissance doit permettre de déchiffrer la signification de leur existence, au moins lorsqu'il s'agit de groupements de longue durée qui se présentent comme des institutions, c'est-à-dire des "groupes sociaux organisés selon des règles indépendantes de la volonté de leurs membres". On se trouve alors devant un objet social solidement campé et stable dont l'analyse peut repérer les constantes structurelles et la "forme" pour en dégager un modèle théorique applicable à d'autres institutions.

G.P. a choisi trois institutions de ce type : l'Association Catholique de la Jeunesse Française (ACJF) fondée en 1886, la Ligue de l'Enseignement fondée en 1866, l'Union Chrétienne de Jeunes Gens fondée en 1852 (UCJG). Toutes trois, après des débuts modestes, se donnent une organisation nationale respectivement en 1896, 1881 et 1879. A l'origine de l'ACJF, on trouve des conférences d'étudiants catholiques, rapidement elles sont amenées à se définir en opposition à la hiérarchie catholique, plus que méfiante à leur égard, en s'appuyant sur les Jésuites. De la même façon, les Unions s'appuient sur la fraction orthodoxe du protestantisme animée par le "Réveil" en se différenciant du protestantisme libéral des églises officiellement reconnues. La Ligue est créée, elle aussi, en marge de l'Ecole officielle avec l'aide de la Franc-Maçonnerie.

Dans les trois cas, donc, un même processus : des "rassemblements de personnes" plus ou moins liés à une institution, qui s'organisent à côté de cette "institution-cible" avec laquelle ils entrent peu ou prou en conflit, mais qui, pour ce faire, ont besoin de l'appui d'un autre organisme, "l'institution-soutien" ; ainsi une nouvelle institution prend forme, cette "forme" étant représentée par les frontières des pouvoirs organisés qui l'entourent. Cette "forme-institution" nouvelle se perpétuera, accueillant de nouveaux membres porteurs de nouvelles idées — de nouvelles forces — au travers desquels elle exercera une part de contrôle social.

A l'origine de ces processus, qui se manifestent par des rassemblements de personnes, il y a des faits sociaux d'ordre non institutionnel ; ainsi, dans le cas de l'ACJF, le fait initial est l'apparition de groupes de jeunes catholiques dans le milieu étudiant en développement rapide à cette époque. Pour ces groupes, l'institution dont ils sont issus et qui deviendra leur cible, l'Eglise, est défailante ; dans cette "faille", ce "vide de contrôle social", il y a appel à une nouvelle organisation, mais

qui ne trouvera sa place qu'en "jouant des coudes" si l'on peut dire et en prenant elle-même en charge ce contrôle vacant.

Autrement dit, quelles que soient les idées et les idéologies concernées, il y a, selon G.P., prégnance de la forme institutionnelle. La nouvelle organisation ne peut naître et se consolider que dans l'espace laissé libre par les institutions existantes (les "cibles") qui la contraignent et en utilisant, elle aussi, de l'énergie institutionnelle (les "soutiens"), énergie que dynamise un groupe nouveau surgi au sein de couches nouvelles engendrées par les grands mouvements sociaux.

On voit l'intérêt de cette analyse quand on la confronte aux diverses hypothèses avancées pour expliquer le développement du domaine socio-culturel. A côté de l'analyse des besoins et des aspirations qui unifie arbitrairement le donné social, alors que la participation aux activités socio-culturelles ne touche qu'une faible proportion de la population et dans les mêmes classes sociales, à côté du recours au concept d'appareil idéologique d'Etat, malgré sa valeur heuristique, qui ne constate que des résultats à l'échelle macro-sociale, le retour au concept de contrôle social, dont le "pouvoir culturel" n'est jamais qu'une forme souvent éphémère et circonstancielle, permet de démontrer les mécanismes mêmes par lesquels se constituent les faits socio-culturels. Ici le concept de contrôle social nommé de façon précise non pas l'imposition de l'existence, en quelque sorte, d'une autorité institutionnelle, mais la condensation dans la trame institutionnelle préexistante du dynamisme de groupes nouveaux.

Peut-être est-ce dans le poids des institutions en place qu'il faut chercher l'explication du fait que relève G.P. sans en tirer, à notre avis, toutes les conséquences possibles, de la transformation des associations étudiées en "écoles de cadres". Cette fonction, implicite par rapport à leurs activités déclarées, n'est-elle pas le signe qu'il faut aller — pour elles — au-delà des institutions de départ vers un autre pouvoir ? Ainsi, dans un domaine semblable, a-t-on vu l'Action Catholique Rurale être la pépinière de dirigeants agricoles, représentants d'une nouvelle couche d'agriculteurs, maintenant en place dans les institutions politiques ou professionnelles.

Il fallait prendre du recul, revenir sans aucun doute à des analyses plus près des faits pour avancer dans la compréhension du socio-culturel. G.P. a pris ce recul nécessaire en remontant dans le temps, mais, ce faisant, elle s'est imposée une étude historique qui l'a obligée à recourir aux ouvrages existants. Mais ceux-ci édulcorent souvent la réalité historique ou sont marqués d'une conception du passé qui leur fait négliger certains éléments sociologiquement importants. Il en résulte que les démonstrations de G.P. manquent quelquefois des appuis nécessaires, ainsi, si l'existence de la "puissance génératrice des conflits", élément majeur dans l'apparition des nouvelles institutions, est évidente dans le cas de l'ACJF, elle est loin d'être prouvée dans le cas de la Ligue de l'Enseignement. De plus, si l'existence de groupes nouveaux dans les processus étudiés ne fait pas de doute, il est dommage qu'ils n'aient pas été étudiés plus longuement et de façon plus approfondie.

Il reste que l'explication proposée par G.P. nous fournit un modèle qu'il serait intéressant d'appliquer à d'autres associations et d'autres institutions.

Jean-Claude BARTHEZ
Unité Pédagogique
d'Architecture de Lyon

Quelques livres reçus en Service de Presse depuis mars 1976

MICHAUD (Claude). — La décision dans l'action collective. Application à l'urbanisme. — Paris : Centre de Recherche d'Urbanisme, 1976. — 324 p.

LOWE (John). — L'éducation des adultes. Perspectives mondiales. — Paris : Les Presses de l'U.N.E.S.C.O., 1976. — 251 p.

FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL. — Théâtre et télévision. Yerres, 6-8 mars 1975. Résumé des débats. — SL Sd. — 22 p.

COMITE DE L'EDUCATION EXTRA-SCOLAIRE ET DU DEVELOPPEMENT CULTUREL. Strasbourg. — Décentralisation de la promotion culturelle. Colloque de Nuremberg 7-8 avril 1976. Etude de cas n° 2 : Verviers (Belgique), Francfort (R.F.A.), par Henry Ingberg. — Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1976. — 31 p.

GOLDBERG (J.), BOOTH (P.). — Décentralisation de la promotion culturelle, le rôle des organismes nationaux et régionaux dans la supervision et la coordination des politiques de décentralisation culturelle. — Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1976. — 25 p.
(Colloque de Nuremberg, 7-8 avril 1976).

COMITE DE L'EDUCATION EXTRASCOLAIRE ET DU DEVELOPPEMENT CULTUREL. Strasbourg. Décentralisation de la promotion culturelle. Etude de cas n° 4. Bologne et le Havre, établi par l'Institut du développement culturel. — Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1976. — 29 p.

BODIN (Joël). — L'Ecologie et l'environnement. — Paris, Ed. Joël Bodin, 1976. — 32 p.
(Collection Mouche).

RENARD (M.T.), PHILIPPE (Pierre), DANNAUD (Martin). — L'Accueil des nouveaux habitants. — Paris, ALFA, 1976. — 170 p.
(Etude réalisée à la demande de la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts. Commission "Vie dans la ville".)

Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports. — Organisation comptable et fonctionnement financier des associations poursuivant des activités. Instruction permanente et procédures spécifiques pour les associations subventionnées à l'échelon national. —

Paris. Education et vie sociale.

BOBROFF (Jacotte), LUCCIONI (Micheline). — La clientèle du travail social. Assistés marginaux ou travailleurs à intégrer ? . — Paris, ESF, 1975. — 127 p.

OFFICE FRANÇAIS DES TECHNIQUES MODERNES D'EDUCATION (OFRATEM)
Paris.

Catalogue permanent des expériences étrangères utilisant la technologie éducative.
Tome 2, avril 1976.

FRANCE. Jeunesse et Activités socio-éducatives (Direction). — Les lycéens et les collégiens face aux activités sportives, éducatives et culturelles. — Paris, Secrétariat d'Etat Jeunesse et Sports, 1976. — 91 p.

FRANCE. Travail (Ministère). Comité du travail féminin. — Rapport sur la formation professionnelle continue des femmes. — Paris : Ministère du travail, 1975. — 25 p. annexes.

PUJADE-RENAUD (Claude), ZIMMERMANN (Daniel). — Voies non-verbales de la relation pédagogique. — Paris : ESF ; 1976, 118 p.

OSTROWSKI (Waclaw). — Les ensembles historiques et l'urbanisme. Centre de recherches d'urbanisme. — 373 p.

Actes du VI^e Congrès international des Sciences de l'Education. Paris, Université IX, Dauphine, 3-7 septembre 1973. — L'Apport des Sciences Fondamentales aux Sciences de l'Education. — Paris, Ed. de l'Epi, 1976. — 2 tomes, 528 p. et 528 p.

LOBROT (Michel), ZIMMERMANN (Daniel). — La lecture adulte. — Paris : ESF, Entreprise moderne d'édition, 1975. — 101 p. (coll. Information et formation).

PORCHER (Louis), MARIET (François). — Media et formation d'adultes. — Paris : ESF-Entreprise moderne d'édition, 1976. — 129 p. (Collection Information et formation).

LES CAHIERS DE L'ANIMATION
NUMEROS SPECIAUX

N° 3 - LES ANIMATEURS (épuisé)

- Le public d'une institution de formation socio-éducative (H. DROUARD, R. LABOURIE, A. OBERTI, G. POUJOL)
- Les images de rôles des animateurs socio-culturels (M. LEVET-GAUTRAT)
- Le Prince, le Fonctionnaire et l'Animateur culturel (J.F. CHOSSON)
- Les Enseignants - Animateurs (P. BESNARD)

N° 4 - FORMATIONS D'ANIMATEURS (épuisé)

- Centres de formation et formation professionnelle des animateurs (G. POUJOL)
- Du D.E.C.E.P. au C.A.P.A.S.E. (C. GUERIN)
- Une formation de photographes animateurs (interview de C. VAN DEN BUSSCHE)
- Les représentations de futurs animateurs professionnels (M. SIMONOT)

N° 6 - L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE EN EUROPE DE L'OUEST

- Les centres d'information et de consultation de jeunes en Belgique et aux Pays-Bas (J. RUTS)
- Le travail social de communauté aux Pays-Bas (J.C. LUCIEN)
- Une institution socio-éducative en Italie : la Società Umanitaria (E. AGOSTINI)
- Culture populaire et collectivité : soixante institutions socio-éducatives locales en Hongrie (J. KOVALCSIK, Z. SIPOS, J.M. SZASZ)

N° 8 - LES STAGES DE REALISATION DU SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

- ETE 1974, six stages de réalisation (M. BOULANGER)

- Quelques remarques sur la formation (M. BOULANGER)

N° 10 - LES FEMMES ET L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE

- Les pratiques socio-culturelles des femmes (G. POUJOL)
- De la bénévole à l'élue locale (C. GUERIN)
- Un mouvement féminin : l'Union Féminine Civique et Sociale (C. DECROIX)

N° 11 - LES LOISIRS EDUCATIFS DE L'ENFANCE

- Mésaventures d'un terrain d'aventures (A. CHENUET)
- La maison des enfants de Louveciennes (J. ESCHENBRENNER)
- Les Ateliers des Trois Soleils (M.N. JANOT)

N° 12 - LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES POUR LA JEUNESSE

- Les Radio-Amateurs, les Clubs Espace, les Clubs Nature (I. MAZEL)
- Quelques expériences d'animation scientifique et culturelle (P. GALLAUD)
- La formation des animateurs d'activités scientifiques (Y. DARGER)

Dépôt légal 3^e trimestre 1976

Imprimerie COPEDITH

7, rue des Ardennes - 75019 PARIS

CPP N° 604 AD

100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110

111
112
113
114
115
116
117
118
119
120

- 10 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 11 - LES ENFANTS ET L'ANIMATION SOCIO-CULTURELLE (G. FOUQUET)
- 12 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 13 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 14 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 15 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 16 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 17 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 18 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 19 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 20 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 21 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 22 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 23 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 24 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 25 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 26 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 27 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 28 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 29 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 30 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 31 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 32 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 33 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 34 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 35 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 36 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 37 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 38 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 39 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 40 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 41 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 42 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 43 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 44 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 45 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 46 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 47 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 48 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 49 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)
- 50 - LES ENFANTS ET LE JEU (M. DEBRANGES)

1970-1971
 1972-1973
 1974-1975
 1976-1977
 1978-1979
 1980-1981
 1982-1983
 1984-1985
 1986-1987
 1988-1989
 1990-1991
 1992-1993
 1994-1995
 1996-1997
 1998-1999
 2000-2001
 2002-2003
 2004-2005
 2006-2007
 2008-2009
 2010-2011
 2012-2013
 2014-2015
 2016-2017
 2018-2019
 2020-2021
 2022-2023
 2024-2025

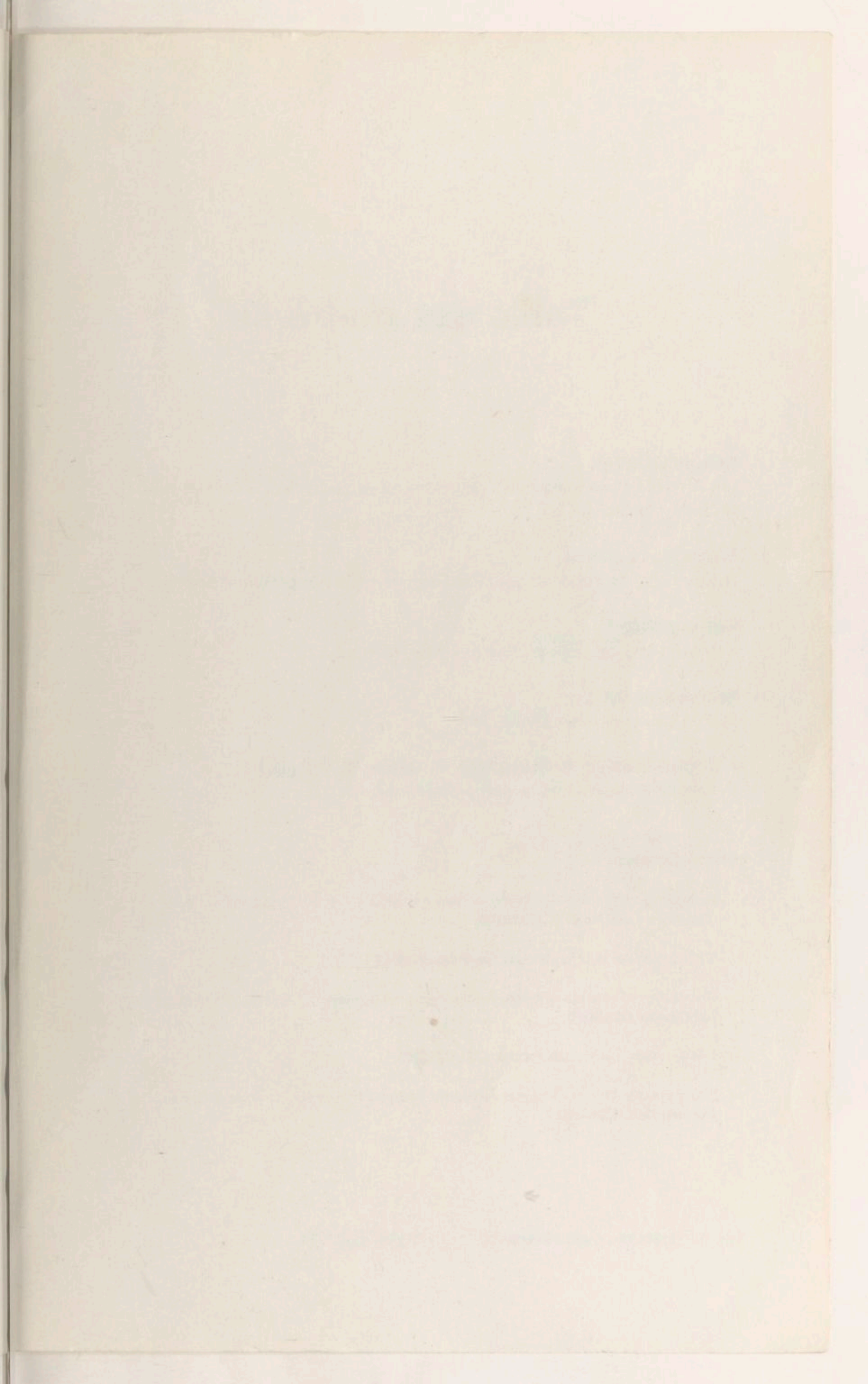


Table des matières

	Pages
Gérard COURTAL : Les animateurs socio-éducatifs départementaux, un remède à l'effritement de la vie associative?	1
Patrick GALLAUD : Associations, animateurs, loisirs et programmes d'action prioritaires	17
Bertrand SACHS : L'information des jeunes : des modalités diverses	27
Geneviève POUJOL : Le prix jeunesse international 1976.	33
J.-C. GUEZENEC, P. GURGAND, C. DENIS, G. BRUNET : Rencontre du jeune cinéma non professionnel	39
INFORMATIONS	
– Animation et vie locale (l'aventure reste l'aventure, deux ouvrages sur les terrains d'aventure), par Rémi DUJARDIN	45
– Vidéo, câble et animation, par Rémi DUJARDIN	49
– Formation, profession (statuts, animateurs départementaux, animateurs municipaux), par Chantal GUERIN	56
– Vie des associations, par Patrick GALLAUD	62
– Notes documentaires (analyses de revues, analyses d'ouvrages, analyse de thèse...), par Isabelle LOCHARD	68